

UNIVERSITE MOULOUD MAMMARI DE TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, DE GESTION ET DES
SCIENCES COMMERCIALES
DÉPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES



Mémoire en vue de l'obtention
Du diplôme de Master académique en sciences économiques
Option : économie du développement durable et de
l'environnement



Thème

Développement local et gestion communautaire de
l'eau : cas du village Iguersafene

Présenté par :

AIT SLIMANI Ghania
MAHFOUFI Karima

Dirigé par :

Achir Mohamed

Soutenu publiquement devant le jury composé de :

Président: *Mr. ABIDI Mohamed*

Examineur : *Mr. SAHALI Nourdine*

Rapporteur : *Mr. ACHIR Mohamed*

Promotion 2016-2017

Remerciements

Nous souhaitons adresser nos remerciements les plus sincères à tous ceux qui nous ont apporté leurs aides et qui ont contribué à la réalisation de ce travail de recherche.

Nous tenons à remercier également notre promoteur monsieur ACHIR Mohamed, qui nous a aidé à progresser dans notre réflexion grâce à ces conseils, son esprit critique et son soutien tout au long de la réalisation de ce travail, ainsi que les membres du jury qui nous feront l'honneur d'examiner notre travail.

Nous tenons tout particulièrement à remercier le président du comité du village Monsieur MEZINE, pour son accueil et sa participation à la réalisation de ce travail ainsi, les membres du comité, les membres des associations et tous les citoyens du village Iguersafene qui ont accepté de répondre à nos questions.

Nous remercions tous les enseignants de notre faculté en particulier ceux de notre spécialité qui nous ont orienté tout au long de notre cursus.

Dédicace

A mes très chers parents ;

A mes très chères sœurs Nouara et Salima ;

A mes chers frères Mouhand, Mouloud et Boussad ;

A mes cousins et cousines ;

A mon cher mari et ma belle famille ;

A tous mes amis.

Ghania

Dédicace

A la mémoire de mes chers parents ;

A mes chers frères et sœurs ;

A mes belles-sœurs et beaux-frères ;

A mes adorables petits neveux et nièces ;

A toutes mes amies ;

A tous ceux qui me sont chers.

Karima

Résumé

L'accès à l'eau a toujours été une préoccupation centrale des sociétés humaines. Dans un contexte de désengagement de l'État, des défis majeurs se posent à cette dernière quant au savoir-vivre-ensemble autour d'une ressource limitée et vitale comme l'eau. Dans ce sens nous avons mené une enquête du terrain afin de démontrer la capacité des communautés locales à gérer leurs ressources en eau d'une manière durable et efficace. L'objectif de cette enquête de terrain est d'appréhender la gestion de l'eau au village Iguersafene, (région de Kabylie). Il s'agit de cerner les caractéristiques de cette gestion, d'identifier les acteurs qui l'animent, leur dynamique et enjeux auxquels ces derniers doivent faire face.

Les résultats obtenus nous ont permis de décrire la gestion de l'eau à Iguersafene. Dans une approche socio-historique, nous avons pu constater l'organisation agissante au sein du village, cerner la dynamique des acteurs et reconnaître notamment la capacité de la mobilisation citoyenne à encourager la population locale à gérer rationnellement et durablement ses ressources en eau. Il s'agit de la gestion *communautaire* de l'eau. Nous avons pu également susciter l'émergence de solutions pour améliorer la situation de l'eau à Iguersafene.

Mots clés: Développement local, communauté, sociale, gestion communautaire, solidarité, eau, village Iguersafene.

Acronymes

AEP : Alimentation en Eau Potable

AGV : Assemblée Générale du Village

APW: Assemblée Populaire de la Wilaya

DATAR : Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale

DPB: Développement Par en Bas

DPH: Développement Par en Haut

ESS : Economie Sociale et Solidaire

GCE : Gestion Communautaire de l'Eau

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique

OESS: Organisations d'Economie Sociale et Solidaire

ONG: Organisations Non Gouvernementales

PEHD : Polyéthylène Haute Densité

PME: Petites et Moyennes Entreprises

SPL: Système Productif Local

STDEC: St Thomas Development Economic

STRC: St-Thomas Resident Conseil

Sommaire

Introduction générale.....	04
Chapitre I : Développement local et économie sociale et solidaire.....	09
Introduction.....	09
Section1 : Fondement théorique du développement local.....	10
Section 2 : Communauté et initiatives de l'ESS.....	24
Conclusion.....	39
Chapitre II : Gestion communautaire des biens communs.....	40
Introduction.....	40
Section 1 : Communauté et biens communs.....	41
Section 2 : Etude et approche d'E.OSTROM sur la gestion des biens communs.....	46
Section 3 : Gestion communautaire de l'eau.....	53
Conclusion.....	67
Chapitre III : Gestion communautaire de l'eau : cas de village Iguersafene.....	68
Introduction.....	68
Section 1 : Démarche Méthodologique.....	69
Section 2 : Présentation et organisation sociale du village.....	72
Section 3 : Gestion de l'eau au village	77
Conclusion.....	81
Conclusion générale.....	82
Références bibliographiques.....	84
Annexes.....	90
Table des matières.....	117

Introduction Générale

Introduction

Le développement local en tant que pratique et conception est considéré d'abord comme une réponse parmi d'autres à la crise des années 1970, qui a montré les limites du modèle de développement fordiste dominant. Comme le souligne DEMAZIER¹, durant les trente glorieuses, parler d'initiative locale de développement n'avait pas grand sens. L'Etat et la grande firme étaient les seuls acteurs à mener le développement à toutes les échelles spatiales nationales, régionales et locales. L'échec des politiques de développement régional menées durant cette période a fait émerger la thèse de développement par le bas (D.P.B) comme repense radicale de développement autocentré.

Le développement local, aussi appelé développement à la base, est un processus utilisant les initiatives locales au niveau des petites collectivités comme moteur du développement économique. Ainsi, le développement local est une stratégie du développement utilisée dans plusieurs pays, orientée vers l'action qui valorise les potentialités locales et les acteurs locaux, « *il réussit souvent là où l'État central a échoué dans sa lutte contre la pauvreté* »². Il ne peut être étudié sans référence à l'implication d'un système d'acteurs et à sa volonté de bâtir un projet de développement. Il est fondé sur la participation, le consensus, et les initiatives prises par des acteurs locaux en valorisant les ressources locales.

La question de développement local n'est donc plus l'affaire d'un seul acteur, il est bien entendu un devoir à accomplir de tous. Il apparaît par conséquent que la base de développement local réside dans l'existence de relations fortes entre les différents acteurs locaux. Mais aussi, l'établissement de partenariat et la création de réseau d'échange doivent exister dans le cadre du développement local, où les représentants des secteurs privés, publics et communautaires choisissent de travailler ensemble afin de développer une participation intersectorielle et des interventions transversales.

Les partenaires du développement local sont donc des acteurs incontournables dans la dynamique locale. La question du rôle des acteurs de l'économie sociale et solidaire dans le développement local est basée essentiellement sur l'intervention des associations dans le processus de développement en partant du bas. Leurs modalités d'intervention, les moyens

¹MOULAERT(F) et DEMAZIER(C) « développement économique local dans une Europe poste-fordiste » in DEMAZIERE(C) (s/d) « Du local au global » Ed, l'harmattan, 1996. P.22

²« Développement local, concepts, stratégies », Septembre 2011, http://www.mdipi.gov.dz/IMG/pdf/Developpement_local_concepts_strategies_et_benchmarking.pdf

Introduction générale

utilisés, le vivre ensemble semblent bien être indispensables à la dynamique locale, « *La vie associative reste l'expression la plus directe de la démocratie. Pour donner du poids à une idée constructrice ou critique il suffit de quelques personnes qui s'organisent, créent une association et interviennent. L'association peut devenir le fer de lance d'un nouveau débat, la mouche du coche ou le contre-poids efficace d'une démarche institutionnelle.* »¹. Cet engagement de la société civile à se prendre en charge définit un mode de développement local communautaire, ce dernier basé sur l'organisation communautaire développé autour d'un certain nombre de valeurs et d'une pensée sociale qui lui est propre. Au cours de l'histoire, les sociétés ont inventé et développé, principalement à l'échelle locale, des modes de gestion collectives des ressources naturelles qui constituaient un des fondements de leur survie et de leur richesse.

La gestion communautaire des biens communs n'est pas chose nouvelle. Au contraire, les communautés locales avaient géré les ressources naturelles (GCRN) sur lesquelles elles comptaient pendant des siècles. Comme son nom l'indique, la gestion communautaire des ressources naturelles désigne la gestion des ressources telles que les terres, les forêts, la faune et l'eau par des institutions collectives locales pour les biens des populations locales. Il existe une grande quantité basé sur les travaux E.Ostrom(1990), de Murphree (1993) et d'autres auteurs figurant parmi les premiers spécialistes de la théorie des ressources des propriétés communes, qui décrivent les caractéristiques des communautés humaines et des ressources qui tendent à aboutir à des systèmes durables de gouvernance des ressources collectives, c'est-à-dire à une gestion communautaires des ressources naturelles efficaces. Cette dernière désigne les dispositions et les pratiques locales et collectives de gouvernance des ressources. Pour E.Ostrom, ni une gestion centralisée par l'État, ni un marché libre permettent de protéger ces ressources communes. Elle étudie d'ailleurs plusieurs cas de communautés faisant elles-mêmes la gestion de leurs ressources, où elle a établi une série de conditions que devait rencontrer la gestion communautaire des ressources pour être efficace.

L'eau en tant que bien commun de l'humanité, elle joue un rôle crucial dans la vie des habitants, dans le développement économique, et dans la survie des écosystèmes naturels, ses différentes utilisations influence sur la disponibilité de la ressource de point de vue de la qualité et de la quantité. La gestion de l'eau est un sujet qui fait partie des préoccupations environnementales contemporaines, elle est au cœur de développement durable. Cette gestion représente l'activité qui consiste, à planifier, développer, distribuer et gérer l'utilisation

¹ PAUL Bachelard, « Les acteurs du développement local », éd L'Harmattan, Paris, P20

Introduction générale

optimale en eau, cependant elle repose sur la mise en place d'une organisation adaptée. L'ensemble des dispositions prise par une communauté pour administrer et organiser à son propre compte, le système d'approvisionnement en eau qui relève de son territoire, définit un mode de gestion spécifique appelé la " gestion communautaire de l'eau".

En Kabylie, depuis 1990, on a assisté à la légalisation d'associations au sein des villages, ainsi que la réapparition de l'organisation traditionnelle "Tajmaât" qui sort de la clandestinité à laquelle elle a été contrainte depuis l'indépendance, sous une nouvelle appellation " comité de village ". Ainsi, des milliers d'associations, sont créés dans la Wilaya de Tizi-Ouzou dont une part importante sont des associations de village¹. Néanmoins, beaucoup de villages continuent à réactiver Tajmaat sans demander l'agrément des pouvoirs publics. Mr SALHI a montré que cette dynamique organisationnelle est une tentative de village pour capter les effets de modernisation et de la rente, ceci a fait du village ou (le comité du village) un interlocuteur de l'administration locale².

Pour illustrer notre travail nous avons opté pour le cas du village Iguersafene (commune Idjeur) daïra de Bouzeguene, situé à 75 km du chef lieu de la Wilaya.

Avec un système de gestion communautaire, le village Iguersafene représente un exemple dans la solidarité, la protection de l'environnement, le financement solidaire du développement et la mutualisation de ses ressources en particulier l'eau. Ces éléments ont permis aux citoyens de créer leur propre système de gestion durable de l'eau.

Problématique

C'est dans ce cadre que nous essayerons tout au long de cette recherche d'apporter des éléments de réponse à la problématique suivante :

La gestion communautaire de l'eau est-elle efficace en termes de l'amélioration de sa disponibilité ? La gestion rationnelle de l'eau existe-t-elle dans ce système communautaire et répond-t-elle aux besoins des citoyens du village ?

De cette problématique découlent des sous questions suivantes :

¹ TESSA.A, « histoire d'une construction spatiale : 1960-2005 » Edition pu3.blisud, paris, 2007.

² SALHI.M.B. « Mondialisation et re-traditionalisation à travers les champs associatifs et politique : cas de la Kabylie "in revue insaniyat ; n°8, 1999, pp 21-43.

Introduction générale

- Quels sont les acteurs qui participent à la gestion communautaire de la ressource en eau ?
- Quels sont les obstacles auxquels la gestion communautaire de l'eau est confrontée ?
- La gestion communautaire de l'eau est-elle une alternative à la gestion publique ou complémentaire ?

Hypothèses

- La gestion communautaire de l'eau apparaît comme une solution efficace à la tragédie des biens communs.
- La gestion communautaire est capable de résoudre les conflits d'usage issus de la répartition inégale de la ressource en eau.
- La gestion communautaire de l'eau qui est basée sur l'organisation sociale et la participation de ses différents acteurs réduit les effets de son utilisation abusive.

Choix du sujet

Avant d'aborder le vif de notre sujet, il est nécessaire de préciser le motif du choix de celui-ci. Dans une perspective du développement durable et de l'environnement, le domaine de gestion des biens communs en particulier l'eau, constitue sans doute un enjeu majeur. L'accès à l'eau figure parmi les plus cruciaux tant la ressource est vitale, elle constitue un paramètre clé du développement. C'est aussi l'occasion pour nous de mieux nous imprégner des réalités locales et aussi des tensions et des problèmes liés à la gestion communautaire de la ressource en eau dans notre formation.

Méthodologie

Dans le cadre de notre recherche nous nous appuyerons sur des outils théoriques auxquels nous nous référerons. Ceux-ci consistent principalement en l'approche du développement local, économie sociale et solidaire, et la gestion communautaire des biens communs.

En plus des outils théoriques, nous effectuerons, dans le cadre de notre étude, une enquête de terrain auprès des citoyens, de comités de village. Le travail de terrain se fera sur la base d'un guide d'entretiens semi-directif qui nous permettra d'analyser la gestion de l'eau dans le village d'Iguersafene.

Introduction générale

Pour mener à bien notre étude, renseigner de manière exhaustive sur le thème et cerner tous les contours de notre problématique nous avons divisé notre travail en trois principaux chapitres. Dans le premier chapitre nous allons voir l'émergence de l'approche locale du développement et les initiatives de l'économie sociale et solidaire. Dans le deuxième chapitre nous allons traiter la gestion des biens communs en s'appuyant sur l'approche institutionnelle d'Ostrom. Dans le dernier chapitre, une étude de terrain menée nous permettra de voir comment les citoyens s'organisent pour gérer leur ressource en eau.

CHAPITRE I :

Développement local et l'économie sociale et solidaire

Chapitre I : Développement local et l'économie sociale et solidaire

Introduction

A la fin de deuxième guerre mondiale, les économies capitalistes notamment Américaines et européennes, ont connu une prospérité qui faisait croire que la croissance est irréversible, elle était sous la protection de l'État. La fin des trente glorieuses, qui est caractérisée par le recul de l'Etat et la grande firme comme seuls acteurs de développement, à remis en question ce choix politique, où les pouvoirs publics parviennent difficilement à renouveler leur action. Ces décennies de crise (1970-1980) sont les périodes phares du développement local.

Réfléchir en termes du développement local, implique des relations de transaction de proximité qui lient entre des hommes et leurs ressources. Cela revient à pensé que le territoire n'est pas soumis à des dynamiques uniquement exogène, mais qu'il est mis en mouvement par les hommes et les femmes qui l'habitent. Le développement local peut donc être conçu comme un processus qui impulse, construit et conforte les dynamiques locales et autorise une amélioration substantielle du vivre ensemble et de bien-être de tous.

De son coté, l'émergence de l'économie sociale et solidaire place l'homme au cœur de leurs préoccupations. Elle contribue à la lutte contre les exclusions et les inégalités, à l'éducation à la citoyenneté, à la préservation, au développement des liens sociaux et au renforcement de la cohésion territoriale. Contrairement à l'économie traditionnelle, où la rentabilité se mesure en termes de profit, dans l'économie sociale et solidaire elle se mesure par l'amélioration de la qualité de vie d'une communauté.

Dans ce chapitre, nous allons voir en premier lieu l'émergence et l'origine de concept du développement local, ainsi que ses multiples définitions apportées par différents auteurs. En second, lieu nous allons aborder l'économie sociale et solidaire et la contribution de ses organisations au développement local.

Section 1. Fondement théorique du développement local

Le développement local est un processus historique fondé sur la théorie de polarisation formulé par l'économiste français François Perroux et la théorie de base formulé par l'économiste allemand Werner Sombart. Il est une réponse à la crise de keyneso-fordisme des années 1970, en articulation avec la mondialisation naissante à l'époque, dont l'humanité commence à sentir les effets. Le développement local part d'un principe simple qui est la mobilisation des potentialités locales qui peuvent orienter les dynamiques socio-économiques. Ses actions impliquent l'amélioration du niveau, du cadre et du milieu de vie d'une communauté donnée par une intégration harmonieuse des actions entre différents secteurs d'activité.

1.1. Genèse et émergence du développement local

Il est certain que la croissance économique constitue l'incontournable voie pour répondre aux besoins essentiels. François Perroux, opposait cette dernière conçue comme une mesure synthétique de l'augmentation de la valeur ajoutée sur une certaine période au développement économique, vu comme l'ensemble des transformations structurelles (économiques, sociales, technologiques, organisationnelles, culturelles) qui permettent la croissance économique. F.Perroux définit alors le développement comme « *la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent, apte à faire croître, cumulativement et durablement son produit réel global* »¹.

La nomination de développement peut prendre une autre signification pour entreprendre la même réalité, soit le « *passage d'une société d'un niveau inférieur à un niveau supérieur de bien-être économique* »². En ce qui concerne le développement économique aux niveaux régional et local, les contributions ne se sont toutefois multipliées que depuis le début des années cinquante.

Après la deuxième guerre mondiale, l'aménagement du territoire apparaît comme une des formes particulières des politiques de répartition géographique des activités en fonction des conditions économiques des pays, où l'Etat décide de faire de ce dernier une priorité nationale par une politique volontariste réorganisant "*par le haut*" les activités économiques selon une logique sectorielle de filières. Cette vision descendante du développement (les décisions sont prises en haut lieu sans concertation avec les populations concernées) est

¹ Cité par Abdelmalki (L), Mundler (P) : « Economie du développement » ; éd ; hachette ; Paris ; 1995 ; P17.

² Polese (M) : « Economie urbaine et régionale » ; éd ; Economica ; Paris ; 1994 ; P 13.

Chapitre I : Développement local et l'économie sociale et solidaire

contestée au cours des années 1960 et 1970 où le développement *par en bas* " " prôné par le « mouvement des pays » dont le slogan " vivre, travailler, et décider au pays"¹ à donné une autre vision à la politique de l'aménagement du territoire par la participation de divers acteurs locaux qui considèrent que le développement d'un territoire doit prendre en compte les besoins et les aspirations de ces habitants.

1.1.1. Développement exogène

Le développement exogène appelé aussi développement par le haut, tel que qualifié par STÖHR² et Taylor, s'inspire principalement de trois théories: celle du développement par étape, des pôles de croissance ou d'espace polarisé et de la dichotomie centre/périphérie. Ces théories relèvent d'un développement qui part des métropoles (le centre). La théorie du développement par étape (ou graduel), résulte du passage d'une économie basée sur l'agriculture ou sur l'exploitation des richesses naturelles à une économie appuyée sur la transformation sur place de ces ressources (p. ex. Friedmann et Alonso 1969) Cette théorie a été fort pertinente pour expliquer les inégalités de développement entre les territoires.

De cette théorie du développement par étape, nous pouvons passer à celle des pôles de croissance. Élaborée par l'économiste français François Perroux à la fin des années cinquante, ce modèle tente de voir comment les effets de la croissance se propagent dans l'espace. Perroux constate que ce ne sont pas toutes les régions qui profitent de ces effets, et souligne le contraste entre le «pôle de développement» et leurs zones d'influence, opposant des territoires où fleurissent des activités innovatrices à d'autres dont l'économie est entraînée par ces activités motrices. Selon Perroux, la dynamique des régions dites «centrales» devrait s'étendre graduellement aux entités les plus proches pour atteindre par la suite celles qui sont les plus éloignées.

Tout comme la théorie des pôles de croissance, le modèle centre/périphérie est relié aux principes des économies d'agglomération et des économies d'échelle, met l'accent sur l'échange inégal qui est supposé exister entre, d'une part, des territoires à hauts salaires et à forte intégration interne (le centre) et, d'autre part, des territoires caractérisés par une faible rémunération de la main d'œuvre et une déstructuration de leur tissu économique (la périphérie).

¹ TESSON Frédéric, « introduction au cours de développement local »L2-L3. [En ligne], consulté le 24 septembre 2017. URL : <http://www.ftesson1.perso.univ-pau.fr>

² STÖHR (W.B). « Le développement par le bas: le paradigme du développement ascendant et périphérique de la périphérie » en développement par le haut ou par le bas? La dialectique de l'aménagement du territoire dans les pays en développement "Cité par DEMAZIER (C) op.cité.

Chapitre I : Développement local et l'économie sociale et solidaire

Le modèle centre/périphérie est à l'avantage des centres urbains qui concentrent des entreprises de grande taille. Ce modèle, basé presque exclusivement sur la notion de croissance économique

Cette conception de développement dominante jusqu'à la crise des années soixante-dix donne le rôle principal à l'Etat en tant qu'aménageur, et à la grande firme industrielle comme investisseur : c'est-à-dire que la stratégie de développement pour les économies de l'échelle spatiale régionale et locale, consistait à les tirer vers la croissance par ces deux acteurs nationaux.

1.1.1.1. L'Etat providence

Dans un sens étroit l'Etat providence est entendu comme assurant la protection sociale d'individus et de groupes. En particulier suite à la prospérité économique qui suivit la deuxième guerre mondiale, elle se donne comme mission d'assurer l'ordre public et la paix sociale. Dans une acception plus large, l'Etat providence « *recouvre l'ensemble des interventions publiques visant les individus et les groupes* »¹. La politique de l'aménagement du territoire a été l'œuvre des Etats-nations et constitue la base de développement de l'appareil industriel.

C'est à l'issue de la seconde guerre mondiale que l'on a pris conscience de l'existence de vastes territoires, économiquement attardés, dont les habitants étaient réduits à des conditions de vie extrêmement précaires. Depuis les années 50, l'étude de développement régional, celle des disparités interrégionales, des comportements et des pratiques territoriales sont basées sur les politiques de "l'aménagement du territoire", qui est défini comme une politique de l'Etat visant la réduction des disparités entre les territoires et qui devrait assurer, « *la meilleure répartition des activités économiques sur l'ensemble du territoire, maîtriser le développement urbain, sauvegarder les zones rurales, mettre en place des infrastructures de liaison et de raccordement* »²

1.1.1.2. La grande entreprise

Le besoin de développer des techniques modernes coûteuses en capital et demandant une recherche et une adaptation incessantes impose le recours à des grandes entreprises. Il s'agissait de comprendre les spécificités de la période des trente glorieuses remarquable par la

¹ MOUSSAOUI Abdelhakim « Analyse d'une transition d'un espace de développement et d'aménagement du territoire : illustrée par l'exemple de la wilaya de Tizi-Ouzou », thèse de doctorat en sciences économiques, UMMTO. Page 51

² Idem page 39

Chapitre I : Développement local et l'économie sociale et solidaire

rapidité de la croissance et de faibles fluctuations conjoncturelles. Ce régime d'accumulation a reçu le nom de « fordisme ». Les grandes entreprises ont toujours façonné les territoires, elles aménagent des agglomérations et des pôles, ont jouant sur la présence liée de matières premières et de marchés. Elles captent ainsi les économies de dimension et de variété. La période fordiste est par excellence celle de la grande entreprise qui innove, crée de l'emploi, ses choix de localisation commandent l'organisation de l'espace.

1.1.1.3. Limites du développement exogène

L'échec constaté des politiques de développement régional durant les années soixante-dix va susciter beaucoup de critiques. D'abord le développement par le haut n'a pas réduit les inégalités de développement entre les régions. GAROFOLI. (G), soutient que les politiques de développement par le haut suivant les propositions de F.PERROUX(1955) ont provoquées beaucoup de difficultés dans la plus parts des régions moins développées. Ces politiques auraient créé une nouvelle structure économique tout à fait artificielle, qui entrait en contact avec une structure économique, sociale et territoriale et plutôt traditionnelle.

La caractéristique la plus importante de l'échec de modèle de(D.P.H) serait le manque d'intégration économique au niveau local : « *il ya une absence des efforts de diffusion et d'entraînement, par ce qu'il n'y avait aucune relation possible entre le vieux tissu industriel et les nouveaux établissements* »¹. Ce problème de manque de relation a été démontré par PENOUIL qui a constaté que les relations entre le pôle et l'extérieur de la région étaient beaucoup plus importantes que les relations avec le tissu de la région. Cependant pour GAROFOLI, ce manque de relation n'est pas seulement un problème technique, d'organisation de la production et les nouvelles taches professionnelles induites par l'entreprise externe.

La révision du paradigme d'un développement polarisé et centralisé n'ayant pu contenir les dérèglages économiques, a donné une chance existentielle à celui d'un développement dépolarisé et décentralisé.

1.1.2. Développement endogène

Contrairement au développement exogène, le développement endogène «par le bas» émerge dans les petites unités territoriales et contribue à façonner le développement du

¹HAMMACHE (M), « les villages et le développement local en Kabylie, cas des villages : Zouvgae et Agraradj », mémoire de magister, option économie spatiale, régionale et urbaine, UMMTO 2009.p11

Chapitre I : Développement local et l'économie sociale et solidaire

système global. En plus, selon cette perspective, la communauté peut exercer elle-même un rôle crucial dans son développement. Cependant, pour qu'il soit efficace, le développement local doit être appuyé par des capacités entrepreneuriales et surtout par des liaisons fortes avec les marchés nationaux et internationaux.

Le développement par le bas consiste « *pour une région ou une communauté à l'échelle humaine, de compter avant tout sur ses propres forces et de les mobiliser ou des objectifs de développement définis localement. la stratégie consiste à élargir le champs du possible des individus et des groupes sociaux a mobiliser les ressources et capacités locales, et à créer une dynamique de développement endogène il ne s'agit de refuser la croissance économique mais de la fonder* »¹. Sur la mobilisation des ressources accrues et intégrée dans un contexte régional. Pour STÖHR la mise en oeuvre de cette stratégie nécessite d'abord de reconnaître la grande diversité, dans l'espace et le temps, des systèmes de valeurs et des aspirations ce qui veut dire sur le plan pratique que les dynamiques économiques locales ne sont plus pilotées par l'Etat et la grande firme.

A partir des années 1980, le concept de développement local, se matérialisé par l'abondante production de colloques, discours politiques, articles et ouvrages sur le sujet : « *sortir de l'ombre et de marginalité, l'idée même de développement local est maintenant reconnue par les milieux d'affaires, syndicats, les associations, les institutions bancaires, les élus et les différents instances de gouvernement* »².

La reconnaissance officielle de développement local comme mode de développement dans le cadre du 9^{ème} plan (1984-1988) par la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR créée en 1963) et d'ailleurs représentative de ce changement de mentalité : « *le développement local se caractérisé par la mise en œuvre le plus souvent mais pas exclusivement dans un cadre de coopération intercommunal, d'un projet globale associant les aspects économiques, sociaux, culturels de développement. Généralement initié par des élus locaux, un processus de développement local s'élaboré à partir d'une concertation large de l'ensemble des citoyens et des partenaires concernés et trouve sa traduction dans une maîtrise d'ouvrage commune* ». ³

¹ STÖHR.op.cité

² TAHROUR.(N), TAKARABT. (Z) « le barrage hydrauliques outil de développement local et de valorisation touristique : cas de barrage de TAKSEBT », mémoire de master, département des sciences économiques de l'UMMTO, 2005,

³Fichier électronique : « regarde sur le développement local ». [En ligne], consulté le 25 septembre 2017.URL : http://www.tanmia.ma/Developpement_durable/Regard_sur_le_developpement_local.

1.2. Territoire et développement local

Le territoire comme une appropriation à la fois économique idéologique et politique de l'espace est considéré l'élément de base de développement local.

1.2.1. Qu'est-ce qu'un territoire ?

La polysémie relative au concept "territoire" ne semble pas aider à la formulation d'une définition précise. Certains experts en développement local se sont penchés sur la définition que l'on pouvait donner au terme territoire, dont la définition proposée par le professeur Bernard Pecqueur.

Celui-ci définit le territoire comme « *un espace d'intangibilité des acteurs* »¹. Il complétera cette définition en précisant ceci « *En d'autres termes, le territoire est sans doute largement ce qui rassemble des acteurs par une faible distance géographique, mais il est aussi l'ensemble au sein duquel chaque acteur se reconnaît et peut avoir un sentiment d'appartenance à partager avec d'autres (famille, clan, vallée, milieu professionnel, espace d'habitudes et de rites communs ...)* ».²

Dans l'optique du développement local, le territoire est considéré comme un marqueur référentiel pour l'ensemble des acteurs qui y sont liés. Sa notion, exprime « *la prise de possession d'un espace par une espèce, son organisation et sa défense* »³. En effet la substance de territoire se manifeste dans la territorialité qui se traduit par les notions d'identité, d'appropriation, d'enracinement. En d'autres termes on peut dire que le territoire est un site qui est façonné par l'homme et qui, à son tour, façonne également ce dernier.

Le territoire est perçu comme un espace vécu. il peut être défini comme un cadre de localisation des activités dans lequel prennent place des processus de création de ressources humaines, financières et technologique nécessaire à l'innovation. De plus il est traditionnellement perçu sous la dotation de facteur ou d'un gisement d'externalités.

Le territoire devient un processus de construction de capacité productive et d'une capacité d'innovation, au travers des ressources spécifique que crée le tissu localisé des agents.

¹ PECQUEUR, Bernard, Rationalité et territoire, texte d'une conférence Université de Grenoble2, 1995, p, 6

² Idem

³ Melle GANI(M) : les PME/PMI comme acteurs de développement local : cas de la willaya de Tizi-Ouzou », mémoire de magister, faculté des sciences économiques, commerciales et de gestion, UMMTO, 2010 p36.

Chapitre I : Développement local et l'économie sociale et solidaire

Pour Patrick BADOUEL¹, « *le territoire est à géométrie variable* ». il se définit par trois volets : soit par une homogénéité physique et géographique, soit par une identité culturelle, soit par une localisation sectorielle et industrielle. Le territoire devient alors un tout, cohérent et construit ; ce qui signifie qu'il développe sa propre identité, sa propre histoire, sa propre dynamique différenciée des autres espaces. La construction d'un territoire s'appuie aussi sur une proximité géographique qui circonscrit un espace particuliers, sa cohérence et son développement entraînent nécessairement la mise en place d'une organisation, basée sur proximité organisationnelle.

En matière de développement aucun individu ne peut prétendre, à lui seul, posséder la méthode ou la stratégie adéquate, et cela ne peut se réaliser qu'à travers une gouvernance où les acteurs locaux sont sensés de valoriser le bien être de la population locale, pour aboutir à un développement local et durable. Dans ce contexte, la gouvernance joue un rôle sur l'échelon des territoires et contribue à la résolution des conflits d'usages entre les différents acteurs.

1.2.2. Développement local et aménagement du territoire

La crise du fordisme met fin aux certitudes des Trente Glorieuses et prive l'Etat d'un levier important de son action, ce qui a remis en cause la politique traditionnelle d'aménagement du territoire et les fondements sur lesquels s'était édifiée qui sont profondément bouleversés à partir du milieu des années 1970. Le développement local est devenu depuis plusieurs années le concept clé, le mot « *passé-partout* »² de l'aménagement du territoire et de la politique régionale.

Un nouvel aménagement du territoire devra se mettre en place, non pas le système ancien dont la nature était fondamentalement centralisatrice, mais un aménagement qui parte des décisions des collectivités territoriales pour les compléter là où des problèmes restent insolubles. Cette version territoriale du développement et de l'aménagement ne se réalise qu'à travers une pluralité d'acteurs et une diversité des modes d'action dont la cohérence nécessaire seront l'objectif des dispositifs de concertation. Ces dynamiques, utilisent davantage le principe de mobilisation participative sur la base d'initiatives des PME et de développement local endogène. Cette opportunité du développement local pour l'aménagement du territoire peut se traduire concrètement par la mise en place des facteurs

¹ DENIEUIL(P.N) : « introduction aux théories et à quelques pratiques de développement local et territorial », Genève, 2005, p8.URL : <http://recitsrecettes.org/sites/default/files/dev-local.pdf>

² MOUSSAOUI Abdelhakim, Op .cité P 90

Chapitre I : Développement local et l'économie sociale et solidaire

locaux qui favorisent l'adaptation des collectivités territoriales aux nouvelles règles du jeu de la croissance économique afin de mettre les territoires en état de développement.

1.2.3. Systèmes productifs locaux

L'organisation verticale de la grande entreprise et les compromis sociaux garantis par l'Etat, qui ont caractérisé le développement économique dans le monde occidental durant les trente glorieuses, ont fait de l'ombre à la petite entreprise. Elle était considérée comme archaïque ; elle est appelée à disparaître. Signalons d'emblée qu'il s'agit de P.M.E faisant partie d'un réseau partie d'un réseau spatialement localisé, et où la division du travail est très poussée. Cette forme d'organisation de la production était caractérisée par une capacité d'adaptation à la variation de la demande.

L'émergence de cette forme localisée d'organisation de la production appelée district industriel¹. Ce concept forgé par l'économiste britannique MARSHALL à la fin du XIX siècle peut être considéré comme une base théorique pour le développement local. Pour l'économiste italien Becattini. (G), « *le district industriel renvoie à une entité socio-territoriale caractérisée par la présence active d'une communauté de personne et d'une population d'entreprises dans un espace géographique et historique donnée. Dans tous les cas, les institutions locales (municipalité, corporation, associations professionnelles, etc.) en liaison avec les institutions nationales peuvent contribuer grandement à la régulation des relations de coopération. Ce faisant la flexibilité et l'intégration sont favorisées par la proximité géographique* ». ²

En effet, ce concept qualifie la présence, au sein d'un territoire de petite taille, d'une gamme de petites et moyennes entreprises organisées autour d'un métier industriel, voire de plusieurs métiers, dont le développement dépend des fortes relations qu'elles entretiennent entre elles et avec les communautés locales. L'intensité de ces relations s'explique par le partage d'une culture commune des relations économiques et sociales considérée comme une ressource propre au territoire.

Dans les années 1970, ce concept a été utilisé par des économistes italiens pour décrire l'organisation industrielle de la Troisième Italie (Italie du Centre et du Nord-Est). En France, cette analyse a suscité l'intérêt de certains économistes qui ont proposé la notion de

¹ HAMMACHE. (M), « les villages et le développement local en Kabylie, cas des villages : Zouvgae et Agraradj », op. Cité.P17

² Collectif de recherche CRISES-ANGUS, Etude réalisée sous la direction de Lévesque. (B) Fontan J-M, Klein.J L : « les systèmes locaux de production : conditions de mise en place et stratégie d'implantation pour le développement du projet Aguns » Université du Québec, janvier 2006, P15.

Chapitre I : Développement local et l'économie sociale et solidaire

« systèmes industriels localisés » pour décrire l'organisation économique de territoires comme le Choletais (textile). Afin d'élargir le champ de l'analyse aux autres secteurs économiques, ils ont ultérieurement proposé la notion de « système productif localisé ».

Les systèmes productifs localisés à travers Les petites et moyenne entreprises, jouent un rôle économique et sociale très important, à la fois par leur importance dans le tissu économique et par la création d'emplois, et leurs l'efficacité dans la pénétration des marchés internationaux durant les périodes de crises et d'aggravation des chiffres du chômage.

1.2.4. Développement territorial

Faisant suite à l'aménagement du territoire et au développement local, la thématique du développement territorial n'a cessé de prendre de l'importance depuis les années 1990 dans le but de rendre les territoires attractifs et compétitifs afin d'accroître leurs chances dans la compétition internationale.

Le concept de développement territorial est plus récent. Il renvoie à de multiples acceptions possibles du développement et relève de diverses définitions possibles du territoire. Il est maintenant admis qu'elle élargit, diversifie et approfondie celles de développement local, de développement régional, d'aménagement du territoire, voir les dépassent. « *Le développement territorial est un processus volontariste cherchant à accroître la compétitivité des territoires en impliquant les acteurs dans le cadre d'actions concertées, généralement transversales et souvent à forte dimension spatiale* ». ¹

Le concept de développement territorial repose sur de nouveaux facteurs de développement. A côté des facteurs classiques de développement (situation géographique, ressources naturelles, marché, main-d'œuvre ou aides des pouvoirs publics), six facteurs nouveaux semblent avoir émergé² : l'innovation, la formation, l'insertion dans des réseaux, l'identité territoriale, une gestion stratégique et la gouvernance. , Cette dernière est un facteur important en matière de développement territorial, devant faciliter la compréhension entre acteurs (institutions publiques, entreprises, associations...), la possibilité d'un travail en commun et la coordination de leurs actions.

Le concept de gouvernance à cette échelle apparait comme un levier de taille pour la coordination et l'encadrement du processus de développement local. Bernard PECQUEUR définit la

¹ Baudelle (G), Guy (C) et Mérenne-Schoumaker (B) : « Le développement territorial en Europe : concepts, enjeux et débats » ; éd ; PUR ; 2011 ; P 22.

² Idem

Chapitre I : Développement local et l'économie sociale et solidaire

gouvernance comme étant : « *le processus de structuration d'une mise en compatibilité de différents modalités de coordination entre les acteurs géographiquement proches, en vue de résoudre un problème productif où, plus largement, de réaliser un projet collectif de développement* ». ¹

De manière générale, la gouvernance territoriale est définie comme l'exercice de l'autorité politique, économique et administrative dans la gestion à tout les niveaux, comprend des mécanismes, des processus, des relations et des institutions complexes par l'intermédiaire desquels les citoyens et les groupes notamment les plus démunis expriment leurs intérêts, exercent leurs droits et obligations.

1.3. Développement local : Définition et objectif et caractéristiques

Le développement local, aussi appelé développement par le bas ou le développement endogène, comme cadre d'analyse et comme stratégie d'intervention datent des années 1970, est une notion très large, polysémique et, en tant que telle, difficile à cerner avec précision.

1.3.1 Définitions de développement local

Le développement local permet de mobiliser les énergies locales pour continuer à créer des richesses et des emplois. C'est bien pourquoi pour J.L.Guigou le développement local représente « *l'expression de la solidarité locale créatrice de nouvelles relations sociales et manifeste la volonté des habitants d'une micro - région de valoriser les richesses locales, ce qui est créateur de développement économique* » ².

Ainsi, pour Bernard PECQUEUR (1989), « *Ni mode, ni model, le développement local est une dynamique qui met en évidence l'efficacité des relations non exclusivement marchandes entre les hommes pour valoriser la richesse dont ils disposent* ». ³ Il se base aussi pour Xavier GREFFE(1984) sur « *un processus de diversification et d'enrichissement des activités économiques et sociales sur un territoire, à partir de la mobilisation et de la coordination de ses ressources et de ses énergies* » ⁴.

Le développement endogène se fonde pour GAROFOLI, « *sur des ressources locales, la capacité de contrôle au niveau local du ressources d'accumulation, la capacité de réaction*

¹ Fabienne LELOUP, gouvernance locale et développement territorial, FUCAM, colloque international développement local et gouvernance des territoires (DL>) université de Jijel(Algérie) du 03 au 05 Novembre 2008, p2.

² Cité par Tourjansky-Cabart (L) : « Le développement économique local » ; éd ; PUF ; Paris ; 1996 ; P 4.

³ PECQUEUR. (B): « Le développement local », Ed, Syros-Alternative, 2000, P24

⁴ GREFFE. (X) : « Territoire en France : les enjeux économiques de la décentralisation » Ed, Economica, Paris, 1984, P146

Chapitre I : Développement local et l'économie sociale et solidaire

aux pressions extérieures et la capacité d'introduire des formes spécifiques de régulation sociales au niveau local des éléments précédents »¹

De manière générale, on s'accorde à dire que le développement local est l'expression d'une solidarité créatrice de nouvelles relations sociales et de la volonté des habitants d'un territoire, de valoriser les richesses locales (au sens large) en faveur du développement économique, et Administratives. Le développement local est un processus grâce auquel la communauté participe au façonnement de son propre environnement dans le but d'améliorer la qualité de vie de ses résidents. Cette démarche nécessite une intégration harmonieuse des composantes économique, sociale, culturelle, politique et environnementale. La composante économique devient souvent une priorité vue l'importance pour chacun d'être en mesure de gagner sa vie et de subvenir de manière satisfaisante à ses besoins et ceux de ses proches.

De cette définition générale revêt différentes dimensions du développement local dont, La dimension économique qui vise le déploiement d'un ensemble d'activités de production et commercialisation ; la dimension local qui touche la mise en valeur des ressources locales d'un territoire donné où s'engagent les principales composantes d'une communauté, et enfin la dimension communautaires où la communauté est le centre d'intérêt de l'intervention.

1.3.2. Outils et objectifs du développement local

Différents outils sont nécessaires pour la réalisation de développement local qui est un élément important pour la mise en place de tout projet sur un territoire donné, on distingue Cinq principaux outils de développement local :

- l'aménagement de territoire qui définit les grands orientations et fixe le cadre de développement des zones ;
- une politique de décentralisation appuyée par la déconcentration des structures de l'Etat ;
- la gouvernance locale définie comme l'ensemble des interactions entre les acteurs d'une communauté locale (le secteur public, le secteur privé et la société civile) orientées vers la définition d'un projet global commun et de projets spécifiques de développement des collectivités ;
- le financement via la fiscalité nationale et locale et les agences internationales ;
- la participation citoyenne qui s'exprime au sein des structures de gouvernance locale.

¹ M^{elle} GANI (M) : « les PME/PMI comme acteurs de développement local : cas de la willaya de Tizi-Ouzou », OP cité P38

Chapitre I : Développement local et l'économie sociale et solidaire

Les actions du développement local ont pour différents objectifs qui sont liés entre eux, avec une intégration harmonieuse entre les différents secteurs d'activités (économique, social, politique et environnemental) tout en valorisant les ressources locales.

Le développement local repose sur la coordination et les coopérations entre les acteurs vise à améliorer le cadre de vie des personnes de la communauté pour qu'elles puissent profiter d'un environnement sain et agréable ; Il vise également à améliorer leur milieu de vie pour qu'elles puissent s'épanouir dans une communauté qui leur offre plusieurs occasions sociales et culturelles; Il cherche ainsi à augmenter le niveau de vie afin que chacun dans la communauté puisse travailler et donc gagner un revenu pour pouvoir profiter des avantages de la communauté (création d'emplois et répartition de la richesse).

1.3.3. Acteurs du développement local

Le développement local comporte un contenu qui est politique, économique, social et environnemental. Il concerne plusieurs acteurs que sont l'État, les élus locaux, les populations, les organisations de la société civile, le secteur privé, les partenaires techniques et financiers. Il se met en œuvre à travers des instruments tels que le plan communal de développement, le plan régional de développement, les schémas et fonds d'aménagement.

1.3.3.1. L'Etat et collectivités locales

Par extension, l'Etat désigne l'ensemble des institutions et des services qui permettent de gouverner et administrer un pays à travers la centralisation qui définit son mode d'organisation dans lequel l'autorité détient l'ensemble des pouvoirs de décision (politique, administratif et financier) et des attributions de la puissance publique. Il est un partenaire incontournable des collectivités locales (personne morale de droit public exerçant sur son territoire certaines prérogatives dévolues par l'Etat.) à travers la décentralisation. Cette dernière est définie comme un système dans lequel le territoire national est découpé en collectivités locales, un système de transfert de pouvoir, de compétences particulières et de moyens appropriés, de l'Etat central vers des échelons inférieurs. Mais aussi parce que ces personnes morales exercent leurs activités dans le respect de l'unité nationale. L'Etat a donc un rôle de définition et d'impulsion de la politique globale, de contrôle des actions de développement des territoires dans une dynamique locale des acteurs locaux.

La décentralisation est donc un instrument de renforcement de la démocratie et de la participation citoyenne à la gestion des affaires locales. Elle est un instrument permettant à l'Etat de céder une partie de ses fonctions, responsabilités, ressources, budgets et pouvoirs à

des entités décentralisées. La décentralisation peut se présenter, en règle générale, comme un instrument de réorganisation de l'action publique au niveau local. Elle est un moyen d'engager le développement sur une base locale et non plus exclusivement centralisée. Elle peut aussi être considérée comme une stratégie institutionnelle de participation des populations à la gouvernance économique, sociale et politique du pays à travers la promotion du développement local.

1.3.3.2. Les populations

Elles sont les bénéficiaires finaux de toutes les actions et politiques de développement ainsi que les dépositaires de la légitimité des élus et des actes de l'administration. Pour l'Etat, il est essentiel désormais de s'appuyer sur la participation des populations pour impulser un développement durable. Ainsi, la responsabilisation accrue des acteurs locaux dans tous les domaines de l'activité économique et sociale est apparue comme une condition indispensable pour promouvoir un développement économique et social durable et participatif.

Pour permettre à ces actrices locales du développement de jouer pleinement leurs rôles, le législateur leur a conféré d'importantes responsabilités et prévu de mettre à leur disposition des ressources pour garantir leur participation. Car la reconnaissance des communautés implique aussi la reconnaissance de leurs spécificités (histoire, organisation, culture) et de leurs potentialités qui sont déterminantes pour toute nation.

1.3.3.3. Organisations de la Société civile

Le terme « organisations de la société civile » sert à désigner l'ensemble des organisations regroupant les organisations communautaires de base, les groupements de solidarité, les coopératives, les mutuelles, les syndicats, les associations professionnelles et d'autres organisations intermédiaires comme les organisations privées à but non lucratif (ONG). Ces organisations ont pour missions essentielles de venir en aide aux populations pauvres vulnérables ou défavorisées, de défendre les citoyennes victimes de discrimination en raison de leurs croyances, de leurs opinions, de leurs différences ou de leur engagement. Elles participent, selon leurs statuts, orientations et moyens, au développement socio-économique du pays. Ainsi, leur responsabilisation dans tous les domaines de l'activité économique est apparue comme une condition nécessaire pour promouvoir un développement économique et social participatif à la base.

Chapitre I : Développement local et l'économie sociale et solidaire

Comme le montre D.G.TRAMBLAY¹ et P.A.WILSON² au Etats-Unis et en Amérique Latine, il aurait plus de 100000 Organisations non gouvernementale (ONG) créées depuis le début des années 70, Dont 10000 en Amérique latine. Ces ONG ont initié leurs actions vers des besoins spécifiques des communautés durant toute la décennie de crise. Dans les années 80 les ONG vont fixer des objectifs "développementistes", qui se traduisent par des aides aux communautés, à développer des activités génératrices de revenu comme les micro-entreprises, les coopératives de production. Vers la fin des années 80, la troisième génération des ONG communautaires en Amérique latine intègre les intérêts spécifiques des communautés locales dans des stratégies plus larges.

1.3.3.4. Le secteur privé

Il est constitué par les entrepreneurs privés locaux organisés ou agissant individuellement. Ils développent souvent beaucoup d'initiatives économiques au niveau local. Les acteurs du secteur privé à travers les PME, guidés par une logique de maximisation de profit, les acteurs économiques qui sont les entrepreneurs, organisent la production des biens ou des services, investissent et innovent au niveau local, participant ainsi à l'amélioration du bien-être de la population locale, en lui offrant des emplois générateurs de revenus, et des biens et services dont elle a besoin.

Les acteurs locaux publics, privés et associatifs jouent aujourd'hui un rôle essentiel dans la restructuration et le développement des territoires. Les collectivités locales contribuent au réaménagement de l'espace et soutiennent la création d'emplois. De leur côté, certaines entreprises cherchent à tirer parti du territoire où elles sont implantées, en suscitant la création d'infrastructures nouvelles ou en se rapprochant des structures de formation et de recherche³.

1.4. Développement local durable

L'une des questions les plus complexes et difficiles auxquelles sont confrontés les populations autochtones de notre planète, est comment, ou même s'ils doivent ou non concilier leur style de vie traditionnel avec ce qui peut être considéré comme du véritable développement local durable. Les problèmes environnementaux, qui sont ressortis des

¹ TRAMBLAY (D.G) « stratégies de développement économique local : expérience de Montréal et de Québec » in DEMAZIER © op. Cité

² WILSON (P.A) " le développement économique communautaire au Etats –Unis et en Amérique Latine « in DEMAZIER op. Cité

³ Demazière © : « Entreprises, développement économique et espace urbain » ; éd, Economica ; Paris ; 2000.P 154.

Chapitre I : Développement local et l'économie sociale et solidaire

différents rapports établis durant ces dernières années, ont forcé les hommes à réfléchir sur leur mode de développement afin de préserver la durabilité de notre planète.

La question environnementale aura permis d'intégrer la notion de durabilité à celle de développement. Selon la définition donnée dans le rapport de la commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'organisation des nations unies, dit rapport Brundtland, où cette expression est apparue pour la première fois en 1987 : « *Le développement durable est un développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs* ». C'est donc aussi via la question environnementale que s'intégrera au développement local la notion de durabilité qui donne le terme de développement local durable, ainsi que la dimension territorial, d'où la proposition complémentaire suivante : « satisfaire les besoins locaux sans compromettre la capacité des entités territoriales de rang supérieur à assurer leur propre viabilité ».

Le développement local durable, peut être défini comme : « *un processus grâce auquel une communauté participe au façonnement de son propre environnement dans le but d'améliorer la qualité de vie de ses résidents. Cette démarche nécessite une intégration harmonieuse des composantes économique, sociale, culturelle, politique et environnementale. la composante économique devient souvent une priorité vue l'importance pour chacun d'être en mesure de gagner sa vie et de subvenir de manière satisfaisante à ses besoins et ce de ses proches. Cette approche est avant tout un phénomène humain où les projets et l'action, plus que les institutions et les politiques, mobilisent l'ensemble des intervenants de la communauté de chacun des arrondissements* »¹.

Dans un cadre local, par la mise en valeur des ressources locales et avec la participation de la population que le développement pourra réellement répondre aux besoins des populations.

Section 02 : Communauté et initiatives de L'ESS

Le développement local n'est pas un simple changement d'échelle, il s'agit au contraire d'une réaction à la prise de conscience et de la complexité de la réalité. Il repose sur une identique philosophie de solidarité et d'humanisme. Depuis son existence et malgré son

¹ Cette définition a été mise en place par le groupe d'étude sur le développement local de Montréal lors d'un sommet le mardi 9 avril 2002. Ce groupe était animé par Monsieur Paul Prévost, spécialiste en développement local et attaché à l'université de Sherbrooke.

Chapitre I : Développement local et l'économie sociale et solidaire

histoire différente de celle du développement local l'économie sociale et solidaire, a accompagné les changements de la société, cherchant de nouveaux moyens d'organisation et de développement, elle trouve de plus en plus sa place entre l'économie publique et l'économie de marché, l'ESS s'agisse de ce fait une troisième voie articulée avec les deux autres. La nécessité d'innover pour répondre aux besoins de la population et la finalité commune en s'appuyant également sur les territoires, ont créé des liens solide qui ne sont pas définis *à priori* entre économie sociale et développement local, mais qui sont construits.

2.1. Approche communautaire du développement local

Pour certains, l'approche communautaire s'inscrit dans une perspective humaniste qui considère que l'Homme doit être replacé au centre du fonctionnement économique. Partant les tenants de cette approche considèrent que le développement ne correspond pas seulement à la progression exponentielle des biens et des services produits mais doit aussi permettre la prise en compte des besoins immatériels, sociaux, culturels et psychologiques des personnes considérées à l'échelle de leur lieu de vie. Dans le champ du travail social actuel, le développement communautaire apparaît comme une méthodologie de plus en plus adoptée.

2.1.1 Définition du développement communautaire

Les définitions du développement communautaire diffèrent d'un texte à l'autre. On retrouve ainsi les termes de : développement communautaire, action communautaire, intervention communautaire, organisation communautaire, développement social local, travail social communautaire, ou projet participatif. Il ne semble pas très intéressant de chercher à définir tous ces termes : tant d'auteurs s'y sont déjà essayés avec plus ou moins de succès, certains utilisant des termes différents pour dire la même réalité, d'autres utilisant des termes identiques pour dire des réalités différentes.

Selon DMAZIER « *Le développement communautaire correspond à la définition par une communauté de ses problèmes économiques et la mise en œuvre d'initiatives qui y répondent. Le principe est que les gens doivent pouvoir, au niveau d'unité locale de vie, décider quels sont leurs besoins collectifs et contrôler la façon dont leurs cadre de vie, leur emploi ou encore les services urbains, vont évoluer quantitativement et qualitativement* ». ¹Ces initiatives communautaires peuvent se traduire par un ensemble d'actions divers : la stimulation des services de proximités, soit dans les villages ou dans les zones urbaines défavorisées ; la mise en place de facilité de crédit hors des structures des

¹ DMAZIER. (C) (s/d) « Du local au global » op.cité PP.29-30

Chapitre I : Développement local et l'économie sociale et solidaire

financements classiques ; actions de formations pour donner une qualification et de réaliser des travaux améliorant l'environnement local.

L'acteur principal du développement communautaire est la société civile dans sa variété (associations de quartiers et de villages, section syndicales des travailleurs, associations religieuses...). Le développement communautaire cherche à faire profiter aux groupes sociaux défavorisés ou marginalisés les biens-faits du développement économique. Il n'exprime pas tant une alternative au capitalisme mais tente de donner des solutions locales à l'échelle d'une communauté à la crise économique.

2.1.2. Caractéristiques du développement communautaire

Les caractéristiques du développement communautaire se définissent par :

➤ *L'existence d'un problème collectif*

C'est-à-dire d'un problème commun à un ensemble de personnes, une population, une collectivité, ou une communauté, problème commun parce qu'il trouve ses racines et s'explique par un problème structurel ou d'organisation sociale. La population ne constitue pas nécessairement un groupe organisé, et si elle est déjà organisée, elle n'a généralement pas besoin de l'aide de travailleurs sociaux. Il arrive souvent que des travailleurs sociaux, soit d'initiative, soit parce que cela leur est demandé par les programmes ou les institutions dans lesquels ils sont amenés à travailler, soient amenés à faire du travail communautaire sans que la population en soit demandeuse. Il s'agira alors de faire prendre conscience à la population de la nature collective de ses problèmes avant d'imaginer avec elle les solutions collectives qui en découleraient.

➤ *La réponse à ce problème collectif devra être collective elle aussi*

Ce qui suppose que toutes les personnes concernées par le problème doivent agir ensemble, à toutes les étapes du processus. La population d'abord en tant que première concernée par les problèmes, mais aussi les travailleurs sociaux et leurs partenaires de tous ordres (associatifs, institutionnels, politiques, économiques...) vont penser et agir ensemble. La population est considérée ici non pas comme consommatrice de services mis à sa disposition, mais comme un ensemble de citoyens, d'acteurs, de producteurs de leurs propres réponses collectives. On ne fait donc pas POUR la population mais AVEC elle.

➤ *L'existence d'un partenariat*

On ne peut travailler seul en développement communautaire : le problème étant collectif, il touche un ensemble de personnes, institutions et cadres différents, ayant des rôles et des fonctions différentes par rapport au problème, ses origines et ses manifestations, autant

Chapitre I : Développement local et l'économie sociale et solidaire

de personnes qui doivent donc, de façon plus ou moins étroite et active selon les partenaires et selon les moments du processus, travailler ensemble. Parmi ces partenaires, les différents pouvoirs publics ou non, c'est-à-dire ceux qui ont un pouvoir de décision sur le problème et ses solutions, devront à un moment donné être parties prenantes au processus.

➤ *Pour répondre à la nature du problème de départ*

La ou les réponses viseront un changement structurel ou d'organisation sociale. Il s'agit alors de changer la situation en profondeur et non de trouver une réponse temporaire ou immédiate à un problème ponctuel. Il s'agit d'innover, d'inventer, de créer des formes nouvelles de structures ou d'organisation, des modes de fonctionnements nouveaux qui répondent mieux aux problèmes de la population que les institutions ou services existants.

➤ *La réponse est bien souvent territorialisée, localisée*

Elle s'inscrit en tout cas à un niveau d'intervention microsocial qui permet les échanges directs et concrets entre les gens, qui permet une expression réelle, de fait et non seulement théorique ou de droit, un niveau qui permet l'établissement de liens sociaux réels, non virtuels ou distants.

➤ *L'action communautaire se déroule sur la place publique*

Elle doit par définition se faire connaître si elle veut avoir une chance d'aboutir en touchant le plus grand nombre.

➤ *L'action communautaire se fait à long terme.*

Il faut du temps, du temps et encore du temps pour obtenir des résultats certainement mais aussi pour, analyser le problème, penser l'action, se rencontrer, échanger, partager, négocier, organiser, agir, évaluer... On ne peut travailler que sur le long terme.

2.1.3. Les valeurs du travail communautaire

Tout travail social porte en lui-même une série de valeurs, toutes liées entre elles, en formant un tout cohérent. Ces valeurs communes au travail communautaire que les travailleurs sociaux cherchent à mettre en pratique à travers leurs actions sont :

- La lutte pour une plus grande **justice sociale** et une meilleure défense des droits fondamentaux de l'homme constitue le cadre éthique commun à tous les travailleurs sociaux dans le travail communautaire qui touche à la fois les aspects sociaux, économiques, politiques, culturels... de la vie sociale, dont l'objectif est le rééquilibrage des rapports de force et de meilleure répartition du pouvoir au sein de la société.

Chapitre I : Développement local et l'économie sociale et solidaire

- Les valeurs d'**égalité** et d'**équité** : recherche d'une plus grande égalité entre les individus pour assurer les mêmes chances pour tous, et recherche d'une plus grande équité dans le traitement social de leurs situations respectives.
- **La solidarité** : L'action communautaire a comme parti pris la défense des personnes les plus démunies, et s'efforce de créer des espaces qui renforcent ou créent du lien social et permettent la coexistence et la cohésion des groupes dans un esprit de coopération, de solidarité.
- **La défense de la démocratie** : est une autre valeur essentielle en travail social, qui peut se définir comme un système d'organisation sociale qui assure la liberté et l'égalité de droit de l'ensemble des individus qui composent la société, qui leur donne les moyens de participer au pouvoir de décision (via des organismes ou des groupements sociaux représentatifs ou via des mécanismes de consultation directe), dans le respect du pluralisme des opinions.
- Il doit aussi garantir l'exercice d'une autre valeur fondamentale, corollaire de la démocratie qui est le **respect**, respect des personnes, de leur dignité, leur intégrité, leur culture, leurs valeurs, leurs opinions, leurs rythmes, leur autonomie. A cela s'ajoute la nécessité de rester toujours vigilant et critique face aux préjugés.
- L'action communautaire vise l'**autonomie** et la prise en charge responsable des groupes et des communautés dans leur volonté d'agir dans des perspectives de changement social. Cette valeur se retrouve aussi dans la volonté de renforcer l'estime de soi et la capacité de s'affirmer des individus, groupes et communautés.

2.2. Initiatives et pratiques des organisations du l'ESS

La crise économique et le processus de mondialisation ont contribué à limiter les moyens des Etats afin de faire face aux problèmes liés au chômage la pauvreté et à l'exclusion, cette situation a favorisée l'émergence d'un nouveau secteur qui tente de trouver des solutions et d'adapter des réponses nouvelles afin de résoudre des problèmes économiques sociaux et environnementaux. Il s'agit de l'économie sociale et solidaire.

2.2.1. Définitions et principes de l'ESS

Vu la proximité sur laquelle elle repose, l'économie sociale et solidaire est un domaine très large qui s'occupe inévitablement de tout les problèmes notamment sociaux. Les initiatives de l'ESS donnent la primauté à la relation et à la transaction entre les individus, en s'appuyant sur différents principes.

2.2.1.1 Origines et définitions

Les périodes de crises (financière, économique, sociale, du travail) semblent être propices au développement d'organisations de l'économie sociale et solidaire (L'ESS). Une des confusions sur ce qu'englobe et représente l'ESS provient de la jonction des mots (*sociale* et *solidaire*) qui recouvrent des réalités différentes.

L'économie solidaire se distingue de l'économie sociale dans les rapports qu'elle entretient avec l'Etat, en effet, alors que l'économie sociale se veut indépendante, l'économie solidaire dépend en grande partie de l'Etat qui en retour va grandement s'appuyer sur l'économie solidaire, en particulier sur le mouvement associatif, durant les années 1980 afin de mettre en place sa politique sociale en matière d'éducation et d'insertion. Pour *Jean Louis Laville*¹, dans les processus de décision publique, l'économie solidaire est reconnue par l'Etat, et cela par des considérations politiques et économiques. Par contre l'économie sociale n'est pas reconnue car elle mène des activités à intérêt générale limité.

La création de l'économie sociale apparaît comme une conséquence de la révolution industrielle. Ce terme "d'économie sociale" a été un choix de Michel Rocard dans les années quatre-vingt pour donner une identité à ce secteur. Elle se définissait comme une démarche scientifique, prolongeant et infléchissant les projets de l'économie politique et un ensemble d'activités économiques qui se caractérisent par l'entrée juridique, par les statuts de sociétés qui sont les sociétés de personnes à la différence des sociétés de capitaux. Ce sont les associations, les coopératives, les mutuelles et fondations.

Bien que la solidarité soit également au cœur des activités d'économie sociale, ce que l'on a nommé à partir des années 1970, économie solidaire. Cette dernière désigne de nouvelles formes d'action qui ont émergé dans la foulée des mouvements sociaux de la fin des années 1960. L'économie solidaire peut être définie comme « *l'ensemble des activités de production, d'échange, d'épargne et de consommation contribuant à la démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens* »². En effet, sous l'impulsion des nouvelles exigences en matière de qualité de vie, de la mise en cause des capacités de l'Etat à remédier aux insuffisances du marché, ou encore de la volonté de trouver des formes nouvelles d'implication, les initiatives d'économie solidaire vont se multiplier.

¹ Laville. J-L, « L'économie sociale et solidaire en Europe, Arles Impatiences Démocratiques, coll. « les notes de l'institut Karl Polanyi », 2000.

² Laurent Fraisse « Économie solidaire : des initiatives locales à l'action publique. Introduction », Revue Tiers Monde 2007/2 (n° 190), p. 245-253. DOI 10.3917/rtm.190.0245.consulté le 13 octobre 2017. URL <https://www.cairn.info/revue-tiers-monde-2007-2-page-245.htm>

Chapitre I : Développement local et l'économie sociale et solidaire

L'économie Sociale et Solidaire est souvent présentée comme complexe et difficile à définir, elle peut prendre diverses orientations. Cette nouvelle branche de l'économie peut être définie par ces acteurs (entrepreneurs particulière, salariés, etc.), en fonction des activités (insertion professionnelle, commerce équitable, aide aux personnes âgées, etc.), ou bien encore par quatre principales formes organisationnelles: coopératives, mutuelles, associations et fondations qui se distinguent de l'entreprise individuelle par leur caractère collectif ; de l'entreprise publique par leur caractère privé ; et de la société de capitaux par le fait qu'elles doivent d'abord réunir des hommes avant de réunir des fonds sans chercher à rémunérer le capital. A ces différences statutaires correspondent des actions qui peuvent être résumées par cette phrase : « Associer, c'est mettre ensemble ; coopérer, c'est agir conjointement ; mutualiser, c'est prendre des risques réciproques et simultanés de façon solidaire. »¹

L'ESS est donc un champ large par les définitions qui lui ont été donnée, en 2001, la deuxième rencontre international sur la globalisation de la solidarité qui s'est déroulée au Québec à donné une définition suivante : « l'économie sociale et solidaire qui désigne un ensemble d'initiatives économiques à finalité sociale qui participe à la construction d'une nouvelle façon de vivre et de penser l'économie à travers des dizaines de milliers de projets dans les pays du Nord comme du Sud. Elle place la personne humaine au centre de développement économique social. La solidarité en économie repose sur un projet de tout à la fois économique, politique et social, qui entraîne une nouvelle manière de faire de la politique et d'établir les relations humaines sur la base de consensus et de l'agir citoyen. »².

De cette définition, nous constatant que les initiatives de l'ESS peuvent s'inscrire principalement dans le développement social comme réponse aux problèmes sociaux ou encore dans le développement économique comme solution aux problèmes de travail à travers des principes fondateurs.

2.2.1.2 Principes fondateurs de l'ESS

Les organisations de l'économie sociale et solidaire ont en commun un certain nombre de principe³ qui fondent la spécificité de l'économie sociale, vis-à-vis des autres types d'organisations.

¹ ROUSSEAU, François, Conférence a Grasse, 2010 – Semaine de l'emploi et ESS, Pole Azur Provence.

² HAMRANI. (S) « innovation sociale et développement social dans la wilaya de Tizi-Ouzou : caractérisation à travers monographique des centres médicopédagogique d'Athomalou et de Bouzeguene », mémoire de mater en sciences économiques UMMTO, 2013-2014, P38

³ BENAMARA (L) « Cours l'économie sociale et solidaire », master I, économie du développement durable et de l'environnement, UMMTO, 2015 /2016

Chapitre I : Développement local et l'économie sociale et solidaire

➤ *Principe de Primauté du projet*

Les structures de l'ESS sont des groupements de personnes et non de capitaux. Elles sont constituées de sociétaires, adhérents, associés, solidaires et égaux en devoirs et en droits. Ce premier principe est fondateur de la spécificité essentielle des organismes de l'économie sociale et solidaire;

➤ *Principe de libre d'adhésion*

Nul ne peut être contraint d'adhérer ou de demeurer adhérent d'une structure de l'économie Sociale et Solidaire, ce principe élimine toute sorte d'obstacle ou d'empêchement qui peuvent exclure une personne d'adhérer soit à une mutuelle, une coopérative, une fondation ou une association. (Sauf dans certains cas où le domaine d'activité est limité. pour certains ce n'est pas une exclusion mais une nécessité pour le bon fonctionnement) ;

➤ *Principe de démocratie*

La démocratie participative est un outil qui permet aux membres d'identifier les nouveaux besoins sociaux, afin de rechercher des solutions rapides et construire une offre à partir de la demande, ou pour mobiliser les ressources nécessaires.¹ Les décisions stratégiques se prennent en assemblée générale, selon le principe "1 homme =1 voix". Chaque membre compte pour une voix, quel que soit son apport (en capital dans une coopérative ou en temps dans une association ou une mutuelle) ;

➤ *Principes de solidarité*

La solidarité est un thème d'actualité très discuter notamment dans l'économie sociale et solidaire. la structure de ses organisation est nécessairement au service d'un projet collectif et non d'un projet conduit par une seule personne dans son intérêt propre ;

➤ *Autonomie de gestion et indépendance a l'égard des pouvoirs publics*

Une fois reconnues par l'Etat, les organismes de l'Économie Sociale et peuvent exercer leurs activités d'une manière régulier avec une identité propre. leur finalité les incité à éliminer toute sorte d'indépendance qui provoque la dominance des pouvoir publique., mais ils peuvent être reconnus comme interlocuteur privilégié dans la mise en œuvre de politiques d'intérêt général (emploi, santé, développement local, citoyenneté...) et avoir droit en conséquence à des subventions, des aides spécifiques à l'emploi ou des avantages fiscaux ;

¹ BARTHELEMY. (A) ; SLITINE. (R), « Entrepreneuriat social : innover au service de l'intérêt général » éd. Vuibert 2011, P6

➤ *Principe de non lucrativité*

Ce principe n'interdit pas la constitution d'excédents financiers, mais il en interdit l'appropriation individuelle. Ce dernier principe ne signifie pas que les entreprises de l'ESS ne sont pas préoccupées par la question de bénéfices. Celle-ci se doivent en effet réaliser des "excédents de gestion», ne serait-ce que pour assurer la pérennité de leur existence ainsi que leur développement futur.

2.2.2. Organisations de l'économie sociale et solidaire

La notion de l'ESS est plus large que la notion de tiers secteur parce qu'elle inclue les coopératives, les mutuelles, les associations et les fondations. Ces organisations sont créées dans une perspective de cohésion sociale. Par leur diversité en termes de statut, des activités et des valeurs qu'elles défendent, ces organisations constituent un acteur majeur de l'économie sociale et solidaire.

2.2.2.1. Les coopératives

Ce sont des organisations qui correspondent aux caractéristiques suivantes: « *Une coopérative est une association autonome de personnes volontairement réunies, pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques sociaux et culturels, communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement* »¹ Ou encore : « *Les coopératives sont des associations de personnes qui se sont groupées pour atteindre un but commun par la constitution d'une entreprise dirigée démocratiquement en fournissant une quote-part équitable du capital nécessaire et en acceptant une juste participation aux risques et aux fruits de cette entreprise, au fonctionnement de laquelle les membres participent activement* ».²

Il existe différents types de coopératives à savoir : coopératives d'entreprises qui se retrouvent dans pratiquement tous les secteurs de l'économie ; coopérative de salaires qui concernent les entrepreneurs salariés ; coopératives d'usage qui regroupent les consommateurs, propriétaires, locataires, usages des services publics ; et coopératives de crédit qui jouent un rôle considérable dans le financement de l'économie en générale et dans le cadre du développement.

¹ Michel Garrabé « Economie sociale : Les organisations de l'économie sociale et solidaire (OESS) », 2007 consulter le 16 octobre 2017. URL : http://www.michel-garrabe.com/cours/m1_ch02.pdf

² Organisation internationale du travail.

Chapitre I : Développement local et l'économie sociale et solidaire

En France, c'est la loi du 10 Septembre 1947 qui fixe les statuts de la coopération et qui en définit les objectifs. Mais on retrouve ceux-ci dans toutes les coopératives. Elles Contribuent à la promotion des activités ; à la satisfaction des besoins et à la formation de ses membres. Elles encouragent aussi la diminution des coûts de productions ; des prix de commercialisation de biens et services produits en coopération, ainsi que l'amélioration da la qualité des biens et services mis à la disposition de ses membres et des consommateurs.

2.2.2.2. Les mutuelles

En France, selon La loi du 25-7-1985, « *Les mutuelles sont des personnes morales de droit privé à but non lucratif qui conduisent des actions de prévoyance, de solidarité et d'entraide pour contribuer au développement culturel, moral, intellectuel et physique de leurs membres et à l'amélioration de leurs conditions de vie* »¹. Le terme de Mutuelles comprenait traditionnellement deux catégories d'organisations : *les mutuelles de santé* dont L'objectif, est la couverture de risques à partir d'une socialisation de ceux-ci, c'est-à-dire à partir d'un principe de compensation interne entre les adhérents. Ces mutuelles assurent les risques relatifs à la santé, au décès, et aux incapacités. Et *les mutuelles d'assurance* qui sont des organisations qui garantissent à leurs sociétaires, en contrepartie d'une cotisation (fixe ou variable), le règlement intégral de leur engagement en cas de survenue des risques couverts.

2.2.2.3. Les associations

Pour Tocqueville, « *l'association volontaire, quel que soit son objet, est une école de démocratie qui élargit l'horizon des participants, stimule la prise de parole et le débat, apprend à agir en commun sur un pied d'égalité* »². En France le texte qui définit l'association est : « *L'association est une convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que de partager des bénéfices* »³. Les catégories de personnes directement concernées par l'activité d'une association sont les membres bénévoles gestionnaires ; les membres bénévoles non gestionnaires ; les adhérents non bénévoles ; les bénéficiaires non membres ; les salariés. L'objectif principal d'une association est la mise en œuvre d'un projet destiné à satisfaire les besoins de ses membres adhérents ou de bénéficiaires non adhérents.

¹ Le code de mutualité en France : livret II, voir l'article L.111-1.et L411-1.

² Cité par Meyer N (1993) Les conséquences politiques du capital social in Revue Internationale de Politique Comparée, Vol. 10, n° 3. Consulté le 16 octobre 2017 URL. <https://www.cairn.info/revue-internationale-de-politique-comparee-2003-3-page-341.htm>

³ Art 1 de la loi du 1/7/1901

2.2.2.4. Les fondations

En France, la fondation est définie comme « *l'acte par lequel une ou plusieurs personnes physiques ou morales décident l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif* »¹. En général, une fondation résulte de l'engagement financier irrévocable de ses fondateurs pour réaliser une offre d'intérêt général à but non lucratif. Contrairement à une association, elle ne compte pas de membre. Elle émane d'une grande société et dirigée soit par un conseil d'administration, soit par un directoire et un conseil de surveillance.

Ces organisations principales de l'économie sociale et solidaire jouent un rôle fondamental dans le développement durable des sociétés au sein desquelles elles évoluent car elles sont souvent la seule alternative économique de création de richesses et de prestation de services sociaux dans des zones géographiques abandonnées, comme elles représente aussi une alternative aux entreprises traditionnelles. Les entreprises de l'économie sociale travaillent en faveur de la solidarité et de la cohésion sociale, elles sont socialement responsables en encourageant le développement durable des territoires et le maintien des populations dans les territoires où elles sont présente.

2.2.3 Place de l'économie sociale et solidaire dans le développement local

Le processus de mondialisation questionne la capacité des territoires à valoriser les ressources humaines, cognitives, matérielles et financières pour assurer leur développement. L'économie sociale semble "naturellement" associée aux territoires, dans la mesure où elle résulte du regroupement de personnes liées par des affinités ou des intérêts communs, et des relations interpersonnelles fortes.²

L'ESS et le développement local ne peuvent être envisagés indépendamment l'un de l'autre. Le développement local doit nécessairement s'appuyer sur l'action des acteurs de l'ESS et cette dernière ne peut se concevoir en-dehors de la problématique locale de développement. Cette relation duale peut s'expliquer d'abord, par le fait que les organisations de l'ESS et la logique de développement local partagent des valeurs communes. Parmi ces

¹ L'article 18 de la loi du 23 juillet 1987.

² Xabier Itçaina : « la politique du lien : la nouvelle dynamiques territoriales de l'économie sociale et solidaire », éd. Presses universitaires de Rennes, 2010, p39

Chapitre I : Développement local et l'économie sociale et solidaire

valeurs partagées, le principe de solidarité interpersonnelle. Ensuite parce que les acteurs de l'ESS possèdent, par nature, un ancrage territorial important, qui sont parfaitement insérés dans les territoires et sont en prise directe avec les politiques de développement local.

2.2.3.1 Valeurs communes entre le développement local et l'ESS

Le développement local qui est considéré comme une affaire de convictions et de volonté, est avant tout animé par des valeurs. C'est sur ce terrain qu'il rencontre l'économie sociale et solidaire, malgré des différences de leur histoire et de leur rapport au politique. Le tableau suivant nous éclaire sur les valeurs qui sont au fondement du développement local, dessinant des liens avec celles de l'économie sociale et solidaire.

Tableau n° 1 : Valeurs, principes d'actions de l'ESS et du développement local

Valeurs du développement local	Valeurs et principes d'actions de l'ESS
« Le développement local [...], c'est la volonté d'agir collectivement pour ne plus subir mais pour reprendre en main notre avenir. »	Participation et coopération des parties prenantes
« Si l'être humain est au cœur de l'économie, l'attractivité du territoire et le bonheur de ses habitants ne se mesurent pas en réalité par l'accumulation de richesses financières, mais par l'appréciation du bien être local. »	Finalité autre que la recherche de profits
« Le développement local porte des valeurs très différentes de la rentabilité économique et de la compétitivité : celles de la solidarité et de la coopération. »	Finalité autre que la recherche de profits Solidarité Coopération
« Le développement local, une question de lien autant qu'une question de lieu. »	Solidarité Ancrage territorial
« Il affirme nécessaire et possible de renforcer l'ancrage local de l'économie. »	Ancrage territorial

Source : http://www.adeftp.fr/pdf/ESS_TERRITOIRES_ADEFPAT_RUTTER.pdf

Considérant ce lien étroit entre ESS et territoire, nous pouvons postuler que les organisations de l'ESS sont en mesure de produire des effets positifs pour le territoire dans son ensemble et conditionner son processus de développement.

2.2.3.2 Contribution des OESS au développement local

A la fin du 19^{ème} siècle les organisations de l'économie sociale locales, ont d'abord adopté le modèle politique centralisateurs (de l'association locale à la fédération nationale) et le modèle économique de concentration fordiste (par l'intégration coopérative puis mutualiste). Néanmoins dans les années soixante, de nombreuses organisations ont participé à la politique d'aménagement du territoire visant à mieux répartir les populations et les activités. Ainsi de grandes coopératives ont ouvert de nombreux établissements dans des zones excentrées ; des mutuelles d'assurance ont implanté des agences dans des villes périphériques ; les banques coopératives ont couvert le territoire de guichets ; des associations d'action sociale se sont implantées en milieu rural¹.

L'une des particularités des organisations de l'économie sociale et solidaire est les valeurs qui font de cette dernière un acteur important de développement local, on peut étudier ces valeurs à travers l'encrage territorial, la cohésion sociale et la création d'emplois :

2.2.3.2.1. L'encrage territorial

L'implantation des OESS dans les territoires est porteuse de relation nouvelle entre les différentes forces existantes, les entreprises de l'ESS répondent par cette intégration, à des logiques et des besoins locaux non couverts ou pour lesquels les modèles économiques ne peuvent pas répondre. Danièle Demoustier soulignait lors de l'Assemblée Générale des Mutuelles de France que « *la logique de ESS est une logique d'ensemble* »². C'est pourquoi la prise en compte du développement économique sociale dans les territoires ne peut être envisagée que par une capacité des entreprises de l'ESS à travailler ensemble, à construire des politiques locales prenant en compte tout les parties prenantes : sociétaires et adhérent, habitants, membres des collectivités locales et des pouvoirs publics.

Cet encrage territorial se résume en deux principales conséquences : la première consiste en le fait que les OESS développent leur offre à partir des besoins identifiés sur le territoire, la deuxième se résume en l'utilisation de ressources locales en faisant appel à une main d'œuvre locales et à des financements et fonds locaux.

¹ Xabier Itçaina : « la politique du lien : la nouvelle dynamiques territoriales de l'économie sociale et solidaire », op. Cité

²HAMRANI. (S) « innovation sociale et développement social dans la wilaya de Tizi-Ouzou : caractérisation à travers monographique des centres médicopédagogique d'Athomalou et de Bouzeguene ». op. Cité, P 44

2.2.3.2.2. Cohésion sociale

Ce qui qualifie l'ESS selon Pierre Jacob est le fait qu'elle n'est pas seulement productrice de biens ou de services, mais aussi créatrice de lien social¹ dans une logique de développement local durable. Demoustier ajoute à ça le fait que l'ESS est un lieu d'apprentissage de la citoyenneté et de l'intégration sociale, à titre d'exemple les associations qui développent les capacités d'apprentissage de la vie sociale ainsi d'autres cultures et valeurs. Selon toujours Demoustier, ces associations mettent en œuvre des mécanismes de solidarité et facilitent l'accès à certains services malgré leur souci de s'adresser à l'ensemble de la population.

2.2.3.2.3. Création d'emplois

La création d'emplois dans les entreprises classiques se caractérise par le problème de diminution du nombre d'emplois offerts à la population active locale car en s'installant sur un territoire donné, ces entreprises attirent des gens qui viennent d'ailleurs et par le problème du risque de délocalisation. Ces deux problèmes sont inférieurs dans les OESS qui sont ancrées sur les territoires et qui font appel à la main d'œuvre locale.² Parmi ces organisations, les coopératives qui ont un rôle particulier en matière d'emploi, elles portent des réponses plus significatives aux exigences du développement local, notamment les coopératives d'agriculture et de production.

En plus de l'aspect quantitatif, l'aspect qualitatif de l'emploi dans les structures de l'ESS se résume en la favorisation de l'accès à l'emploi (les associations qui agissent pour l'insertion professionnelle en employant non seulement des exclus du marché de travail mais aussi d'autres) ; la défense d'emploi et d'indépendance au travail (la création des coopératives pour la défense individuelle et protection des salariés) ; et l'amélioration des conditions de travail (limitation du sous-emploi dans les mutuelles et coopératives).

2.2.3.2.4 ESS porteuses d'innovation sociale

Depuis son apparition, le désir de l'ESS est consisté d'abord en une solution concrète à la question sociale et encore en une manière de produire, d'organiser et de satisfaire les besoins. Ce dernier désir est un levier important pour le développement social et économique des territoires, où les services publics ne semblent pas pouvoir répondre aux nouvelles préoccupations sociales, à la différence de l'ESS porteuse " d'innovation sociale" qui désigne

¹ROBIN. (E), « économie sociale et solidaire et collectivités territoriales : des relations à renforcer pour un développement local solidaire », mémoire de master professionnelle, management de secteur publique : collectivités et partenaires- institut d'étude politiques de Lyon, université lumière Lion II consulter le 19 octobre 2017, URL, <http://doc.sciencespo-Lyon.fr>.

²Idem. P15

Chapitre I : Développement local et l'économie sociale et solidaire

selon Taylor (1970), de nouvelles façons de faire les choses dans le but explicite de répondre à des besoins sociaux. L'innovation sociale se manifeste donc à travers la formation d'une nouvelle organisation sociale de manière à répondre à des problèmes sociaux et elle est l'initiative d'individus et groupes d'individus qui orientent leurs initiatives vers l'atteinte d'une situation sociale désirée.

Selon Daniel Demoustier l'ESS à un rôle d'amortisseur économique, sociale et culturelle et les OESS ont une stabilité économique et elles ont un rôle de médiation et d'intégration, dans les quartiers sensibles qui leur permet de freiner les conflits. A coté des citoyens et collectivités locales, l'OESS ont souvent fait preuve d'innovation et de créativité aux besoins existants ou émergents de la société.ces innovations contribuent à la lutte contre les exclusions ; les inégalités ou tendent à contribuer à une meilleure qualité de vie collective. L'implantation des ces organisations sur les territoires conduit à créer plusieurs activités et donc plusieurs emplois ce qui peut redynamiser ces territoires et l'utilisation des ressources locales concoure aussi à la valorisation de ceux-ci¹.

Les structures de l'ESS notamment les associations qui constituent historiquement le plus grand laboratoire d'innovation sociale par leur proximité avec la population. Les associations à travers leurs actions en terme de participation au processus de développement local étant considérées aujourd'hui, dans les pays développés ou en voie de développement, comme l'un des principaux acteurs les plus contributeurs à l'intervention et au changement social vers une meilleure qualité de vie de la communauté locale². L'association est considérée comme un appui à la société, elle est un centre de communication, d'écoute, d'information et d'accompagnement. Elle peut aussi être considérée comme un moyen de préservation du patrimoine local.

Les actions des OESS sont ambitieux et porteurs de potentiel de développement local mais il est nécessaire de valoriser les actions collectives et de travailler en commun afin de développer des partenariats qui incitent et permettent la participation des acteurs locaux à la conception de la stratégie de développement et à sa mise en œuvre.

¹ ROBIN. (E), « économie sociale et solidaire et collectivités territoriales : des relations à renforcer pour un développement local solidaire », op. Cité P 35

²Arabi Megherbi. (KH), Moussaoui .(K), « Rôle des associations dans le développement local. Cas de quelque association de la wilaya de Bejaia, URL,http://www.atps.uqam.ca/numero/n6/pdf/ATPS_MoussaouiMegherbi_2014.pdf.consulter le 19 octobre 2017.

Conclusion

Dans ce chapitre, il était question de présenter le développement local qui est une nouvelle approche intégrée, multisectorielle et décentralisée qui a fait ses preuves. Il n'est pas et ne sera pas, sans doute, une science exacte, mais une logique qui se transforme jour après jour dans ces nouveaux laboratoires de la société qui sont les territoires. Les résultats actuels démontrent que l'augmentation du niveau, de la qualité et du cadre de vie, passe par la mobilisation des communautés d'une façon d'activer les populations dans la résolution de leurs difficultés et la concertation des acteurs locaux. Le développement local reste un concept unique et incontournable, qu'il faut intégrer dans notre nouvelle culture de société.

Les politiques du développement local mobilisent et encouragent les relations entre les acteurs locaux et cherchent à coordonner une dynamique transversale pour activer un développement endogène et attirer des ressources externes. Dans ce cadre le rôle de l'économie sociale et solidaire en tant qu'un ensemble d'organisations peut être reconnu dans sa capacité à combiner le travail rémunéré et le travail non rémunéré, les ressources marchandes et non marchandes, les activités économique et sociale afin de valoriser l'ensemble de potentiel local, de corriger les déséquilibres locaux. L'ancrage local de l'ESS permet d'accroître les libertés des individus, ainsi que leur capacité d'être et d'agir.

Au terme du développement local, nous sommes conduits à considérer que les acteurs de l'ESS, par leur action potentiellement positive sur les territoires locaux, sont en mesure de participer activement à leur développement. L'économie sociale et solidaire est apparait donc indéniablement la solution optimale pour résoudre les maux sociaux, à travers ses organisation permet un développement par le bas.

CHAPITRE II :

Gestion communautaire des biens communs

Chapitre II : Gestion communautaire des biens communs

Introduction

Depuis quelques années, les théories des communs sont proposées comme de nouvelles approches pour penser le monde au niveau économique, social, politique et environnemental. Garrett Hardin, dans son essai sur la « *tragédie des communs* », avait une vision pessimiste des biens communs. Hardin a considéré que la propriété partagée d'une ressource commune a de fortes chances de mener à des inégalités et à la dégradation. Il a suggéré qu'il y avait deux solutions, « *soit le socialisme, soit la privatisation et la libre entreprise* »¹, qui sont souvent citées pour justifier la division des communs en parcelles privées.

La reconnaissance des travaux d'Elinor Ostrom, entre autres, a permis de jeter un nouvel éclairage optimiste sur la gestion d'une ressource commune. A partir d'observations de cas réels, Ostrom constate qu'en pratique ni le marché, ni l'État ne constituent des solutions universelles. Elle a certes trouvé des conflits inévitables, mais aussi, dans certains cas suffisamment d'intelligence et de bienveillance pour gérer les incidences et pour développé des règles contraignantes en vue d'un partage équitable, les communautés d'individus parviennent à de meilleurs résultats en organisant elles-mêmes l'exploitation de leurs ressources communes.

La ressource en eau est l'une des merveilles de la terre, qui donne la vie à une diversité étonnante des écosystèmes et des sociétés humaines. Elle est considérée comme un immense bien commun global que constitue notre planète. Ostrom a identifié des principes et des pratiques qui peuvent servir de guide à la bonne gouvernance des communs en général et de l'eau en particulier.

L'objet de ce chapitre n'est certainement pas d'expliquer toute la théorie d'Ostrom. Il s'agit plutôt d'ouvrir une brèche sur sa conception pour comprendre comment les individus et les organisations s'auto-organisent. Ainsi, nous allons cerner la gestion communautaire de l'eau à travers des exemples d'études de cas qui ont été effectués dans de nombreux pays du monde.

¹ Garrett Hardin, « Essays on Science and Society: Extensions of the Tragedy of the Commons », *Science*, n° 280, p. 682, 1998.

Chapitre II : Gestion communautaire des biens communs

Section 1 : Communauté et bien commun

Aborder la question des biens communs et la complexité des problèmes liés à leur gestion, nous amène ainsi à nous interroger sur la notion de communauté, qui représente de manière générale des groupes d'individus partageant un même centre d'intérêt, et sur son organisation qui doit être analysée dans l'étude d'un bien commun.

1.1. Communauté et société

Au cours des derniers siècles, sous la plume de nombreux auteurs, il a été fréquent d'opposer communauté et société, de définir l'une par l'autre, souvent comme deux moments de l'évolution des organisations humaines, le second est indépendant de la première. Notamment en Europe, Ferdinand TÖNNIES¹ et Durkheim, deux penseurs utilisent des terminologies proches mais contraires. Tönnies parle de communauté liée à une volonté organique et de société liée à une volonté mécanique, là où Durkheim parle de solidarité mécanique fondée sur la similitude des individus et de solidarité organique fondée sur la différence liée à la division du travail. En résumé, ces deux penseurs ont proposé une typologie binaire opposant la communauté qui est une forme sociale fusionnelle où l'individu est défini par son appartenance au groupe et la société qui est une forme associative, définie par les relations contractuelles de ses membres.

Avec Georg Simmel (1858-1918) et surtout avec l'École de Chicago qui prolonge son œuvre et l'enrichit, l'approche est tout autre. Simmel ne prend pas partie pour l'une ou l'autre forme d'organisation et s'il ne nie pas l'antériorité de l'une (communauté) sur l'autre (société), il ne les sépare pas cherchant plutôt à comprendre leur coprésence dans une approche dynamique où il aborde les interactions de l'individu et du groupe de manière dialectique.

Au sens étymologique, la communauté est un groupe de personnes qui jouissent de manière indivise d'un patrimoine, un bien, une ressource, ou bien au contraire une obligation, une dette. Une communauté est formée indépendamment de la volonté de ses membres et sans qu'ils décident de leur implication, ce qui la distingue de l'association ou de la société dont les groupements humains, l'intention, la croyance, les ressources, les besoins ou les risques sont des conditions qui pèsent sur l'identité des individus et sur leur cohésion.

¹ Ferdinand TÖNNIES, *Communauté et société. Catégories fondamentales de la sociologie pure* (1887), Paris, PUF, 1944
Eric DAGORN, « Communauté-société (modèle) », *Dictionnaire de la géographie et des sciences de l'espace social*, 2003.

Chapitre II : Gestion communautaire des biens communs

Aujourd'hui, l'usage du mot communauté évoque souvent des collectivités historiques ou culturelles et renvoie aux notions de minorités ou de communautarisme.¹

1.2. Communauté locale et actions de développement

Selon le dictionnaire universel HACHATTE, la communauté désigne un groupe de personnes vivant ensemble et partageant des intérêts, une culture ou un idéal commun. Elle peut être définie comme une collectivité dont les membres sont liés par la participation à des valeurs communes.

Une communauté permet aux utilisateurs de rester en contact, de partager des informations et d'échanger des idées. Les communautés sont un outil idéal pour mettre en relation les membres d'une équipe de projet, pour organiser un groupe de travail pour la recherche d'une technologie émergente ou pour réunir un groupe de personnes partageant divers intérêts. Selon Jean-François Médard, La communauté est «...à la fois un endroit, des gens vivant en cet endroit, l'interaction entre ces gens, les sentiments qui naissent de cette interaction, la vie commune qu'ils partagent et les institutions qui règlent cette vie »².

La participation et l'implication active de la population sont essentielles à toute initiative de développement local où les intérêts communs ne cadrent pas toujours aux territoires définis par l'État mais ils correspondent aussi aux lieux où les citoyens se retrouvent, où le sentiment d'appartenance et d'identité des communautés concernées est important. La mobilisation des communautés implique un processus permanent d'animation du milieu qui permet aux citoyens de prendre conscience de leurs besoins et favorise leur prise en charge par les personnes concernées elles-mêmes. Ce qui nous conduit à identifier le concept de "communauté locale."

En géographie sociale, la communauté locale désigne *un ensemble de personnes vivant en collectivité dans une zone géographique donnée, à proximité les uns des autres*. Elle est définie par le Code forestier de Burkina Faso dans son article 1, alinéa 17 comme « *une population traditionnellement organisée sur la base de la coutume et unie par des liens de solidarité clanique ou parentale qui fondent sa cohésion interne. Elle est caractérisée, en outre, par son attachement à un terroir déterminé* »³.

¹ Claude Jacquier, « Qu'est-ce qu'une communauté ? En quoi cette notion peut-elle être utile aujourd'hui? », Vie sociale 2011/2 (N° 2), p. 33-48.

² Jean-François, « Communauté et organisation communautaire aux États-Unis ».

³ Martin Yelkouni. Gestion d'une ressource naturelle et action collective : le cas de la forêt de Tiogo au Burkina Faso. Economies et finances. Université d'Auvergne - Clermont-Ferrand I, 2004. Français.URL :<https://tel.archives-ouvertes.fr>

Chapitre II : Gestion communautaire des biens communs

Elle représente l'ensemble des populations vivant et agissant sur un Territoire donné, et partageant des valeurs, des responsabilités, des handicaps, des chances, des relations analogues avec l'environnement et les contraintes extérieures, et vivant des Problèmes similaires. Elle est définie aussi par la reconnaissance des communautés aux prises avec des réalités qui leurs sont propres tel que les femmes, les jeunes, les communautés culturelles etc.

La communauté locale est au centre du développement elle participe au façonnement de son propre environnement dans le but d'améliorer la qualité de vie des citoyens dans le processus du développement local. Cette démarche nécessite une intégration harmonieuse des composantes économique, sociale, culturelle, politique et environnementale dans le but de faire en sorte que les acteurs d'une communauté locale puissent procéder de façon participative à l'élaboration de plans locaux de développement en accord avec les grandes orientations du pays.

1.3 Biens communs

"*Les communs sont le tissu de la vie*"¹ dans toutes ses dimensions : naturelle, sociale, culturelle et numérique. Parler des communs, c'est parler de la qualité de la vie, de notre avenir et de celui de nos enfants. Omniprésents dans la vie sociale, les biens communs sont partout mais de manière souvent invisible, ils peuvent se perdre et puis être oubliés, détruits entre nous par les individus, par le fait de l'État ou par la logique économique dominante.

1.3.1 Histoire des biens communs

Le premier moment des communs est le « mouvement des *enclosures* », c'est-à-dire les transformations d'un mode d'agriculture basé sur l'administration commune des terres à un système de propriété privée, en Angleterre, entre le 13^{ème} et 17^{ème} siècle. Tandis que les propriétaires voyaient dans la privatisation et la clôture des espaces communs le gage d'une meilleure productivité, les pauvres y perdaient un droit d'usage dont ils dépendaient souvent pour leur subsistance. Comme le souligne Hervé Le Crosnier, ce premier mouvement des *enclosures* demeure une référence pour penser les biens communs : « *Aujourd'hui encore, penser les communs ne peut se faire qu'en relation avec les tentatives, les formes et les succès ou échecs des nouvelles enclosures, qui organisent la privatisation de ce qui était auparavant utilisé par tous* »²

¹ Déclaré par Dr. Vandana Shiva lors d'un Propos recueillis à Delhi le 08 octobre 2016.

² http://rue-doc.spip.ac-rouen.fr/IMG/pdf/historique_biens__communs.pdf.

Chapitre II : Gestion communautaire des biens communs

Le deuxième moment concerne le regain d'intérêt pour les communs, en particulier avec la publication de l'article de Garrett Hardin, « *La tragédie des communs* ». Cet article critique le laisser-faire dans la gestion des communs, qui peut conduire à leur exploitation abusive et « tragique ». Il en conclut que la meilleure manière de gérer les communs est de passer soit par leur privatisation, soit par leur gestion étatique. L'interrogation sur les biens communs a poussé Elinor Ostrom à entreprendre un programme de recherche empirique visant à documenter attentivement les modes de gestion des communs. Ses travaux lui ont d'ailleurs valu, en 2009, le prix Nobel d'économie.

Le troisième moment concerne « *la popularité grandissante d'Internet et des technologies numériques* ». En effet, depuis ses débuts, l'internet est en bonne partie l'objet d'une construction collective par des acteurs et actrices qui revendiquent son ouverture. Des innovations radicales, comme les principes des logiciels libres et plus tard l'encyclopédie Wikipédia, suscitent aujourd'hui un engouement important pour la théorie des communs, ce qui a par exemple amené Elinor Ostrom et Christine Hess à étudier ces nouveaux biens communs de la connaissance¹.

1.3.2. Définition des biens communs

Les biens communs désignent des "qualités de ressources ou patrimoines collectifs" pour la vie et les activités humaines (biens communs naturels), ou des "qualités sociétales" à titre d'exemple, l'égalité des femmes et des hommes dans de nombreux domaines. Les biens communs immatériels, également appelés biens communs de la connaissance ou biens communs informationnels, se caractérisent par leur non-rivalité, c'est-à-dire que leur utilisation ne les épuise pas ou n'en prive pas les autres utilisateurs. Au contraire, leur diffusion et leur propagation sont sources de création.

Officiellement, le terme bien commun désigne une catégorie de biens définis par deux caractéristiques : la difficulté d'exclure des bénéficiaires potentiels et un haut degré de rivalité. Les biens communs présentent donc des similitudes avec les biens privés (haut degré de rivalité) et publics (faible possibilité d'exclure des bénéficiaires) ce qui rend leur gestion particulièrement complexe : comme pour les biens privés, le prélèvement d'unités de ressources communes (ex. le bois d'une forêt, l'eau d'un bassin, etc.) par un utilisateur réduit le nombre total d'unités disponibles pour les autres utilisateurs ; comme pour les biens publics, il est difficile d'empêcher un utilisateur de prélever des unités d'une ressource

¹ <https://www.ritimo.org/Histoire-et-theorie-des-biens-communs-numeriques>

Chapitre II : Gestion communautaire des biens communs

menacée (ex. ressources halieutiques des océans). Les biens communs se différencient des biens publics par une production et une gestion communautaire.

1.3.3. Catégories de biens

Les biens communs ce sont des biens qui sont caractérisés à la fois par la rivalité et par le non exclusion. Ce ne sont donc pas des biens collectifs et ils ne sont pas forcément des biens publics ni des biens de club.

➤ *Biens publics*

Sont des biens produits et fournis par la puissance publique. Il s'agit de biens caractérisés par non rivalité, dont la consommation par une personne ne réduit pas la consommation d'une autre personne et par la non exclusion ces biens publics sont à la disposition de tous dès qu'ils sont produits¹. Un exemple de bien public est l'école publique.

➤ *Biens collectifs*

Un bien collectif est un bien dont la consommation par un individu supplémentaire ne réduit pas la satisfaction des autres². Le bien collectif existant ou créé, est accessible à tous sans condition (l'air pur), la qualité de l'air n'est pas un bien commun, mais un bien collectif (pas de rivalité). Les biens collectifs sont alors des biens non rivaux et non excluables.

Les biens collectifs peuvent être des biens publics mais ils ne le sont pas forcément. A l'inverse, tous les biens publics ne sont pas forcément des biens collectifs.

➤ *Biens de club*

Bien de club est un type particulier de bien collectif dont la consommation respecte le principe de non-rivalité mais qui a la possibilité d'être rendu excluable. Les biens de club sont des biens qui sont non rivaux, mais excluables par les prix. Un exemple de bien de club est la télévision cryptée : il faut payer pour accéder à la chaîne en clair, mais le fait de la regarder n'empêche pas les autres utilisateurs abonnés à faire de même³.

➤ *Biens privées*

C'est l'ensemble des biens dont la consommation est rivale et l'exclusion est possible. C'est-à-dire que la consommation d'une personne prive une autre personne d'utiliser ce même

¹Alain Beitone, « Biens publics, biens collectifs », <http://www.journaldumauss.net/?Biens-publics-biens-collectifs>

²Idem

³Idem

Chapitre II : Gestion communautaire des biens communs

bien il s'agit généralement des biens matériels qui sont consommés et ne peuvent être partagés, tel que les moyens de transport privés¹

Tableau 02 : Classification générale des biens

		Exclusivité	
		Haute (bien exclusif)	Baisse (bien non-exclusif)
Rivalité	Haute (bien rival)	Bien privé Ordinateur personnel Sandwich	Biens communs Bibliothèque Système d'irrigation
	Baisse (bien non-rival)	club, accès à péage abonnement à un journal club de golf	Bien public Connaissance utile Coucher de soleil

Source : Adapté d'Ostrom et Hess

Bien qu'elle se diffuse largement dans le débat public, la notion de biens communs reste complexe. D'abord parce que la définition d'origine est peu opératoire, ensuite parce qu'en quittant la sphère économique pour pénétrer celle de l'action collective. La question des Biens communs a longtemps été ignorée par la science économique, par la politique et par les mouvements sociaux. E.Ostrom est la personne qui a sans doute la plus contribué à faire de cette question un objet majeur de réflexion et de recherche dans sa théorie institutionnaliste, qui va être l'objet de la section suivante.

Section 2: Etude et approche d'E.Ostrom

Basée sur une somme impressionnante de données de terrains et sur une approche interdisciplinaire, Elinor Ostrom, prix Nobel d'économie 2009, présente des cas concrets où la gestion des ressources a été un succès, et tente d'en sortir une synthèse théorique très stimulante. Les travaux de la politologue américaine montrent que ni la nationalisation, ni la privatisation des biens communs ne peut les gérer au mieux pour qu'elles ne se puisent pas. Son œuvre pourrait être un outil indispensable de coopération humaine dans les années à venir, tant pour les ressources naturelles que pour d'autres " biens communs ".

¹Maurice Cassier, « Bien privé, bien collectif et bien public à l'âge de la génomique », Revue internationale des sciences sociales 2002/1 (n° 171), p. 95-110. DOI 10.3917/riss.171.0095

Chapitre II : Gestion communautaire des biens communs

2.1. Réflexion sur les biens communs

Il est important, pour comprendre la théorie d'E.Ostrom, de savoir précisément à quoi elle s'applique. Elinor Ostrom a construit un corpus théorique d'analyse des institutions original sur plusieurs points. Ce corpus est fortement marqué par le type de questions sur lesquelles ses travaux ont été centrés, celles que soulève l'analyse des modes de gestion des ressources en "pool commun". Il est marqué ensuite par la manière de poser le problème des communs, qui renvoie à ce que sont ses références théoriques initiales. Pour E.Ostrom : « *Le terme de ressource commune désigne un système de ressource suffisamment important pour qu'il soit coûteux (mais pas impossible) d'exclure ses bénéficiaires potentiels de l'accès aux bénéfices liés à son utilisation.* »¹.

Un bien commun s'oppose à un bien privé par le critère de "non exclusion", les personnes qui peuvent jouir d'un bien privé sont limitées par son propriétaire, ce qui n'est pas le cas d'un bien commun. Mais ce principe de "non exclusion" ne suffit pas de définir un bien commun, pour lequel interagissent les concepts de *flux* et de *stock* : un bien commun est celui dans lequel la sur-utilisation des *flux* fait diminuer le *stock*, ce principe est celui de la rivalité, un bien commun qui peut être surexploité s'oppose à un bien public dont l'utilisation par une personne n'empêche pas une autre personne de l'utiliser.

Trois modèles influencent la conception de la gouvernance des biens communs. Ils sont utilisés pour renforcer les recommandations stratégiques selon lesquelles des autorités gouvernementales externes devraient imposer des solutions aux individus qui utilisent conjointement des ressources communes. La thèse d'Ostrom sur les communs se fonde sur la critique de ces trois modèles de comportements collectifs qui prédisent que les individus sont incapables de gérer une ressource commune : la *tragédie des biens communs* de Garrett Hardin, le *dilemme du prisonnier* et la *Logique de l'action collective* de Mancur Olson.

2.1.1. Tragédie des biens communs

Développé par Garrett Hardin (*The Tragedy of the commons*, 1968) se pose surtout dans la gestion des ressources environnementales qui n'ont souvent pas de propriété individuelle établie. Elle affirme que la rationalité économique doit a priori pousser des individus qui se partagent un bien en commun à le surexploiter. Quand un individu accroît son utilisation du bien commun, il en retire en effet seul l'utilité. Par contre, le coût de l'usure de

¹Elinor Ostrom, «La gouvernance des biens communs : Pour une nouvelle approche des ressources naturelles», Révision scientifique de Laurent Baechler, Ed. De Boeck, Planète en JEU, traduction française 2010. P44.

Chapitre II : Gestion communautaire des biens communs

ce bien que suscite cette utilisation est partagée par tous. Puisque l'utilité est individuelle mais le coût partagé collectivement, cela doit conduire à une surexploitation.

2.1.2. Théorie du dilemme du prisonnier

Modélise grâce à la théorie des jeux la tragédie des biens communs. Lors d'un jeu non coopératif (absence de communication) avec information complète, les joueurs sont toujours rationnellement incités à trahir. Pour Ostrom, cela « *défie la loi fondamentale en la capacité d'être humains rationnels à atteindre des résultats rationnels* »¹

2.1.3. Logique d'action collective

Telle qu'elle est décrite par Mancur Olson est l'application de ces principes à l'action collective : il est pour cet auteur entièrement irrationnel de participer à une action collective, dans la mesure où il est plus efficace de laisser les auteurs se mobiliser tout en profitant des résultats de leur action (comportement de passager clandestin).

Selon E.Ostrom, ces modèles soulignent les difficultés particulières de l'action collective (passagers clandestins...), mais oublient la capacité des acteurs à changer les règles du jeu : « *la tragédie des biens communs, le dilemme du prisonnier et la Logique de l'action collective sont des concepts étroitement liés dans les modèles qui ont défini la manière acceptée d'appréhender de nombreux problèmes auxquels sont confrontés les individus lorsqu'ils tentent de réaliser des bénéfices collectifs. Au cœur de chacun de ces modèles se trouve le problème "du passager clandestin"(...). Il serait profitable de se pencher sur la manière de renforcer la capacité des acteurs concernés à changer les règles contraignantes du jeu, afin de parvenir à d'autres résultats que d'implacables tragédies* ».²

2.2. Critiques des modèles traditionnels de gestion des communs

Traditionnellement, les analystes, économistes et politologues ont pris l'hypothèse que les individus se comportent de manière à maximiser leur bénéfice de toutes sortes à court-terme (*Homo oeconomicus*). Ce comportement causé par des égoïsmes individuels conduit un échec collectif et à une implacable tragédie.

¹Elinor Ostrom, «La gouvernance des biens communs : Pour une nouvelle approche des ressources naturelles», op cité, P17.

²Idem

Chapitre II : Gestion communautaire des biens communs

Face à la tragédie des biens communs, deux grands types de politiques se dégagent pour obliger l'individu à agir de façon rationnelle : la première est *la privatisation* c'est-à-dire la suppression du bien commun, de ce fait la rationalité individuelle se confond avec la rationalité collective. Cette perception peut se coupler avec la théorie de la firme : plutôt que d'avoir différents acteurs en concurrence sur une même ressource, le propriétaire de la ressource utilise des agents de façon coordonnée pour atteindre un même objectif. Le second est le recours au *Léviathan*, à l'Etat fort : c'est par la contrainte que les individus agiront dans le respect de la durabilité du bien.

E.Ostrom questionne la légitimité de ces modèles à guider l'action, elle ne les critique pas eux-mêmes, ils sont considérés scientifiquement valides dans le cadre de leurs hypothèses. Elle ne critique pas non plus nécessairement les solutions (privatisation, recours à l'Etat) qui peuvent fonctionner sous certaines conditions. Mais elle critique fortement la croyance dans le fait que ces modèles et solutions sont les "seuls" modèles et solutions possibles. Si ces modèles sont valides théoriquement, cela ne signifie pas qu'ils puissent s'appliquer automatiquement à des cas concrets. Elle défend l'idée que des acteurs extérieurs ne sont pas nécessairement capables de fournir une solution adaptée aux situations complexes de gestion des ressources communes et que les individus sont capables de s'auto-organiser pour construire leurs propres règles.

À côté de la gestion par des droits de propriété individuels ou par l'État, il peut ainsi exister un troisième cadre institutionnel efficace dans lesquels des communautés gèrent collectivement des biens communs. Elle a passé sa vie à essayer de montrer que, depuis longtemps et presque partout dans le monde, des collectivités ont pu et peuvent encore gérer durablement des biens communs hors des solutions préconisées par les modèles traditionnels de gestion et de démontrer comment les acteurs peuvent-ils s'auto-organiser dans la gestion de biens communs alors que les théories habituelles prétendent que c'est impossible.

2.3 Modèle institutionnel d'Ostrom

Toutes les situations de ressources communes sont confrontées à des environnements incertains et complexes. Cette réalité ne correspond pas aux hypothèses des modèles traditionnels, il s'agit donc de trouver des modèles qui les soient également : il faut notamment modifier leurs hypothèses pour se rapprocher de la réalité. En particulier, l'information n'est jamais parfaite, les individus ne savent pas l'état de la ressource, ils ne savent à quel moment sera surexploitée.

Chapitre II : Gestion communautaire des biens communs

Le modèle développé par E.Ostrom s'inscrit dans la théorie de choix public, il ne s'agit pas d'un modèle faisant appel uniquement à la morale ou aux normes sociales : au contraire l'individu est toujours considéré comme rationnel, mais cette rationalité par une information imparfaite. Mais par ailleurs l'individu agit au sein d'un système complexe qui peut inciter à se comporter de telle ou telle manière (les comportements de passager clandestin sont plus au moins tolérés).

De façon générale, il faut considérer que le modèle d'Ostrom prend en compte l'existence de multiples variables qui influencent la création d'institution qui encadrent la décision de l'individu. ces variables sont pas théorique, elles ne sont pas un préalable à l'étude, elles sont le résultat de l'étude, Ostrom n'est pas dans la déduction, dans le cadre une théorie économique abstraite mais dans l'induction à partir d'observation de terrain.

2.4. Principes de conception d'Ostrom

Ostrom a cherché à comprendre quels facteurs favorisaient la réussite ou au contraire l'échec d'un mode de gouvernance. Parmi l'ensemble des cas répertoriés, on peut parler de « réussite » lorsque la ressource a été durablement gérée par la et d'« échec » lorsque les institutions mises en place ont mené à la dégradation du commun. E.Ostrom a mis en place un cadre d'analyse et de développement institutionnel destiné à l'observation des communs. De ses observations concrètes elle a tiré " huit principes"¹ d'agencement que l'on retrouve dans les situations qui assurent réellement la protection des communs dont les communautés d'acteurs ont la charge :

1. les limites sont clairement définies : « les individus ou ménages possédant des droits de prélever des unités de ressources d'une ressource commune doivent être clairement définis, ainsi que les limites de la ressource en tant que telle ».

2. La concordance entre les règles d'appropriation et de fourniture et les conditions locales : « les règles qui restreignent, en termes de temps, d'espace, de technologie et/ou quantité l'appropriation² des unités de ressources sont liées aux conditions locales et aux obligations en termes de main d'œuvre, de matériel et/ou d'argent ».

3. des dispositifs de choix collectif : « la plupart des individus concernés par les règles opérationnelles peuvent participer à la modification des règles opérationnelles ».

¹ Elinor Ostrom, «La gouvernance des biens communs : Pour une nouvelle approche des ressources naturelles», op cité, P144.

² Le terme d'appropriateurs désigne tout individu qui prélève ou utilise de quelque manière que ce soit les unités d'une ressource commune, sans égard pour l'origine de leur revendication du droit d'exercer ces activités » (droit légalement défini ou non).

Chapitre II : Gestion communautaire des biens communs

4. la surveillance : « les surveillants qui examinent les conditions de la ressource commune et le comportement des appropriateurs rendent compte aux appropriateurs ou sont des appropriateurs eux-mêmes ».

5. des sanctions graduelles : « les appropriateurs qui transgressent les règles s'exposent à des sanctions graduelles (en fonction de la gravité et du contexte de l'infraction) par les autres Appropriateurs et/ou agents travaillant pour le compte des appropriateurs ».

6. Des mécanismes de résolution des conflits : « les appropriateurs et leurs représentants Disposent d'un accès rapide à des arènes locales bon marché pour résoudre les conflits entre appropriateurs ou entre les appropriateurs et leurs représentants et agents ».

7. une reconnaissance minimale des droits d'organisation : les droits des appropriateurs d'élaborer leurs propres institutions ne sont pas remis en cause par des autorités gouvernementales externes ».

8. des entreprises imbriquées pour les ressources communes appartenant à des systèmes plus grands : « les activités d'appropriation, de fourniture et de surveillance, d'application des règles, de résolution de conflits et de gouvernance sont organisés par de multiples niveaux d'entreprises imbriquées ».

Sous ces huit conditions, une institution est considéré stable, d'après les analyses faites par Ostrom ; tout les institutions stables observées cumulent ces huit conditions, et tout les institutions ayant donné lieu a un échec manquaient d'au moins l'une des huit.

Dans l'approche d'Elinor Ostrom, à la différence de nombreux économistes, elle ne considère pas les biens pour eux-mêmes, mais dans leur relation avec les groupes sociaux qui participent à leur production ou maintien. Les communs ne sont donc pas des « biens » particuliers, mais également des systèmes de règles pour les actions collectives. Ce qui est alors ouvert au partage n'est pas seulement une ressource, mais bien un agencement social particulier ; en conséquence, la préservation de la ressource passe par la prise de conscience des interactions sociales qui permettent ce partage.

2.5 Auto-organisation et Auto-gouvernance des biens communs

Les communautés étudiées par Ostrom (1990) sont des groupes de 50 à 15000 personnes situées dans un seul pays à la fois (on trouve des exemples dans de très nombreuses régions du monde : Suisse, Japon, Espagne, Philippines...) et réunies autour d'une ressource commune dont elles sont fortement dépendantes sur le plan économique. Certaines de ces communautés sont très anciennes (jusqu'à 1000 ans). Basé sur les exemples les plus typiques

Chapitre II : Gestion communautaire des biens communs

comme les sites de pêche, les étendues d'eau, les prairies de pâturage, des nappes phréatiques, des forêts, des systèmes d'irrigations ...

Le travail d'Elinor Ostrom constitue un modèle pour comprendre comment des communautés d'individus parviennent à s'auto-organiser pour gérer des ressources communes, dans certains cas plus efficacement que via le marché ou l'État. Les acteurs intéressés par l'autogestion peuvent y trouver une analyse fine des modes de gouvernance grâce auxquels les communautés réussissent à prendre en charge elles-mêmes l'exploitation de ressources locales. Il ne s'agit pas d'affirmer que l'autogestion est systématiquement la voie la plus efficace pour gérer les communs mais de pointer sous quelles conditions c'est possible. Les biens communs ont été décrits par Ostrom comme des « bassins de ressources communes » susceptibles de faire l'objet d'une gestion collective pour leur usage et leur partage.

Les travaux d'Ostrom ont d'abord porté sur les communs « matériels », comme par exemple la gestion collective des réseaux d'irrigation en Californie du Sud ou encore celle des copropriétaires d'immeubles. Ses travaux s'éloignaient grandement du modèle mis en avant par Hardin pour expliquer la « tragédie des communs », soit celui d'une communauté sans règles dont les membres sont animés par leur seule avidité. Ostrom s'est plutôt attardée à décrire le travail des communautés dans la gestion des ressources communes, ainsi que la grande diversité des règles qu'elles mettent en place pour ce faire.

Ce qui ressort principalement dans les travaux d'Ostrom, c'est qu'il n'y a pas de biens communs sans communauté, et que c'est avant tout le travail d'organisation de la communauté qui doit être analysé dans l'étude d'un bien commun¹. Elle s'attelle donc à la tâche d'apporter des exemples, à l'appui de son hypothèse, et de les élaborer pour encourager de meilleures réponses. Les analyses d'Ostrom sont marquées par une préoccupation centrale qui revient comme leitmotiv tout au long de ces travaux sur les "communs de ressources auto-organisés et autogouvernés": la mise en évidence de la très grande diversité des arrangements institutionnels et surtout le fait que ces arrangements ne relèvent strictement ni du marché ni de l'Etat²

¹Pablo Servigne, «la gouvernance des biens communs», [En ligne], consulté le 21 septembre 2017.URL : http://www.barricade.be/sites/default/files/publications/pdf/2010_la_gouvernance_des_biens_communs.pdf

² Olivier Weinstein, « Comment comprendre les « communs » : Elinor Ostrom, la propriété et la nouvelle économie institutionnelle », *Revue de la régulation* [En ligne], 14 | 2e semestre / Autumn 2013, mis en ligne le 13 février 2014, consulté le 02 novembre 2017. URL : <http://regulation.revues.org/10452>

Chapitre II : Gestion communautaire des biens communs

Devant l'urgence des questions sociales, environnementales et économiques soulèvent la raréfaction de la ressource en eau. La disponibilité en eau, pour les besoins vitaux des générations actuelles et futures, est L'un des plus grands problèmes auxquels est confrontée l'humanité. La maîtrise de la gestion de l'eau constitue une des clés de développement durable et un défi majeur pour les communautés et les sociétés contemporaines actuelles. De façon plus générale, l'eau est aujourd'hui un bel exemple de bien commun, qui fera l'objet de la section suivante.

Section 3 : gestion communautaire de l'eau

Dans l'ensemble de ses états, l'eau est parmi les éléments les plus importants pour l'homme et la nature sur la planète terre. Elle est une ressource naturelle vitale, aux caractéristiques physico-chimiques et biologiques complexes. Les caractéristiques économiques liées aux ressources en eau les classent dans la catégorie de biens communs qui se retrouvent au cœur de la fondation de la vie communautaire. L'eau joue un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité, ainsi que dans le développement économique des sociétés humaines. Face aux pressions croissantes exercées sur l'eau dans le monde, sa gestion pose encore d'énormes difficultés dans plusieurs régions du monde.

La recherche de voies et solutions pour changer cette situation et accélérer l'accès durable de tous à l'eau sont au centre de grandes réflexions aussi bien au niveau national, qu'au niveau international. Ces réflexions et les actions à entreprendre intéressent toutes les parties prenantes qu'elles soient étatiques ou non. Aujourd'hui l'accès à l'eau est une problématique à laquelle il faut trouver une réponse rapide, l'une de ces repenses serait de faire participer les communautés à la gestion des services de l'eau. L'implication des populations à la résolution de ce problème semble être synonyme de changements dans les comportements, grâce à une prise de conscience de la situation

3.1. L'eau, source de vie

La planète bleue, notre terre comporte 29% d'étendue terrestres et 71% d'étendues d'eau, cette matière première exceptionnelle, est la plus importante pour l'homme et la nature sur terre. L'eau n'est pas nécessaire à la vie, elle permet la vie ; « c'est la vie », elle est une ressource déterminante et précieuse. *« L'eau est, en somme, un bien public, l'un des biens patrimoniaux les plus importants de l'humanité qu'il convient de préserver et de promouvoir en tant que bien durable, un impératif à la fois pour la science et la politique, qui ne*

Chapitre II : Gestion communautaire des biens communs

sauraient demeurer neutres. Elle constitue le problème majeur de la planète, devant celui de l'énergie est associé étroitement à celui de la production alimentaire »¹.

L'eau se présente comme un facteur incontournable sans substitut possible dans presque toutes les activités de production et de consommation de l'espèce humaine, Elle contribue à améliorer le bien-être social et favorise une croissance pour tous. La rareté de la ressource en eau maintient des populations entières dans des trappes à pauvreté, et alimente des conflits politiques qui peuvent aller éventuellement jusqu'au conflit armé². Elle s'est aggravée, entre autres, par l'augmentation de la population et l'urbanisation croissante, ainsi que par le changement climatique car l'élévation des températures entraînera des sécheresses, la désertification et l'accroissement de la demande, ce qui rend le thème de l'eau l'un des plus importants en ce début de 21^{ème} siècle.

Selon les Nations Unies (2009), l'humanité est confrontée à un grave problème de rareté de l'eau, les ressources en eau de la planète sont essentiellement de l'eau salée, l'eau douce n'en représentant que 2,5 %. Environ 70 % de l'eau douce disponible se trouve à l'état de glace, ce qui laisse seulement 0,7 % des ressources mondiales en eau pour la consommation et, sur ces 0,7%, environ 87 % sont destinés à l'agriculture.³ Ce qui signifie que les réserves mondiales d'eau potable propre à la consommation humaine sont limitées et diminuent rapidement, cette réalité constitue une grave menace pour, l'environnement, la stabilité politique, et la santé publique car, il existe un lien direct entre le manque d'accès à l'eau et toutes sortes de maladies dont sont victimes les populations pauvres dans le monde, en particulier dans les pays en voie de développement.

L'eau est indispensable à la vie, elle est omniprésente, mais la quantité utile pour les activités humaines est répartie de manière extrêmement inégale, car, elle est fortement conditionnée par la diversité de climat, la nature géologique des aquifères et des sols, il est également évident que le changement climatique jouent un rôle décisif dans cette situation. Plusieurs régions du monde sont actuellement en stress hydrique, ce qui fait que la problématique de l'eau se pose au niveau mondial tant les enjeux sont énormes en termes d'approvisionnement, d'interdépendance, de distribution de la ressource et de sa gestion.

¹ Wackerman,(G), Rougier.(H), « l'eau :ressources et usages », éd, ellipses, Paris 2009, P3

² Laurent Baechler, « La bonne gestion de l'eau : un enjeu majeur du développement durable », <https://www.cairn.info/revue-l-europe-en-formation-2012-3-page-3.htm>

³G. Hounmenou Bernard, « Gouvernance de l'eau potable et dynamique locales en zone rurale au Bénin », <https://developpementdurable.revues.org/1763>.

3.2. Gouvernance de l'eau

L'accès à l'eau, comme un bien commun, un bien social et un droit humain fondamental, repose sur différents types de politique de gestion, qui peuvent être privée, publique et communautaire, basée sur une participation démocratique des citoyens. La gouvernance de l'eau peut alors être définie comme résultant d'un compromis entre les acteurs et les instruments de régulation publique, marchande et communautaire. Parler de gouvernance des ressources en eau est devenu aujourd'hui une banalité, tant les manifestations scientifiques, les déclarations politiques et les programmes institutionnels visant à promouvoir de nouvelles modalités de gestion plus respectueuses des hommes et de l'environnement¹.

3.2.1. Gouvernance privée

Dans le cas de la gestion privée, les investissements, l'infrastructure et la ressource en eau relèvent généralement du public, et la gestion ainsi que la distribution de l'eau sont assurées par le secteur privé. Le partenariat public-privé est le schéma habituel de privatisation qui a ouvert la voie à de nouvelles possibilités de profit par l'exploitation de la ressource en eau, alors que celle-ci appartient à tous en tant que bien commun, et le travail incorporé dans la fourniture d'eau et l'assainissement (le traitement, le contrôle de la qualité, la distribution, etc.) et en fin de parcours, l'appropriation de la valeur ajoutée produite par les travailleurs. Les bénéfices supplémentaires provenant de la maintenance de l'infrastructure, de la réalisation de projets techniques, etc., reviennent aux mêmes entreprises ou à d'autres. Le prix de l'eau payé par les citoyens est déterminé par le profit des sociétés et se situe bien au-dessus du coût véritable du processus qui va de la source au robinet².

3.2.2. Gouvernance public

Dans le cas où la gestion de l'eau est assurée par le gouvernement ou la collectivité locale, l'investissement, la propriété de l'infrastructure et de la ressource, ainsi que la distribution leur reviennent. Dans ce cas, l'exploitation de la ressource en l'eau, bien qu'elle soit la propriété de tous, et bien que le travail nécessité par la gestion de la ressource et par l'assainissement produit une valeur ajoutée venant des travailleurs, amène aussi le gouvernement ou la collectivité locale à requérir un impôt indirect. Le prix de l'eau payé par les citoyens est déterminé par la taxe à la valeur ajoutée requise par le gouvernement ou la

¹ Marc Bied-Charreton *et al.*, « La gouvernance des ressources en eau dans les pays en développement : enjeux nationaux et globaux », *Mondes en développement* 2006/3 (no 135), p. 39-62. <https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2006>.

²<http://europeanwater.org/fr/ressources/rapports-et-publications/475-critique-de-leconomie-politique-de-leau-et-alternative-collaborative>

Chapitre II : Gestion communautaire des biens communs

collectivité locale, et il est donc plus élevé que le coût réel des opérations qui mènent de la ressource au robinet.

Par conséquent, la gestion par le gouvernement ou la collectivité locale, fonctionne comme un moyen d'exiger un impôt indirect, dont on sait qu'il est l'impôt le plus injuste. Il faut noter que dans ce cas, des sociétés privées peuvent faire des profits sur la maintenance des infrastructures, le développement de projets techniques, etc. On pourrait objecter qu'un gouvernement ou une collectivité locale n'est pas dans l'obligation d'obérer le prix de l'eau avec ce genre d'impôt, et qu'il suffit d'élire le bon gouvernement ou la bonne autorité locale. Cela signifie que la gestion de l'eau sera remise en question tous les quatre ou cinq ans.

3.2.3. Gouvernance participative

La gouvernance participative apparaît comme un projet politique relayé aux différents niveaux des instances de décisions. Ce mode de gouvernance s'appuie sur un ancrage territorial visant à donner sens à la notion de communauté, et de donner aux habitants le pouvoir d'exprimer leurs attentes et renforcer leurs autonomies. Soulignant le rôle essentiel des populations locales dans la gestion de l'eau, le concept de gouvernance participative appuie l'idée d'une gestion en commun des ressources en eau, le point de départ doit être la participation des communautés à la phase de conception en leur permettant d'établir leurs propres plans et de décider collectivement de type et de niveau de service dont elles ont besoin. Plus récemment la participation des communautés locales et le recours à des technologies adaptées se sont imposés comme la dernière réponse au problème de l'approvisionnement des ressources en eau. « *Le pouvoir des communautés locales peut être un catalyseur et un accélérateur de progrès mais un système de gouvernance réactif s'avère indispensable pour que la situation évolue* »¹.

3.3 Principes de bonne gestion de l'eau

La situation mondiale des ressources en eau est désormais critique, la rareté de l'eau douce et son emploi inconsidéré compromettent de plus en plus gravement la possibilité d'un développement écologiquement rationnel et durable. Ainsi dans le domaine de la gestion de l'eau les pays du monde sont également confrontés à différents défis, mais il existe certains principes, toutes comme certaines conditions générales pour garantir une bonne gestion de l'eau. La déclaration finale de la conférence internationale sur l'eau et l'environnement,

¹ Directeur Kevin Watkins, Membres de l'équipe chargée de la rédaction du Rapport mondial sur le développement humain 2006 : au-delà de la pénurie, pouvoir, pauvreté, crise mondiale de l'eau .éd Economica Paris 2006 P10

Chapitre II : Gestion communautaire des biens communs

réunie à Dublin (Irlande) du 26 au 31 janvier 1992 recommandait un certain nombre de mesures s'inspirant de quatre grands principes¹ :

- *L'eau douce - ressource fragile - est indispensable à la vie, au développement et à l'environnement :*

Comme l'eau est indispensable à la vie, la bonne gestion des ressources exige une approche globale qui concilie développement socio-économique et protection des écosystèmes naturels. Une gestion efficace intégrera l'utilisation du sol et de l'eau pour la totalité d'un bassin versant ou d'un aquifère.

- *La gestion et la mise en valeur des ressources en eau doivent associer usagers, planificateurs et décideurs à tous les échelons :*

Pour ce faire, il faut que les décideurs, comme l'ensemble de la population, soient bien conscients de l'importance des ressources en eau.

- *Les femmes jouent un rôle essentiel dans l'approvisionnement, La gestion et la préservation de l'eau :*

Les arrangements institutionnels relatifs à la mise en valeur et à la gestion des ressources en eau tiennent rarement compte du rôle primordial des femmes comme utilisatrices d'eau et gardiennes du milieu vivant. L'adoption et l'application de ce principe exigent que l'on s'intéresse aux besoins particuliers des femmes et qu'on leur donne les moyens et le pouvoir de participer, à tous les niveaux, aux programmes conduits dans le domaine de l'eau, y compris la prise de décisions et la mise en œuvre, selon les modalités qu'elles définiront elles-mêmes.

- *L'eau, utilisée à de multiples fins, a une valeur économique et devrait donc être reconnue comme bien économique :*

Ce principe il est primordial de reconnaître le droit fondamental de l'homme à une eau salubre et une hygiène adéquate pour un prix abordable. La valeur économique de l'eau a été longtemps méconnue, ce qui a conduit à gaspiller la ressource et à l'exploiter au mépris de l'environnement.

Considérer l'eau comme un bien économique et la gérer en conséquence, c'est ouvrir la voie à une utilisation efficace et à une répartition équitable de cette ressource, à sa préservation et à sa protection. L'enjeu crucial se situe dans le dépassement de la fausse

¹ Conférence internationale sur l'eau et l'environnement, réunie à Dublin (Irlande) du 26 au 31 janvier 1992.

Chapitre II : Gestion communautaire des biens communs

alternative entre les logiques de marché, censées fonctionner d'elles-mêmes, et les logiques d'un État central censé pouvoir planifier les détails d'arrangements de plus en plus complexes et nombreux. C'est précisément là l'enjeu soulevé avec la notion de commun telle qu'elle est aussi mobilisée par les mouvements qui s'en inspirent. L'eau n'est considéré d'ailleurs pas un bien public mondial, mais un bien commun local.

Les communautés locales peuvent mettre en place des règles et des stratégies pour une meilleure préservation, valorisation et gestion de la ressource en eau. Les situations diffèrent d'un territoire à l'autre, les solutions donc doivent être locales, adaptées à chaque contexte et la gestion doit s'organiser notamment à l'échelle très locale.

3.4. Définition de gestion communautaire de l'eau

La Gestion de l'eau est l'activité qui consiste à planifier, développer, distribuer et gérer l'utilisation durable des ressources en eau, des points de vue qualitatif et quantitatif. Ainsi la gestion communautaire de l'eau (GCE) est définie comme « *l'ensemble des dispositions prises par une communauté pour administrer et organiser pour son propre compte le système d'approvisionnement en eau qui relève de son territoire* ». ¹ Les problèmes de développement ou de conflits suscités par les difficultés d'accès à l'eau sont des problèmes de gestion de ressource rare davantage que de disponibilité de la ressource. Ainsi, le problème de l'accès à l'eau est plus qualitatif que quantitatif, la pollution de l'eau est un problème clé de la gestion de la ressource c'est même pour certains auteur le paramètre dominant pour le développement à long terme ².

Ces problèmes prennent des formes diverses selon les situations, il peut s'agir de manque d'investissement en infrastructures pour améliorer l'accès à l'eau, de manque de coopération dans la gestion des ressources en eau, ou de gaspillages dans les utilisations diverses de la ressource... Toutes ces situations exigent que soient identifiées clairement les causes des difficultés d'accès à l'eau, afin de pouvoir concevoir les solutions appropriées à chaque cas. Les actions de gestion de l'eau concernent donc de nombreux acteurs dont collectivités publiques, entreprises et les communautés.

¹ Setondji Yacin, Wilfrid BOKO, « Gestion communautaire des ressources en eau et conflits d'usage dans la basse l'Ouémé, de Université d'Abome Calavi Diplôme d'étude Supérieure Spécialité 2009, Gestion-communautaire-des-ressources-en-eau-et-conflits-dusage-dans-la-basse-vallee-de-lOueme5.html,

² Laurent Baechler, « La bonne gestion de l'eau : un enjeu majeur du développement durable », op cité

3.5. Types de gestion communautaire de l'eau

Il existe dans le temps jusqu'à nos jours une diversité de gestion communautaire de l'eau et des infrastructures hydrauliques. D'après une étude réalisée¹ par SEYNI SEYBOU Abdoul-Aziz dans les communes de Madaoua et Bouza au Niger, les populations ont intégré dans leurs traditions une gestion de leur ressources en eau, Dans ce cadre deux grands types de gestion communautaire de l'eau ont été distingué à savoir : la gestion traditionnelle individuelle et la gestion traditionnelle participative.

3.5.1. Gestion traditionnelle individuelle :

Dans ce type de gestion communautaire, la responsabilité de gérer la ressource en eau et infrastructures hydrauliques dans un village est attribuée à une seule personne qui est chef de village ou chef de canton. Cette gestion traditionnelle subdivise en multiples modes de gestion :

➤ *Gestion traditionnelle déléguée*

Au cours de cette gestion, c'est généralement le chef de canton qui délègue les chefs des villages pour gérer chacun en fonction de son domaine de compétence les ressources en eau et infrastructures hydrauliques dans son terroir. Le chef de village organise la gestion et assure le règlement et gestion de conflits. Cette gestion concerne toutes les ressources en eau.

➤ *Gestion traditionnelle reléguée*

Dans ce cas le chef de village après avoir été délégué par le chef de canton, Il responsabilise les chefs de quartiers pour lui assurer la gestion des ressources en eau. Ils lui rendent compte de temps en temps au besoin. Ces derniers organisent le tour d'eau et assurent la gestion des conflits. Au cas où certaines situations dépassent leurs compétences, ils conduisent directement les deux parties chez le chef de village pour la conciliation. Ce type de gestion est organisé au tour des ressources en eau des puits et des forages.

➤ *Gestion traditionnelle isolée*

C'est un type de gestion traditionnelle où chacun voit sa responsabilité de gérer lui-même les ressources en eau de son domaine (Champs, maisons...). Cette gestion concerne généralement les ressources en eau des nappes, puits traditionnels et forages dans les champs et dans la concession. Chacun détermine les normes d'utilisation de sa ressource en eau. En

¹ Abdoul-Aziz SEYNI SEYBOU, « Etude comparative de la gestion communautaire des ressources en eau et conflits d'usage dans les communes de Madaoua et Bouza cas du projet pour la gestion intégrée des ressources en eau dans la basse vallée de la Tarka (p-gire-tarka) Niger », URL https://www.memoireonline.com/11/10/4067/m_Etude-comparative-de-la-gestion-communautaire-des-ressources-en-eau-et-conflits-dusage-dans-les-c5.html, consulter le 01 novembre 2017

Chapitre II : Gestion communautaire des biens communs

cas de conflit, il essaie de gérer ça lui même. Au cas où ils n'arrivent pas à s'entendre, il les porte chez le chef de village.

➤ *Gestion traditionnelle déléguée concertée*

Le chef de village en concertation avec la population se voit la nécessité de déléguer quelqu'un pour assurer la gestion du puits ou forage. Ce type de gestion est présent autour des puits cimentés, forages publiques. Généralement, cette personne joue le rôle de surveillant de la ressource en eau et rend compte directement au chef de village. Il joue le rôle de liaison entre différents usagers en cas de conflits. Il assure le règlement des conflits sur place avant d'être portés au chef de village. Il organise le tour d'eau et veille à son respect. Il organise aussi les quêtes et cotisations en cas des travaux de curage des puits et de réparation des forages. Il assure la salubrité autour de la ressource en eau avec l'aide du chef de village et de la population.

3.5.2. Gestion traditionnelle participative

Ce deuxième type de gestion communautaire de ressources en eau est l'un des types le plus élaboré car, elle permet aux différents usagers d'être impliqués dans la gestion. On distingue trois modes de gestion traditionnelle participative des ressources en eau.

➤ *Gestion traditionnelle participative intra village :*

Dans ce mode la population se concerte pour déterminer des normes d'utilisation de l'eau. Ce type de gestion s'applique autour de toutes les ressources en eau : puits, forages, mares où toute la population se responsabilise pour assurer la gestion de ses eaux.

➤ *Gestion traditionnelle participative inter village :*

Dans ce mode de gestion la population se voit dans l'obligation de se concerter pour un bon usage de la ressource en eau. Généralement les populations apprécient beaucoup cette pratique car elle permet, une importante réduction des risques de conflits d'usage.

➤ *Gestion traditionnelle participative populaire et volontaire :*

C'est un mode de gestion où toute la population se responsabilise dans la gestion de l'ensemble des ressources en eau. Généralement la population se voit l'obligation de veiller au bon usage de la ressource en eau.

3.6. Acteurs et instruments financiers de gestion communautaire de l'eau

À l'échelle locale, les institutions sociales correspondent à la capacité des individus à s'organiser entre eux. Elles représentent le capital social des localités. Selon E.Ostrom, une institution est un corps invisible de règles, de règlements et de processus qui guident la prise de décision. Dans ce cas, les procédures de distribution apparaissent plus équitables aux populations locales puisqu'elles cherchent à intégrer les couches les plus pauvres, les groupes marginaux ou encore les genres (Warner 1997).¹ La participation des populations à la gestion de l'eau peut prendre des formes diverses à savoir : les coopératives d'usagers ou de salariés ; partenariats entre communautés et entreprises publiques... et peut intervenir de l'amont à l'aval, du recensement des ressources à la gestion du service de l'eau.

Cette alternatives de gestion basées sur la coopération, l'engagement de la communauté et son appropriation des structures ou encore sa participation financière, ainsi que l'implication des femmes, permettant un accès et une utilisation plus équitable de ce bien commun. Cette participation des citoyens a bien souvent été exploitée pour mettre en œuvre des politiques gouvernementales, récolter des fonds et lever des obstacles technologique plutôt que donné aux populations le pouvoir de s'autogérer, « *Le pouvoir des communautés locales peut être un catalyseur et un accélérateur de progrès mais un système de gouvernance réactif s'avère indispensable pour que la situation évolue* »².

Il existe, depuis les années 1990, une convergence des discours des acteurs du développement pour conférer à la société civile, et aux ONG en particulier, une place centrale dans les nouveaux dispositifs du développement et de l'aide. Cette évolution concerne divers domaines, notamment celui de l'eau. Malgré les efforts effectués dans les projets conventionnels de développement des réseaux d'eau et d'assainissement, les besoins des communautés pauvres et non desservies restent généralement insatisfaits

3.6.1. Organisations non gouvernementales et société civil

Il existe de nombreux systèmes de gestion des ressources en eau mis en place par les usagers depuis plusieurs décennies, reposant sur une gestion communautaire et la participation de la société civile, notamment des ONG. La société civile, scientifiques, professionnels, simples citoyens rassemblés ou non en associations, tous concernés par le

¹ André. (P) Plante. (S), « La gestion communautaire des ressources naturelles, cadre de référence pour une réflexion sur les communautés locales », URL : <http://cjrs-rcsr.org/archives/25-1/plante.pdf>

² Directeur Kevin Watkins, Membres de l'équipe chargée de la rédaction du Rapport mondial sur le développement humain Op. Cite P10.

Chapitre II : Gestion communautaire des biens communs

développement durable et par ses applications dans leur vie quotidienne dispose d'une expertise solidaire et concrète à communiquer.

De manière générale, la société civile renvoie à un ensemble d'acteurs auto-organisés, indépendamment de l'État et du marché et souvent privilégiée, opposant l'État comme garant d'une légitimité. Pour la société civile, si l'eau est un bien économique, c'est avant tout un bien social, c'est l'égalité d'accès à ce bien commun qui doit être construite et défendue. Son rôle dans la gestion de la ressource en eau en général et dans l'approvisionnement en eau des populations est indéniable. Cet acteur, est le principal concerné par les réformes et orientations entreprises au niveau local, national ou international en matière de gestion de l'eau ; leur avis est dans ce sens important à prendre en compte dans toutes les initiatives développées par les États et les partenaires au développement pour l'atteinte des objectifs en matière d'eau et d'assainissement.

Les ONG comme acteur fondamental de la société civile jouent un rôle essentiel dans la coopération au développement dans le domaine de l'eau. Et cela parce qu'elles ont eu un rôle de pionnier dans la démonstration de la faisabilité de la participation des usagers à la gestion d'un aménagement mis au point par les communautés, y compris la production alimentaire, les barrages de retenue, les petits périmètres d'irrigation, le contrôle des maladies et la santé publique. Toutefois, leur contribution est proportionnellement faible et toutes ne sont pas suffisamment équipées pour travailler efficacement sans soutien technique. Sans le travail des ONG, ne seraient sans doute pas reconnues la volonté et la capacité des communautés, même les plus marginales en termes économiques, de financer les réseaux d'eau et occasionnellement d'assainissement.

3.6.2. Exemples de gestion communautaire de l'eau

L'objectif des exemples suivants est de présenter la gestion communautaire de l'eau et les différentes initiatives mises en œuvre par les acteurs locaux, la société civile et les organisations non gouvernementales dans différentes régions du monde, pour améliorer la situation de l'eau et favoriser l'accès pour tous.

3.6.2.1. Gestion de l'eau potable en Amérique latine

En Amérique latine, l'approvisionnement en eau des foyers est un sujet majeur de conflit entre les populations marginalisées et l'État, les municipalités ou les entreprises concessionnaires; et ce, qu'il s'agisse d'obtenir l'adduction, de fixer le prix de l'eau ou

Chapitre II : Gestion communautaire des biens communs

d'améliorer le système.¹ De nombreuses mobilisations populaires combinent les mouvements de rue, campagnes d'information au travers des médias et négociations pour obtenir l'intervention des pouvoirs publics. Parfois, les pouvoirs publics prennent l'initiative et favorisent la mise en place de commissions locales de gestion de l'eau pour donner aux habitants un rôle actif dans la réponse à leurs besoins.

3.6.2.2. Répartition de l'eau d'irrigation

Les conflits entre paysans sur la distribution de l'eau d'irrigation sont, probablement, parmi les plus anciens conflits hydriques et les plus répandus à la surface du globe. C'est pourquoi les sociétés paysannes ont élaboré, au fil des siècles, de nombreux mécanismes communautaires de résolution de ces conflits². De nombreux Etats ont créé, au vingtième siècle, de nouveaux périmètres d'irrigation, dont ils ont souhaité assurer eux-mêmes la gestion. Devant l'échec relatif de ces expériences de gestion centralisée, certains Etats ont ensuite cherché à transférer la gestion des périmètres à des associations d'irrigants.

3.6.2.3. Gestion de l'eau en Inde du Sud

Au début des années 90, dans le district de Visakhapatnam de l'Andhra Pradesh, une ONG a pris l'initiative de transférer la responsabilité de l'entretien du gouvernement du district aux communautés locales. Oxfam, (l'ONG britannique Wateraid et Viswasarnakya), un réseau de quinze ONG locales, étaient impliqués. Les ONG locales ont travaillé avec les communautés pour établir des Comités d'eau et d'assainissement avec le devoir d'établir un fonds de l'eau pour payer les réparations des pompes à main. Cela nécessita un changement par rapport à la mentalité de l'époque, quand le gouvernement était exclusivement responsable de l'entretien des pompes.

En trois années 400 Comités d'eau ont été formés, 2000 pompes ont été réparées (1996-1997) et une infrastructure de la communauté pour les réparations et l'entretien a été mise en place.

3.6.2.4 Village de Mbankana

À Mbankana, un village, situé dans une région rurale de la République démocratique du Congo les organisations non gouvernementales (ONG) ainsi que certains membres de la communauté ont mis en œuvre des moyens pour répondre à leurs besoins d'eau. L'initiative

¹ Phillipe Barret, Alfonso Gaonzalez, « société civile et résolution des conflits hydriques ».URL : <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001332/133289f.pdf>

² Phillipe Barret, Alfonso Gaonzalez ,Op cite

Chapitre II : Gestion communautaire des biens communs

ayant eu la plus grande portée en matière de gestion de l'eau dans le village de Mbankana fut celle de l'organisation non gouvernementale¹.

En effet, cette ONG avait pour mission, entre autres, d'améliorer l'accès à l'eau potable à Mbankana. Bien que la première proposition ait été de faire le captage puis l'acheminement des eaux de source jaillissant du sol, des raisons financières et l'imposition de normes internationales de qualité de l'eau avaient conduit les bailleurs de fonds à opter pour le système de forage. Ainsi, en 2003, l'eau du forage était acheminée dans une citerne où elle était chlorée avant d'être distribuée à travers quatre bornes-fontaines.

Afin d'assumer les charges liées à l'achat de carburant, à la maintenance et aux éventuels bris, un comité de gestion de l'eau de l'association übo Kaba fut instauré et avait mis en place un système de tarification s'élevant à 150Fc³² (Franc congolais) pour chaque bidon de 25L d'eau prélevée. Ce système avait d'ailleurs permis de financer un moulin communautaire pour la transformation du manioc et du maïs. Si la tarification de l'eau avait été initiée pour permettre une prise en charge des services dont la communauté bénéficiait, elle a été vivement critiquée par cette dernière, arguant que le tarif, fixé unilatéralement par le comité de gestion de l'eau, était inabordable.

Comme ailleurs sur le Plateau de Batéké, le sol est si fragile et sablonneux que le forage de la Vision mondiale s'est vite ensablé. Il fut réparé une première fois par un technicien du Service National d'Hydraulique Rural (SNHR) mais est retombé de nouveau caduc au cours des jours suivants. Au cours de cette période, les fonds générés par le système de tarification de l'eau furent détournés. Non seulement le forage n'a jamais pu être réparé, mais les responsables du détournement de fonds n'ont jamais été identifiés, malgré l'enquête d'un comité indépendant de la Vision mondiale. Cet incident n'a fait qu'exacerber l'amertume de la population à l'égard du système de tarification de l'eau instauré par le comité de gestion de l'eau.

Plusieurs initiatives existent à Mbankana afin d'assainir le milieu, ce qui contribue indirectement à protéger la qualité des cours d'eau sillonnant le village en contrebas. D'abord, un système d'assainissement du milieu (en lingala, "salongo") a été initié. En effet, tous les samedis matin, à 5h, des membres actifs de la communauté incinèrent les déchets plastiques

¹ Frédérique Binette, « la gestion communautaire de l'eau dans une région rurale de la république démocratique du Congo : dynamique, enjeux et signification » mémoire en sciences de l'environnement, université de Québec à Montréal » 2009,

Chapitre II : Gestion communautaire des biens communs

jonchant le sol et de curent les caniveaux qui longent la route nationale. Ainsi Des efforts visant l'assainissement du milieu sont aussi déployés par l'organisation Prosa-kin (Projet Canado-congolais de réhabilitation des services de santé communautaire dans la région de Kinshasa), par l'entremise du technicien en assainissement.

En 2002, dans le cadre du volet communautaire de l'organisation Prosa-kin, les Comité de développement (CODEV), Comité communal de développement (COCODEV) et une Cellule d'animation communautaire (CAC) ont été créés afin de sensibiliser la population à l'intérêt d'une bonne gestion familiale de l'eau à travers les centres hospitaliers de la région et la radio communautaire. En 2007, un atelier sur l'assainissement du milieu, la gestion ménagère de l'eau et l'hygiène personnelle, fut donné par le médecin et une infirmière du Centre hospitalier de Mbankana aux femmes du village de Mampu. Ces activités sporadiques n'ont pas été soutenues par des moyens financiers significatifs et les structures de mobilisation et de sensibilisation communautaires se sont essouffées. Finalement, à travers les écoles primaires et secondaires, l'on enseigne de la « propreté de l'eau »; les bonnes techniques de puisage, de conservation et de traitement de l'eau, d'entretien des équipements de collecte des eaux de pluies et d'hygiène personnelle.

À Mbankana, Malgré certaines initiatives prises par la communauté dans le sens la gestion de l'eau, soit pour en améliorer l'accès, tel qu'il en fut le cas avec le forage, soit pour en protéger la qualité par le biais de j'assainissement du milieu, de l'aménagement des sources et de la sensibilisation à l'égard d'une gestion familiale de l'eau adéquate, leurs portées reste limitées et ces initiatives connaissent beaucoup de difficultés liées au manque de ressources financières ou de leaderships.

La disponibilité en eau potable, pour les besoins vitaux des générations actuelles et futures, est l'un des plus grands problèmes auxquels est confrontée l'humanité. A travers ces exemples on constate que la gestion communautaire est la solution au quelle plusieurs régions du monde fait recoure a fin de mener une gestion équitable et de faire face a la rareté de la ressource.

A cet effet, les Etats dans certains pays du monde, ont pris les Initiatives pour associer et inviter les populations concernées à s'impliquer dans tout ou partie de la gestion

Chapitre II : Gestion communautaire des biens communs

communautaire de l'eau qu'elles utilisent¹. Aux Philippines, les paysans ont désormais hérité de la gestion des périmètres d'irrigation, que l'Etat assurait jusqu'alors.

Cette expérience de transfert est considérée par certains comme étant une des plus réussies au monde. Ainsi le Mexique présente un exemple intéressant de partenariat entre les pouvoirs publics, une entreprise privée et les usagers, pour le traitement des eaux usées.

Egalement, Les Ministères français de l'agriculture et de l'environnement ont monté avec les organisations agricoles un programme de soutien aux initiatives locales de concertation, autour des problèmes posés par l'irrigation aux différents usagers, par ailleurs, le Ministère de la santé au Paraguay a suscité la création de comités villageois pour conduire la mise en place et l'entretien des équipements d'adduction de la ressource en eau.

¹Phillipe Barret, Alfonso Gaonzalez, « société civile et résolution des conflits hydriques » Op.cité P16

Conclusion

En guise de conclusion, nous pouvons dire que, depuis toujours la gestion des ressources communes et tout particulièrement des ressources naturelle est une "tragédie", parce que si l'homme prend grand soin de ses biens propres, il a tendance à négligé ou à gaspiller les biens qui appartiennent à tous. Face à cette tragédie certain préconisent un contrôle par l'Etat des ressources naturelles afin d'évité leur destruction, tandis que d'autre affirment que c'est la privatisation de ces ressources qui résoudra le problème. Mais ces deux solutions s'appuient toutes deux sur des visions pessimistes de l'être humain, égoïste et incapable de coopérer.

Or, dans la réalité, comme le démontre les recherches d'Ostrom, dans son approche alternative dépasser ces deux modes de régulation classique (privé /publique) en se basant sur plusieurs études de cas, nous montre une troisième voie dans laquelle, les gens sont capables de s'organiser à travers une action collective, peuvent dépasser *la tragédie des communs* et arrivent à gérer d'une manière économique et optimale leurs biens communs. De ce fait le plus important c'est la communauté qui s'organise autour d'une ressource bien définie et qui se donne des règle d'accès et de gestion pour en garantir la pérennité de la ressource. Dans ce cas les communautés n'ont point besoin d'une autorité publique comme l'Etat ou de devoir partager le bien en propriété privée.

Dans cette optique, l'eau est considéré à la fois comme une ressource économique à gérer et comme un écosystème à préserver. La gestion communautaire de l'eau est basée sur la mobilisation communautaire qui résume la capacité de la population locale à gérer équitablement ses ressources en eau. Elle présente des avantages par rapport à la privatisation et la gestion publique, car elle s'inscrit dans une logique démocratique à l'échelle locale permettant d'être au plus près des besoins des individus, mais elle fait cependant face à des enjeux de professionnalisation et de financement. A l'inverse de la gestion publique qui parfois éloignée des préoccupations des citoyens, tandis que la privatisation amène à la dépossession.

CHAPITRE III :

**Gestion communautaire de l'eau : cas du village
Iguersafene**

Chapitre III : Gestion communautaire de l'eau : cas du village Iguersafene

Introduction

Comme c'est le cas de nombreuses régions du monde, où des richesses et des emplois notables sont créés à partir des potentialités locales, le processus de développement local prend de l'ampleur notamment dans la wilaya de Tizi-Ouzou où la population est motivée pour créer des activités locales, assurer leur croissance et subvenir à leurs besoins élémentaires. Dans cette perspective, le village Iguersafene de la commune d'Idjer présente beaucoup de potentialités qui lui permettent d'atteindre un certain niveau de développement. Grâce à l'engagement et la mobilisation des citoyens qui ont décidé de se prendre en main, Iguersafene a atteint aujourd'hui un niveau admissible d'organisation, de solidarité et de vie communautaire.

Comme l'eau est importante à la vie humaine, les problématiques liées à l'eau sont une donnée permanente et universelle. Pourtant en Kabylie les sources naturelles d'eau, constituent une véritable richesse, mais les populations souffrent toujours d'insuffisance d'eau surtout pendant la saison sèche. Cette situation explique pourquoi il est nécessaire d'impliquer toute la communauté dans le processus de gestion durable de cette ressource naturelle. Dans ce sens les citoyens du village Iguersafene, ont trouvé la solution aux problèmes de manque d'eau potable en allant, par leur propre moyens, à réaliser un grand chantier de captage, d'adduction et de distribution de l'eau potable.

A travers ce dernier chapitre, Nous allons montrer la capacité des citoyens à gérer leurs ressources en eau, chose qui passe nécessairement par une enquête du terrain au niveau du village Iguersafene. il sera question de comprendre l'organisation sociale de ce village, de voir l'articulation entre les différents acteurs, ainsi de voir l'évolution des normes liées à la gestion de l'eau traduites par des conventions constituant le cadre de référence de la communauté villageoise visant l'amélioration du cadre de vie du village.

Section 01 : Démarche Méthodologique

Pour confronter nos hypothèses à la réalité des faits, la démarche méthodologique adoptée dans le cadre de notre étude comporte trois étapes, La collecte de données, l'enquête sur le terrain, et le traitement des résultats.

Afin d'infirmier ou de valider nos hypothèses, Notre étude fait appel à une méthodologie combinant des concepts et des techniques sociologiques (enquête via un questionnaire, entretien). Cette étude prend en compte aussi bien les données issues des archives documentaires et les expériences déjà réalisées. Nous cherchons à identifier au sein de la population sur laquelle notre enquête est portée, les divers acteurs intervenant dans la gestion de l'eau de la localité étudiée.

1.1. Collecte des données

Pour aller sur le terrain et procéder à la collecte des données, nous avons adopté comme démarche : *le Guide d'entretien semi-directif*, qui s'agit d'une « *Technique qualitative de recueil d'informations permettant de centrer le discours des personnes interrogées autour de thèmes définis préalablement et consignés dans un guide d'entretien.* »¹. Ce choix de méthode est justifié par le fait que cette dernière apporte une richesse et une précision très grande, permettent d'approfondir et d'explicitier certains points et donne une plus grande liberté d'expression pour les individus interviewés.

L'entretien semi-directif se distingue des entretiens non directifs, qui se font de manière très libres, à partir de quelques grandes questions larges et des entretiens directifs (questionnaires fermés), qui impose de façon rigide la formulation et l'ordre des questions².

1.1.1. La documentation

Tout au long de notre étude, la documentation comme l'ensemble des techniques permettant le traitement permanent et systématique de documents ou de données nous a aidés à mieux orienter notre travail. Il s'agissait pour nous de faire une bonne documentation pour mieux cerner notre champ d'étude et élaborer les outils de collecte de données, portant sur la gestion communautaire des ressources en eau, les problèmes rencontrés et les solutions proposées pour les résoudre.

¹ Fiche technique Euréval© 2010 https://eureval.files.wordpress.com/2014/12/ft_entretien.pdf

² <http://testconso.typepad.com/marketingetudes/entretien-semi-directif.html>

Chapitre III : Gestion communautaire de l'eau : cas du village Iguersafene

Nous avons privilégié la recherche documentaire dans laquelle nous avons exploité au maximum les documents qui ont été à notre disposition, en consultant un ensemble d'ouvrages, des mémoires, de revues, d'articles, de thèses et autres publications qui ont contribué à la rédaction de ce présent travail.

1.1.2 Techniques

L'enquête a eu pour cible les représentants du village à savoir le président du comité du village, les représentants des associations, et les habitants de village. Ainsi, nous avons eu à enquêter auprès de :

- Président du comité de village (lamine n Taddarth), 3 délégués de quartier (Tamen) ;
- 15 habitants de village dont 8 femmes.
- 3 membres des deux associations culturelles et environnementales

Soit un total de 22 personnes enquêtées. Leur choix a été opéré en fonction de leurs rôles et du degré de leur implication dans le processus de la gestion des ressources en eau mais aussi en fonction de leur implication dans la résolution des problèmes.

➤ Le questionnaire

Le questionnaire a été utilisé pour recueillir les données sur la gestion communautaire des ressources en eau. Dans ce cadre le questionnaire élaboré à était adressé à tous les acteurs intervenant dans la gestion de la ressource. Ce questionnaire comporte des questions à choix multiples et des questions directes. Ces questions ont été élaborées en fonction des objectifs, et des hypothèses de recherche.

➤ L'interview

L'interview a été produite sous forme d'entretien individuel avec le président du comité de village, certains de ses membres, ainsi que quelques membres de la population villageoise.

➤ L'observation

L'observation sur le terrain nous a permis de prendre connaissance des réalités sur les conditions et les modes de gestion de la ressource en eau dans le village Iguersafene. Les résultats de ces observations sont illustrés par des photos qui révèlent la réalité du terrain.

1.2. Déroulement de l'enquête

Le travail de terrain a consisté en la réalisation d'entretien semi directif individuelle et collectif aux habitants et aux membres du comité de village Iguersafene. Cette enquête consiste à administrer nos questionnaire aux différents membres de la population villageoise, à faire des interviews, mais aussi pour faire de l'observation. Dans ce contexte la collecte des données a été effectuée le 21-11-2017 où nous nous sommes rendu pour la première fois. On a été accueilli par le président du comité de village, avec qui on a passé pratiquement la majorité du temps, où il nous a expliqué le fonctionnement et l'organisation du village, ainsi que tout le processus de gestion de leur ressources en eau.

Comme notre visite a coïncidé avec celle d'un groupe de journalistes et de photographes qui avaient rendez-vous avec les représentants de l'association culturelle et celle de la protection de l'environnement c'était l'occasion pour nous d'avoir des repenses a des questions qui nous ont échappés, ce qui nous a aider à mieux mener notre enquête. Pour avoir le reste d'informations et pour se rendre aux lieux des captages et découvrir les différentes sources d'eau existantes on avait besoin d'effectué une deuxième visite qui a eu lieu le 27-11-2017, en rencontrant le comptable de village qui lui seul avait accès a toutes les donnés informatisées.

1.3. Choix du village

Le choix du village d'Iguersafene de la commune d'Idjer où notre enquête a été conduite, est motivé par le fait que cette localité dispose d'importantes infrastructures d'hydrauliques villageoises, cela est dû au fait que l'eau constitue, la ressource spécifique du village. Ce choix est aussi justifié par, le niveau d'organisation et du développement ; le nombre de projet réalisé ; l'importance des initiatives prises par le comité du village ainsi que la forte implication et mobilisation des citoyens, il est tout simplement un village-école de la citoyenneté.

Section 02 : Présentation et organisation sociale du village

Iguersafene est devenu un village exemplaire où règnent surtout la propreté et la répartition équitable de la ressource en eau grâce à la sensibilisation des citoyens qui ont fait de compter sur-soi une priorité de la vie communautaire.

Nous allons aborder la gestion de l'eau dans le village mais avant se faire, il est nécessaire d'orienter tout d'abord notre étude dans la présentation globale du village à travers sa construction géographique, sociale et organisationnelle.

2.1. Éléments monographiques

"Iguersafene" vient du mot Kabyle (garsafene), un nom composé de deux mots : "*gar*" qui signifie "*entre*" et "*safene*" qui veut dire "*rivières*", il désigne donc un village placé entre rivières. il se trouve entre Assif Ath Hendis et Assif Elabeed, ces deux rivières se rencontrent au sud d'Assif Ousserdoun.

Le village Iguersafene est situé au pied du massif forestier d'Akfadou, à 1000 mètres d'altitude, est un des sept villages de la Commune d'Idjeur, Daïra de Bouzeguene, à 70 Km du chef lieu de la wilaya de Tizi-Ouzou. Son territoire se caractérise par un climat dur en hiver et relativement doux en été. Il est un village très peuplé qui s'agrandit, compte environ 4500 habitants.

Iguersafene à marqué son histoire aussi loin qu'on peut remonter dans le temps, il est toujours érigé en défenseur de la liberté et de la justice, combattu la domination et la soumission, dénommé le village de 99 martyrs, Détruit dans sa quasi-totalité durant la guerre de libération en 1957, le village a été reconstruit par ses enfants à la veille de l'Indépendance.

Le volet environnemental est l'une des priorités des gens d'Iguersafene. Tous les habitants sont conscients que l'environnement est l'affaire de tous avant qu'elle soit celle de la daïra ou même du pays. En fait, le prix du village le plus propre a été mérité pour un village qui a pris des engagements collectifs à prendre en charge ce coté environnemental. Ce qu'il lui a permis d'être élu premier village le plus propre de la wilaya de Tizi-Ouzou en Octobre 2014. Concours créer et organiser par l'APW de Tizi-Ouzou depuis 2006, sous l'initiative de l'ancien président de l'assemblée de wilaya, le défunt AISSAT Rabah.

2.2. Organisation sociale du village

L'enquête de terrain nous a permis de comprendre le cadre organisationnel et institutionnel du village structurées en Tajmaat qui est l'espace de manifestation de la volonté de la communauté villageoise et qui reste l'institution centrale qui symbolise l'identité, l'unité et la représentation concrète du village.

2.2.1. Comité du village

Le village à son responsable appelé " l'Amin n Taddarth", élu par des concitoyens pour organiser tous les aspects de la vie des habitants. Il est secondé par des "Tamen" délégués ou membre du comité du village, chacun est sa fratrie "Adhroum".

Le comité du village fonctionne essentiellement à base de lois et des principes hérités des anciennes générations. Avec la présence obligatoire des citoyens qui dépassent dix huit ans aux assemblées générales qui se tiennent ordinairement chaque vendredi et deux fois par semaine ou même plus en cas d'affaire urgente qui nécessite l'étude et l'analyse des sages, le comité du village décide sur toutes les questions qui engagent l'intérêt de la collectivité villageois ; il gère les affaires des habitants (eau, aménagement, mariages, divorces et enterrements etc.) ; règle les conflits ; répond aux réclamations et annonce les projets.

Le fonctionnement de ce comité suit les transformations et les mutations de l'environnement socioculturel et politique. Au paravent, le comité de village est généralement présidé par un des plus âgés et des plus sages, alors qu'aujourd'hui, ce comité du village peut être présidé par l'un des moins âgés, qui dispose d'un certain niveau d'études, des compétences intellectuelles et professionnelles.

2.2.2. Code du village

Selon le président du comité, le village est doté d'une constitution locale, à laquelle se réfère le comité du village (code du village), qui dispose d'un ensemble de lois et textes qui gèrent les affaires du village. Ces lois sont soumises à la délibération du conseil du village (Tajmaat) et le comité du village (Tamen).

Le code du village est passé d'une mini constitution, agréée par l'ensemble des habitants rédigée en 1994 par le président de cette époque, à une constitution porteuse de nouvelles lois qui a été élaboré en octobre 2001. Elle a été révisée et modifiée en 2011 en

Chapitre III : Gestion communautaire de l'eau : cas du village Iguersafene

ajoutant quelques clauses et chapitres dont celui de l'environnement dans le but d'aller avec les changements qui ont surgi avec le temps.

La constitution à travers ses 12 chapitres qui sont régis par 74 articles de lois, cerne tous les aspects organisationnels du village (Assemblée générale, enterrement et obsèques, alimentation en eau potable, bassin et fontaines, cotisation, social, convocation, faite et cérémonies, inventaire et logistique, rôle de l'agent social, travaux et volontariat). De ce fait on relève dans le code du village 15 articles de loi ayant trait à la gestion et la réglementation de l'eau dont 13 articles consacrés à la gestion de l'eau potable (chapitre 3) et deux articles destinés à l'utilisation des bassins et fontaines.

Ces articles gérant les quantités d'eau mise à la consommation pendant la période estival, le branchement et l'installation des compteurs, les cotisations et les pénalités, etc. Le président du comité nous a expliqué que le code de 2011 est toujours valide, mais des changements peuvent survenir concernant les amendes et les cotisations.

2.2.3. Financement solidaire

Le village d'Iguersafene dispose d'un financement solidaire mise en place et nourri, le plus souvent par le biais de la collecte d'argent continuellement par l'ensemble de ses citoyens à laquelle s'investissent également les immigrés qui constituent à eux seuls une force financière conséquente.

Les structures traditionnelles (Tajmaat et comité du village) ont joué un rôle non négligeable dans la démarche basée sur le concept du développement solidaire qui a introduit la notion de solidarité, de réciprocité et de régulation citoyenne pour financer des projets de développement participatif du village Iguersafene via la caisse du village.³

La gestion financière est des plus avancées au village Iguersafene où la caisse du village qui est une source de financement de plusieurs projets d'intérêt général (places publiques, manège du village, musée du village, fontaines et châteaux d'eau...). Contribue d'une manière considérable à financer le développement du village.

³ Achir. (M), Amokrane. (A) : « régulation citoyenne et financement solidaire du développement en Kabylie : Cas de village Iguersafene », revue Algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques, nouvelle série N°02/2016.juin 2016.

Chapitre III : Gestion communautaire de l'eau : cas du village Iguersafene

La caisse du village renflouée par plusieurs sources de financement. Un important pourcentage qui est de 80% des ressources financières vient des cotisations obligatoires des villageois, soit 21% des émigrés ainsi que des retraités en fonction de leur revenu (de 1.25€/mois à 5€/mois) qui seront doublé en cas où le village entame un projet important, des amendes, 25% des dons et la zakat (impôt islamique), 20 % viennent des aides de l'Etat en subventions pour le village avec ses différentes associations.

2.2.4. Les Associations

Il existe dans le village plusieurs associations qui activent dans les différents domaines et qui s'occupent du volet de la sensibilisation par rapport aux questions sociales, culturelles et environnementales.

L'association socioculturelle "Tagmi" créée en 1989 puis renouvelée en 2009, assure toutes les activités culturelles et scientifiques du village. Outre qu'elle donne une vie culturelle au village et à ses citoyens, cette association a le mérite d'impliquer la participation féminine et celle des enfants dans la dynamique associative.

En vue de prendre en charge exclusivement les activités ayant trait à environnement et à l'écologie dans le village, les citoyens d'Iguersafene ont créé une association environnementale "Alma".

Parallèlement, les émigrés du village établi en grande majorité en France (Paris, Marseille), sont organisés eux aussi en association, délibèrent et prennent des décisions en concertation avec le comité du village. L'association des émigrés participe financièrement à la réalisation des projets collectifs par ses cotisations mensuelles qui représentent un vecteur essentiel du développement de village et une compensation de leur non participation aux travaux de volontariat.

A partir de la, nous pouvons constater que l'organisation sociale dans le village Iguersafene représente un facteur de mobilisation et d'engagement pour le développement local solidaire. Cette solidarité permis aux citoyens de créer leur propre développement et leur propre système de gestion durable des ressources communes.

Comme nous l'avons présenté dans le chapitre précédent, E.Ostrom a identifié huit principes qui conditionnent la réussite de la gouvernance des biens communs à travers les

Chapitre III : Gestion communautaire de l'eau : cas du village Iguersafene

différentes études de cas qu'elle a effectuées. Le tableau ci-dessous représente la similitude des principes de gouvernance participative en Kabylie (Iguersafene) et celle de gestion des biens communs de la théorie d'E.Ostrom.

Tableau n°3 : Comparaison entre les principes de gestion des biens communs de la théorie d'Ostrom et les principes de gouvernance démocratique en Kabylie :

Principes de réussite de la gestion des biens communs d'Ostrom Elinor	Principes équivalents des villages Kabyles
<i>Les droits d'accès doivent être clairement définis</i>	Arrêtés par l'Assemblée du village et code de village
<i>Les avantages doivent être proportionnels aux coûts assumés</i>	Accès égalitaire, équité et justice sont des principes sur lesquels se base les codes de village.
<i>Des procédures doivent être mise en place pour faire des choix collectifs</i>	L'assemblée générale du village, <i>thajmaat</i> , est l'instance légitime et délibérative du village
<i>Des règles de supervision et de surveillance doivent exister</i>	Code du village, supervision du comité du village, qui est instance exécutive élue, et les salariés à temps plein.
<i>Des sanctions graduelles et différenciées doivent être appliquées</i>	Le comité du village veille à l'application du code de village et sanctionne d'amende toutes les infractions
<i>Des mécanismes de résolution des conflits doivent être institués</i>	Code de village, comité du village, comité des sages, Imam de la mosquée.
<i>L'Etat doit reconnaître l'organisation en place</i>	Les comités de village sont reconnus comme des associations à caractère social
<i>L'ensemble du système est organisé à plusieurs niveaux</i>	Organisation sociopolitique, implications des associations des jeunes, des émigrés...etc.

Source: Etabli par ACHIR Mohamed dans l'article : Les fondements éthiques des Caisses villageoises en Kabylie : gestion participative, gouvernance délibérative et développement solidaire

Chapitre III : Gestion communautaire de l'eau : cas du village Iguersafene

Dans le cadre de notre recherche empirique dans le village Iguersafene nous pouvons démontrer convenablement la thèse d'Ostrom, qui soutient notamment l'existence d'une organisation communautaire mais aussi l'existence d'un cadre juridique ou d'un code et des structures sociales organisées.

En effet, nous avons relevé dans le village, l'existence d'une importante organisation communautaire et des lois réglementant la gestion et la consommation de l'eau.

Section 03 : Gestion de l'eau au village

D'après l'enquête menée, Iguersafene constitue le modèle à suivre par excellence en matière d'organisation, d'autonomie et de gestion communautaire de l'eau. Le village a décidé de prendre en charge la question de l'eau en multipliant les initiatives citoyennes. De ce fait, le premier projet communautaire qui a été réalisé est celui de la gestion hydraulique en procédant à la réalisation des captages à partir des sources de la montagne et la création d'un réseau qui alimente tous les foyers du village, sans exception. Dans cette section nous allons aborder le comment de cette gestion à travers sa genèse, son présent et son avenir.

3.1. Histoire de l'aménagement de l'eau au village

Lorsque nous nous sommes enquis sur la question de la genèse du projet de l'aménagement hydraulique au sein du village d'Iguersafene, le président du comité a procédé à un récit récapitulatif explicitant le besoin et le procédé qui a mené à l'arrivée de l'eau dans le village.

En effet, à travers son récit, nous avons été transportées à l'époque coloniale où l'approvisionnement en eau se fait au niveau de trois fontaines dont deux sont situées à l'extérieur du village, nichées dans la montagne. L'accès à ces fontaines est laborieux, étant donné qu'il nécessite de parcourir plusieurs kilomètres à pied, parfois dans des conditions climatiques particulièrement rudes.

A la suite de feux ravageurs dont est victime le village d'Iguersafene, les habitants le désertent et n'y retournent qu'une fois l'indépendance acquise.

Pendant les années qui ont suivi, la pénurie d'eau se fait particulièrement ressentir et les villageois procèdent suite à cela à une recherche de sources d'eau autres que les trois fontaines mentionnées ci-dessus.

Chapitre III : Gestion communautaire de l'eau : cas du village Iguersafene

Les groupes de villageois élus pour la mission de recherche d'eau effectuent des virées dans la montagne pour inspecter les emplacements plausibles de points d'eau et en signalent l'existence lorsque celle-ci est confirmée au comité du village qui procèdent alors à l'aménagement de réservoirs sur place afin de parer au manque d'eau et d'amoindrir la charge sur les trois fontaines.

3.1.1. Captage et construction des châteaux d'eau

Dès 1992, les habitants d'Iguersafene réussissent à réaliser la première opération d'adduction d'eau depuis la montagne par le biais de conduits en acier galvanisé, à partir d'une dizaine de sources parsemées sur différentes localités à environs 6km de l'Est du village. Le processus fait installer un énorme chantier sur les portes du village pendant huit mois de travaux collectifs alimentés par la main d'œuvre locale. Le recrutement se faisant sous forme de volontariat de l'ensemble des citoyens, ces derniers ont réussi à réaliser les captages et l'adduction des sources d'eau à travers des terrains forestiers en pleine montagne.

Ainsi et grâce à la contribution des spécialistes appelés à cet effet par le comité du village, les villageois réussissent à bâtir le premier château d'eau de 100 M³, ce qui donne lieu au début de l'aménagement des conduits et à la distribution effective vers les domiciles. Le projet qui a coûté à cette époque plus d'un milliard sept cent millions de centimes, cette somme a été mobilisée par une cotisation collective des villageois avec la prépondérance de la contribution des villageois en émigration.

Avec l'augmentation du nombre de la population, la satisfaction des besoins des villageois nécessite un débit supplémentaire. À cet effet, la construction du deuxième château d'eau de 250 M³ a eu lieu en 2005 qui a été décidée après le constat de l'incapacité du premier aménagement à palier aux besoins des citoyens. En effet, pour mettre un terme aux pénuries d'eau, les citoyens se sont retrouvés dans la nécessité d'effectuer d'autres captages en élargissant le périmètre d'inspection à 10 Km du côté ouest du village. Ce dernier n'a bénéficié que d'une aide modique de la commune en fournissant les équipements nécessaires à la construction du château.

En 2015, suite à l'obtention du prix du village le plus propre, les responsables d'Iguersafene décident de réaliser un nouveau projet de captage et de canalisation d'eau de quatre nouvelles sources. Avec une contribue de deux cent vingt millions centimes de l'Etat les villageois ont construit un troisième château, la réalisation de ce projet a été motivée par

Chapitre III : Gestion communautaire de l'eau : cas du village Iguersafene

un désir des citoyens de mettre en point des moyens préventifs en cas de sécheresse excessive induisant une plus grande pénurie d'eau.

3.2.2. Distribution et réglementation de l'eau

Grâce à l'imbrication des volontés qui se sont réunies pour donner naissance à un projet de grande vitalité pour l'ensemble des villageois L'eau provenant du massif de l'Akfadou arrive dans les robinets. Pour la pérennisation du bon fonctionnement du projet de la gestion d'eau au sein du village, les responsables d'Iguersafene ont mis en place un code de bonne conduite sur la question de l'eau et de sa gestion.

Par la volonté et les moyens des villageois le réseau d'alimentation en eau potable du village (AEP) a été refait en PEHD (Polyéthylène Haute Densité). Par ce projet tous les foyers du village sont alimentés gratuitement.

Le village compte 925 compteurs d'eau installés dans toutes les maisons sous la directive des équipes embauchées par le comité du village afin d'instaurer une uniformité qui n'aurait pas été possible si la tâche avait été léguée individuellement à chaque citoyen ; tout branchement sans autorisation du comité est interdit, les sanctions et amendes peuvent aller jusqu'à 5000,00 DA voir l'exclusion du droit d'alimentation en eau potable (art.3.2 du code du village). Les villageois versent à la caisse du village 50 DA par mois et par foyer (art.5.1. du code du village) qui constitue l'abonnement au réseau d'alimentation en eau potable du village. Ce versement contribue à la reconstitution du budget nécessaire au fonctionnement et à l'entretien du réseau d'AEP du village.

La consommation de l'eau est libre tout au long de l'année. La nécessité d'un rationnement dans l'utilisation de la ressource oblige le comité du village a fixé un plafond de consommation entre juin et octobre, soit 80 litres par jour et par personne (art.3.1. du code du village), ce seuil est rectifiable en fonction de la disponibilité de l'eau. Le surplus est taxé à 0,50 DA/litre. Ce modeste tarif à versé à la caisse du village participe au financement d'autres projets de service public.

Afin de préserver et assurer la disponibilité de l'eau potable, l'alimentation des unités industrielles est interdite, par ailleurs le comité autorise l'utilisation des fontaines gratuitement pour l'élevage du bétail et l'agriculture (art.3.6 du code du village) et pour l'utilisation rationnelle de ces fontaines, le remplissage des citernes est fixé de 23h à 4h du matin pendant les périodes estival (art.4.2. du code du village).

Chapitre III : Gestion communautaire de l'eau : cas du village Iguersafene

En vue d'assurer les quantités d'eau suffisantes durant les fêtes du mariage, le comité du village limite les quotas d'eau distribués à 6000L (art.3.12 du code du village). En cas de manque, cette quantité distribuée ne changera pas, donc les concernés sont tenus de rationner leur utilisation, sinon ils se retrouvent dans l'obligation d'utiliser l'eau de fontaines.

Afin de faire fonctionner le réseau d'alimentation en eau potable, le comité du village se charge de rémunérer un employé du village, d'une façon permanente, procédant à des relèvements trimestriels sur les compteurs, réparation des conduites et le bronchement de nouveaux compteurs.

3.2. État des lieux d'eau dans le village

Lors de notre expédition au village d'Iguersafene et par le biais du contact avec les citoyens qui nous ont livré leurs témoignages et impressions, nous avons constaté un sentiment global de satisfaction quant aux services de gestion de l'eau et plus particulièrement par rapport aux efforts fournis par l'ensemble des dirigeants à commencer par le comité du village jusqu'aux associations.

On recense à ce jour, huit fontaines aménagées et trois châteaux d'eau construits par le village au service des citoyens qui se réjouissent d'avoir de l'eau potable dans les robinets 24/24 et 7j/j. La gratuité de ce service est impartiale aux dires des citoyens et des responsables qui se tiennent en tête de cette structure autonome et autogérée.

La solidarité citoyenne au sein du village d'Iguersafene est particulièrement marquée et se reflète dans la participation individuelle et impartiale de tout un chacun aux projets menés par le comité. Dans cette optique, il est indéniable de souligner le grand apport du respect complet des lois par l'ensemble des villageois dans la réussite de ce projet commun.

En prévision des déséquilibres climatiques que subit le monde d'une saison à une autre causés par le réchauffement climatique, en plus d'une croissance extensive de la population, la situation actuelle satisfaisante de l'eau et l'existence d'un troisième château réservé en cas de manque ne semble pas rassurer les habitants d'Iguersafene qui ont programmé la réalisation d'un quatrième château d'eau pour renforcer le réseau déjà existant, faisant ainsi de l'eau dans le village un réel atout destiné à alimenter locomotive touristique du village qui aspire à devenir un pôle d'accueil et un exemple de développement locale durable fermenté par la volonté et la prise de conscience de ses citoyens.

Conclusion

A travers l'étude du cas Iguersafene, nous pouvons montrer preuves à l'appui, qu'il existe une logique du développement qui permet l'émergence de projets innovateurs et une dynamisation des territoires isolés et dépourvus, dans la vision classique des choses, d'un aménagement facilité par la nature, et cela grâce à la force des initiatives citoyennes et de la volonté locale à voir réussir un projet de service public.

D'un point de vue économique, le village d'Iguersafene nous expose à une réalité jusque là ignorée ou écartée, à savoir celle de la capacité de communautés locales à effectuer elles-mêmes la gestion du bien commun de manière correcte, juste et efficace.

Lorsque'on se penche sur l'exemple du village d'Iguersafene à travers une superposition et une lecture de la théorie d'Elinor Ostrom, on constate la présence des huit principes qui conditionnent la réussite d'un projet de gouvernance locale d'un bien commun tel que l'eau qui, dans le cas d'Iguersafene, s'effectue dans une optique de complémentarité avec la gestion publique et le marché.

Conclusion Générale

Conclusion générale

Conclusion

Dans le cadre de notre recherche, nous nous sommes intéressés en général au développement local et à la gestion communautaire de l'eau en particulier. La pertinence de notre sujet d'étude relève d'abord du contexte global dans lequel il s'inscrit à savoir les initiatives citoyennes de développement local en Kabylie

Dans un premier lieu, il était question de présenter les actions de développement, qui étaient des réponses locales à la crise des années 1970. En suite on a pu ressortir la relation réciproque existante entre les initiatives de cette nouvelle logique du développement, en particulier son approche communautaire en mettant aussi le point sur les initiatives de l'économie sociale et solidaire.

Les communautés étant une partie de la société civile peuvent être mobilisées pour l'accomplissement d'actions qui visent l'intérêt général. En s'appuyant sur l'approche alternative d'Ostrom qui dépasse les deux modes de régulation classique (privé /publique), nous avons pu expliquer comment les gens sont capables de s'organiser à travers une action collective, afin de dépasser *la tragédie des communs* et gérer d'une manière économique et durable leurs biens communs. En effet, La communauté locale apparaît comme un niveau approprié pour la gestion de ses ressources communes.

Pour répondre à notre problématique qui s'interroge sur l'efficacité de la gestion communautaire de l'eau rependant aux besoins des villageois, notamment l'amélioration, la disponibilité et la rationalité de la ressource, nous avons enquêté auprès de la population villageoise et ses acteurs, pour faire ressortir les règles et les lois constituant le village, voir leurs évolutions jusqu'à nos jours en termes d'actions afin d'amélioration le cadre de vie du village, particulièrement la gestion de l'eau, où il a réussi à adopter une forme particulière de gestion de la ressource.

Les résultats de cette étude menée au niveau du village Iguersafene, nous a permis d'appréhender les éléments importants qui montrent l'intérêt collectif qui tend à primer sur l'intérêt individuel. Ces éléments peuvent être soulignés comme suit :

- *Les* éléments historiques et géographiques qui ont favorisé une solidarité citoyenne et une forte capacité de mobilisation face à la défaillance des institutions publiques ;
- le code du village qui régit l'organisation du village et les relations des villageois qui doivent entretenir avec leur environnement ;

Conclusion générale

- Tajmaat qui reste dans le village l'institution centrale qui symbolise l'identité et l'unité du village ;
- le comité du village, qui constitue l'organe exécutif des décisions de l'assemblée ainsi que les associations, et leur influence sur la vie au sein du village ;
- l'importance du rôle de la solidarité et de l'organisation communautaire dans tout processus de développement et notamment au regard de la gestion de l'eau.

La gestion communautaire de l'eau à Iguersafene peut se considérer comme étant un autre cas confirmant davantage la thèse d'Ostrom, dont elle a conditionnée la réussite de la gestion communautaire des biens communs à l'application intégrale de huit principes. En référence à ces principes qu'elle a développé dans sa conception, c'est le comité du village qui est l'office responsable de la gestion de l'eau devant les citoyens en veillant à l'application du code village et en respectant les choix collectifs. En somme le village Iguersafene est à un niveau supérieur d'évolution de son milieu, ses actions peuvent être classées dans le cadre de développement communautaire et de gouvernance participative.

Enfin, La gestion communautaire de l'eau comme bien commun semble la gestion la plus respectueuse de l'ordre naturel et de l'environnement. Plus les communautés sont solides, plus elles ont de chances de surmonter les obstacles liés à la disponibilité et à la gestion de l'eau. En effet, l'une des clés de la réussite de la gestion de cette ressource, serait l'implication directe des citoyens, dans laquelle les acteurs doivent créer par eux même des lois régissantes et des formes de distribution efficaces. En effet les communautés locales sont non seulement capables à gérer les ressources en eau, mais sont aussi considérées comme les principales garantes d'une gestion durable.

Bibliographie

Bibliographie

Ouvrages

- ✚ BARTHELEMY. (A) ; SLITINE. (R), *Entrepreneuriat social : innover au service de l'intérêt général*, éd, Vuibert 2011.
- ✚ Baudelle. (G), Guy (C) et Mérenne-Schoumaker (B), *Le développement territorial en Europe : concepts, enjeux et débats*, éd, PUR ; 2011.
- ✚ DAGHRI(T), ZAOUAL(H), *économie solidaire et développement local : vers une Démocratie de proximité* », éd, l'harmattan, Paris.2015.
- ✚ Demazière (C) (s/d), *Du local au global*, Ed, l'harmattan, 1996.
- ✚ Demazière ©, *Entreprises, développement économique et espace urbain*, éd, Economica ; Paris ; 2000. FERGUENE. (A), *gouvernance locale et développement territorial : le cas des pays du sud*, éd, l'harmattan, Paris.2004.
- ✚ FERGUENE. (A), *gouvernance locale et développement territorial : le cas des pays du sud*, éd, l'harmattan, Paris.2004.
- ✚ GREFFE. (X), *Territoire en France : les enjeux économiques de la décentralisation*, éd, Economica, Paris, 1984.
- ✚ HUBERT. (C), *Les acteurs de développement local*, éd. L'harmattan, Paris.
- ✚ Kevin (W), *Membres de l'équipe chargée de la rédaction du Rapport mondial sur le développement humain 2006 : au-delà de la pénurie, pouvoir, pauvreté, crise mondiale de l'eau*, éd, Economica Paris 2006.
- ✚ LAZAREVE.(G),ARAB(M) ,*développement local et communautés rurales : approches et instruments pour une dynamique de concertation*, éd, Karthala, Paris, 2002.
- ✚ MUNDLER (P), *Economie du développement*, éd, hachette, Paris, 1995.
- ✚ OSTROM. (E), *La gouvernance des biens communs : Pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, Révision scientifique de Laurent Baechler, éd. De Boeck, Planète en JEU, traduction française 2010,301P.
- ✚ PAUL (B), *Les acteurs du développement local*, éd L'Harmattan, Paris.
- ✚ PECQUER. (B), *Le développement local*, Ed, Syros-Alternative, 2000.

- ✚ Polese (M), Economie urbaine et régionale, éd, Economica, Paris, 1994.
- ✚ TESSA. (A), histoire d'une construction spatiale : 1960-2005, éd, publisud, paris, 2007.
- ✚ Wackerman, (G), Rougier. (H), l'eau : ressources et usages, éd, ellipses, Paris, 2009.
- ✚ XABIER(I), la politique du lien : la nouvelle dynamique territoriale de l'économie sociale et solidaire, éd. Presses universitaires de Rennes, 2010.

Articles et rapports

- ✚ Abdoul-Aziz SEYNI SEYBOU, « Etude comparative de la gestion communautaire des ressources en eau et conflits d'usage dans les communes de Madaoua et Bouza cas du projet pour la gestion intégrée des ressources en eau dans la basse vallée de la Tarka (p-gire-tarka)Niger », URL : https://www.memoireonline.com/11/10/4067/m_Etude-comparative-de-la-gestion-communautaire-des-ressources-en-eau-et-conflits-dusage-dans-les-c5.html, consulter le 01 novembre 2017.
- ✚ ACHIR (M), « Les fondements éthiques des Caisses villageoises en Kabylie : gestion participative, gouvernance délibérative et développement solidaire », Colloque ATM sur "Ethique, entrepreneuriat et développement" Marrakech.29, 30 et 31 mai 2014.
- ✚ ACHIR. (M), Amokrane. (A) : « régulation citoyenne et financement solidaire du développement en Kabylie : Cas de village Iguersafene », revue Algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques, nouvelle série N°02/2016.juin 2016.
- ✚ ALAIN. (B), « Biens publics, biens collectifs », <http://www.journaldumauss.net/> Biens publics-biens-collectifs
- ✚ ANDRE (P). PLANTE. (S), « La gestion communautaire des ressources naturelles, cadre de référence pour une réflexion sur les communautés locales », URL : <http://cjrs-rcsr.org/archives/25-1/plante.pdf>
- ✚ ARABI MEGHERBI. (KH), MOUSSAOUI.(K), « Rôle des associations dans le développement local. Cas de quelque association de la wilaya de Bejaia, URL, http://www.atps.uqam.ca/numero/n6/pdf/ATPS_MoussaouiMegherbi_2014.pdf. consulter le 19 octobre 2017.
- ✚ BERN AR (G). « Gouvernance de l'eau potable et dynamiques locales en zone rurale au Bénin », *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 6 | 2006, mis en ligne le 12 mai 2006, consulté le 2 novembre 2017. URL : <http://developpementdurable.revues.org/1763> ; DOI : 10.4000/developpementdurable.
- ✚ BOUGUERMOUH. (H), « Essai d'analyse des conditions de développement industriel de la wilaya de TIZI-OUZOU » mémoire de magistère, institut des sciences économiques et de gestion UMMTO.

- ✚ PECQUEUR, (B), Rationalité et territoire, texte d'une conférence Université de Grenoble2, 1995, URL : https://www.memoireonline.com/06/17/9974/m_Contribution-des-activités_touristiques-au-développement-territorial--une-etude-cas-de-la-commun13.html
- ✚ CLAUDE (J), « Qu'est-ce qu'une communauté ? En quoi cette notion peut-elle être utile aujourd'hui? », Vie sociale 2011/2 (N° 2), p. 33-48. DOI 10.3917/vsoc.112.0033
- ✚ COUTURE. (S), GOLDENBERG(A) : « Histoire et théorie des biens communs numériques novembre 2014 », URL :<https://www.ritimo.org/Histoire-et-theorie-des-biens-communs-numeriques>
- ✚ DENIEUIL(P.N) : « introduction aux théories et à quelques pratiques de développement local et territorial », Genève, 2005. URL : <http://recitsrecettes.org/sites/default/files/dev-local.pdf>
- ✚ TÖNNIES(F), Communauté et société. Catégories fondamentales de la sociologie pure (1887), Paris, PUF, 1944. Eric DAGORN, « Communauté-société (modèle) », Dictionnaire de la géographie et des sciences de l'espace social, 2003.
- ✚ BINETTE. (F), « la gestion communautaire de l'eau dans une région rurale de la république démocratique du Congo : dynamique, enjeux et signification » mémoire en sciences de l'environnement, université de Québec à Montréal » 2009, URL : <http://www.archipel.uqam.ca/3470/1/M11513.pdf>
- ✚ GUÉRIN (I), LAVILLE (J-L) FRAISSE (L), « Économie solidaire : des initiatives locales à l'action publique. » consulté le 3 octobre 2017. URL .<https://www.cairn.info/revue-tiers-monde-2007-2-page-245.htm>
- ✚ GIANGIACOMO(B) ,BEATRICE(M), « Ressources communes », *Revue de Géographie Alpine | Journal of Alpine Research* [En ligne], 96-3 | 2008, mis en ligne le 04 mars 2009, consulté le 04 octobre 2017. URL : <http://rga.revues.org/524> ; DOI : 10.4000/rga.524
- ✚ GRELLIER. (Y). MEDARD (J-F). « Communauté locale et organisation communautaire aux États-Unis » In: Revue française de sociologie, 1971, 12-1. pp. 135-138; URL : http://www.persee.fr/doc/rfsoc_0035-2969_1971_num_12_1_1961.
- ✚ LAURENT. (B), « La bonne gestion de l'eau : un enjeu majeur du développement durable », <https://www.cairn.info/revue-l-europe-en-formation-2012-3-page-3.htm>.
- ✚ MARC. (B-Ch) « La gouvernance des ressources en eau dans les pays en développement : enjeux nationaux et globaux », *Mondes en développement* 2006/3 (no 135), p. 39-62. <https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2006>.
- ✚ MARTIN. (Y) « Gestion d'une ressource naturelle et action collective : le cas de la forêt de Tiogo au Burkina Faso. Economies et finances. Université d'Auvergne - Clermont-Ferrand I, 2004. Français.URL :<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00660993>

- ✚ MEYER (N) , « Les conséquences politiques du capital social in Revue Internationale de Politique Comparée » (1993), Vol. 10, n° 3. Consulté le 16 octobre 2017 URL. <https://www.cairn.info/revue-internationale-de-politique-comparee-2003-3-page-341.htm>.
- ✚ MICHEL. (G), « Economie sociale : Les organisations de l'économie sociale et solidaire (OESS) », 2007 consulter le 16 octobre 2017.URL : http://www.michel-garrabe.com/cours/m1_ch02.pdf.
- ✚ ARABI (M). Moussaoui. (K), « Rôle des associations dans le développement local : Cas de quelque association de la wilaya de Bejaia, URL, <http://www.atps.uqam.ca/numero/n6/pdf/ATPS,MoussaouiMegherbi,2014.pdf>.consult er le 19 octobre 2017.
- ✚ OLIVIER (W), « Comment comprendre les « communs » : Elinor Ostrom, la propriété et la nouvelle économie institutionnelle », *Revue de la régulation* [En ligne], 14 | 2e semestre / Autumn 2013, mis en ligne le 13 février 2014, consulté le 02 novembre 2017. URL : <http://regulation.revues.org-10452>.
- ✚ PABLO. (S), «la gouvernance des biens communs », [En ligne], consulté le 21 septembre 2017.URL :[http://www.barricade.be/sites/default/files/publications/pdf/2010 la gouvernance-des-biens-communs.pdf](http://www.barricade.be/sites/default/files/publications/pdf/2010%20la%20gouvernance-des-biens-communs.pdf).
- ✚ PERRET (C)., PARANQUE B., ACHIR(M) , 2014, « L'organisation sociopolitique des villages kabyles : une gouvernance spécifique des ressources naturelles », Notes de Recherche n°14, IREGE, Université de Savoie.
- ✚ ROBIN. (E), « économie sociale et solidaire et collectivités territoriales : des relations à renforcer pour un développement local solidaire », mémoire de master professionnelle, management de secteur publique : collectivités et partenaires- institut d'étude politiques de Lyon, université lumière Lion II consulter le 19 octobre 2017,URL,<http://doc.sciencespo-Lyon.fr>.
- ✚ SALHI.(M.B). « Mondialisation et re-traditionalisation à travers les champs associatifs et politique : cas de la Kabylie "in revue insaniyat ; n°8, 1999.
- ✚ SETONDJI (Y), BOKO (W), « Gestion communautaire des ressources en eau et conflits d'usage dans la basse l'Ouémé, de Université d'Abome Calavi Diplôme d'étude Supérieure Spécialité 2009, Gestion-communautaire-des-ressources-en-eau-et-conflits-dusage-dans-la-basse-vallee-de-lOueme5.html,
- ✚ TESSON (F), « introduction au cours de développement local »L2-L3. [En ligne], consulté le 24 septembre 2017. URL : <http://www.ftesson1.perso.univ-pau.fr>
- ✚ TREMBLAY. (M), TRIMLAY. (P) et TEMBLAY. (S), «développement local, économie sociale et démocratie», éd Presses de l'université de Québec, Canada, 2002. [Enligne], consulté le 29 septembre 2017 URL :<http://www.puq.ca/catalogue/livres/developpement-local-economie-sociale-democratie-183.html>.

Thèses et mémoire

- ✚ MOUSSAOUI. (A) : « Analyse d'une transition d'un espace de développement et d'aménagement du territoire : illustrée par l'exemple de la de la wilaya de Tizi-Ouzou », thèse de doctorat en sciences économique, UMMTO.
- ✚ GANI. (M) : « les PME/PMI comme acteurs de développement local : cas de la willaya de Tizi-Ouzou », mémoire de magister, faculté des sciences économiques, commerciales et de gestion, UMMTO 2010.
- ✚ HAMMACHE. (M) : « les villages et le développement local en Kabylie, cas des villages : Zouvgae et Agraradj », mémoire de magister, option économie spatiale, régionale et urbaine, UMMTO 2009.
- ✚ AMEUR. (S), CHERIFI. (K) : « développement local par la valorisation des savoirs-faires locaux : illustration par vannerie de " Ain meziab "mémoire de master, en sciences économiques option : développement local, tourisme et valorisation du patrimoine, UMMTO 2012-2013.
- ✚ HAMRANI. (S) : « innovation sociale et développement social dans la wilaya de Tizi-Ouzou : caractérisation à travers monographique des centres médicopédagogique d'Athomalou et de Bouzeguene », mémoire de mater en sciences économiques UMMTO, 2013-2014.
- ✚ TAHROUR. (N), TAKARABT. (Z) « le barrage hydrauliques outil de développement local et de valorisation touristique : cas de barrage de TAKSEBT », mémoire de master, département des sciences économiques de l'UMMTO, 2005.

Site internet

- ✚ [http://www.tanmia.ma/Developpement durable / Regard sur le développement local.](http://www.tanmia.ma/Developpement_durable/Regard_sur_le_developpement_local)
- ✚ [http://www.mdipi.gov.dz/IMG/pdf/Developpement_local concepts stratégies et benchmarking.pdf](http://www.mdipi.gov.dz/IMG/pdf/Developpement_local_concepts_stratégies_et_benchmarking.pdf)
- ✚ [http://europeanwater.org/fr/ressources/rapports-et-publications/475-critique-de-leconomie-politique-de-leau-et-alternative-collaborative.](http://europeanwater.org/fr/ressources/rapports-et-publications/475-critique-de-leconomie-politique-de-leau-et-alternative-collaborative)
- ✚ https://eureval.files.wordpress.com/2014/12/ft_entretien.pdf
- ✚ <http://testconso.typepad.com/marketingetudes/entretien-semi-directif.html>
- ✚ http://rue-doc.spip.ac-rouen.fr/IMG/pdf/historique_biens_communs.pdf

Liste des tableaux et figures

➤ **Liste des tableaux**

Tableau n° 01 : Valeurs, principes d'actions de l'ESS et du développement local

Tableau n° 02 : Classification générale des biens

Tableau n° 03 : Comparaison entre les principes de gestion des biens communs de la théorie d'Ostrom et les principes de gouvernance démocratique en Kabylie

➤ **Liste des figures**

Figure n°01 : Fontaine AGWNI

Figure n°02 : Fontaine THIZI GUIRES

Figure n°03 : Fontaine BOUCHIOUENE

Figure n°04 : Fontaine THIKHLIDJT

Figure n°05 : fontaine non dénommée

Figure n°06 : fontaine non dénommée

Figure n°07 : fontaine non dénommée

Figure n°08 : fontaine non dénommée

Figure n°09 : Première forme de réservoir d'eau

Figure n°10 : Bassin d'eau utilisé pour le remplissage des citairnes

Figure n°11 : Château d'eau

Annexes

Annexe n° 01 : Questionnaire

Bonjour, nous sommes des étudiantes en Master, Option Economie de Développement Durable et de l'Environnement. Ce questionnaire a été établi dans le cadre d'une étude de "Gestion communautaire des ressources en eau dans le village d'Iguersafene". Nous vous remercions pour le temps que vous allez prendre pour répondre aux questions et du soin avec lequel vous le ferez. Nous vous prions de bien vouloir répondre objectivement aux questions.

Date : 21 /11/2017

Commune: Idjeur

Village : Iguersafene

I. Identification de la personne

1. A. Etes-vous membre de:

- Comité du village l'association culturelle/environnemental

1. B. Etes-vous :

- Acteur public Elu local Citoyen du village

2. Quel est votre âge ?

- 20-30 31-40 41-50
 51-60 Plus de 60

3. Niveau d'étude

- Primaire Secondaire
 Supérieur Sans niveau

4. Catégorie socioprofessionnelle

- Fonctionnaire Employé Journalier/chômeur Agriculteur
 Enseignant Etudiant Artisan/commerçant Femme au foyer

II. Identification et historique du village

5. D'où vient le nom d'Iguersafene

.....

6. À quel tribal appartient-t-il ?

.....

7. Quelle est sa superficie ?

.....

8. Quel est le nombre de la population?

.....

9. Quel est nombre de ses émigrés ?

.....

10. Existe t-il des personnalités importantes ?

.....

11. Existe t-il des dates charnière ?

.....

III. Organisation sociale du village

12. Votre village est-t-il organiser sous forme du Comité du village ?

Oui Non

13. Si Oui, Existe-t-il Avant ou Après l'Indépendance ? Quelle est la date de sa création?

.....

14. Vous- avez un Agrément ?

Oui Non

15. Comment les membres du comité de villages sont designer ?

Vote de la majorité des villageois Le consensus

Les dominants (capital financière / humain)

16. La participation des villageois aux Assembler Générale est-elle obligatoire ?

.....

17. La femme dans votre village participe à l'Assemblée Générale du Village ?

.....

18. Comment sont prises les décisions lors des assemblées ?

Vote à la majorité Le consensus

Les dominants (capital financière / humain)

19. Quelle sont les paramètres de prise de décision lors des Assemblées générales ?

.....

20. Avez-vous une commission des sages ?

Oui Non

21. Si Oui, Qu'il-la compose ? Et Quel est son rôle dans la prise de décision ?

.....

22. Existe-t-il des associations dans votre village ?

Oui Non

23. Si Oui, quelles sont

.....

24. avez-vous une association des émigrés ?

Oui Non

25. Les actions de ces associations ont un effet sur le cadre de vie de village ?

Important Très important Sans effet

26. Existe-t-il- des personnes très importantes dans village ?

Personnes politiques grosse richesses Compétences intellectuelles

27. Quel est l'apport de ces personnes au village ?

Faire pression sur l'Etat Aide financière Embauche de jeunes du village
 Ramener des projets pour village Rien

28. avez-vous un code du village ?

Oui Non

29. pouvez-vous nous expliquer de quoi s'agit-il- exactement ?

.....

30. pouvez-vous nous parler de son historique et de son évolution ?

.....

31. Quelles sont les différents Articles contiens ce code ?

.....

32. Est ce que votre caisse villageoise capable de financer vos projets ?

Oui Non

33. quelles sont les principales ressources de la caisse villageoise ?

.....

34. comment évaluez-vous les rapports du votre village avec la commune ?

.....

IV. Les principaux projets réalisés

35. Quel sont les Principaux projets que vous avez réalisez ?

.....

36. Quel sont les domaines toucher par vos projets réalisés?

Social Economique Environnemental

37. Le financement de ces projets est- il-assurer uniquement par la caisse villageoise ?

.....

38. La commune contribue t- elle à la réalisation Et au financement de ces projet ?

Oui Non

39. Est ce que les émigrés contribuent-ils financièrement à la réalisation de ces projets ?

Oui Non

40. Si Oui, Comment évaluez- vous leurs cotisation ?

.....

41. Quel est le rôle des associations de la réalisation de ces projets ?

.....

42. La réussite de ces projets est due?

.....

43. Lors de la mise en œuvre d'un projet y-a- t-il une forte mobilisation des citoyens ?

.....

44. Avez-vous des projets en cours de réalisation ?

.....

45. Quels sont les projets futurs que vous souhaitez réaliser ?

.....

V. Gestion et régulation citoyenne de l'eau

46. D'après la signification du nom de ce village (*entre rivières*), l'eau se manifeste d'au moins par une source d'eau. Quels sont les sources d'eau existantes dans votre localité ?

.....

47. Est ce que les sources eau appartiennent à l'ensemble des villages la commune ?
.....
48. Le captage d'eau est-il réalisé par qui ?
.....
49. Quel est le coût de financement du captage d'eau ?
.....
50. Est-ce que vous avez des conflits avec les villages voisins ?
.....
51. Comment êtes vous arrivez à l'initiative de prendre en charge la gestion totale de vos ressources en eau ?
.....
52. Par quelles étapes êtes-vous passez pour la mise en œuvre de ce projet ?
.....
53. Comment la commission chargée du projet est-elle désignée ?
.....
54. Quelle sont les différentes étapes et modalités des financements du ce projet ?
.....
55. Durant la réalisation de ce projet Avez-vous bénéficié de l'aide de l'Etat à travers les subventions accordés ? Si c'est oui combien de fois, et quel est la subvention ?
.....
56. Vous n'avez pas eu d'entrave pour la concrétisation de ce projet ? Que ça soit du côté administratif au niveau de l'Etat ou du côté local par la réticence des habitants de votre village ?
.....
57. Combien de temps a pris la réalisation de ce projet ?
.....
58. Comment se passe l'exploitation et la distribution de l'eau ?
.....
59. Quel est le rôle des Agents du village dans la distribution ?
.....
60. Arrivez vous a assuré les quantités d'eau d'approvisionnement ?
.....
61. Est-ce que la gestion de l'eau concerne même l'eau à usage agricole et élevage ?
.....

62. Pour quoi vous avez réglementé la consommation de l'eau ?

.....

63. Est ce que vous avez des compteurs d'eau ? Qui les a installés ? Depuis quand ?

.....

64. Depuis l'installation des compteurs, arrivez- vous à diminuer le gaspillage de l'eau ?

.....

65. Comment fixez-vous les tarifs de l'eau et de son entretien?

.....

66. Qu'est ce que vous faites avec les revenus de l'eau ?

.....

67. Est ce que vos concitoyens sont satisfaits du service et de sa gestion ?

.....

68. Y-a-t-il des conflits entre les différentes composante de la communauté en ce qui concerne la gestion de la ressource ? Si oui, lesquels ?

.....

69. Ces conflits se posent quand ? Et entre qui ?

.....

70. Comment vous faites et par quel moyen intervenez-vous pour les résoudre ?

.....

71 Est-ce que vous avez des projets de modernisation de la gestion de l'eau ?

.....

VI. Le rôle de la femme dans la rationalisation de l'eau

72. Considérant que les femmes sont les plus utilisatrices de l'eau. Comment arrivez-vous à rationaliser la consommation de l'eau surtout pendant les périodes secs?

.....

73. Utilisez-vous la machine à laver ? Voyez-vous que son utilisation est une solution pour réduire la consommation de l'eau ? Ou c'est le contraire ?

.....

74. Pendant les périodes secs, pensez-vous que les quantités distribuées sont suffisantes ? Retrouvez-vous dans l'obligation de puiser l'eau ?

.....

Conclusion

75. Avez-vous satisfait de la situation actuelle de l'eau dans votre village ?

.....

76. Pensez-vous que la gestion qui est faite de la ressource est bonne ?

.....

77. Envisagez-vous d'autres améliorations et aménagements pour ce projet ?

.....

VILLAGE IGUERSAFENE

PRINCIPALES LOIS DU VILLAGE

SEPTEMBRE 2011



CHAPITRE I

ASSEMBLEE GENERALE

Une assemblée générale ordinaire devrait se tenir au moins une fois tous les 3 mois

ARTICLE 1.1 : Les assemblées générales auront lieu à AGOUNI : à 07h00 en Eté et à 08h00 en Hiver. Sont appelés à assister aux assemblées toute les personnes inscrites sur la liste du village, en cas d'absence injustifiée de ces derniers, sont passible d'une amende.

ARTICLE 1.2 : Pendant l'appel, les retardataires sont verbalisés d'une amende de **50,00 DA**.

ARTICLE 1.2 (bis) : toute absence injustifiée à l'assemblée est passible d'une amende de **200,00 DA**.

ARTICLE 1.3 : En cas d'absence injustifiée à une journée de travail général, une amende de **400,00 DA** est infligée.

ARTICLE 1.4 : En cas d'absence signalée par un proche (voisin, cousin ou frère), une justification verbale s'impose immédiatement.

A l'occasion des fêtes de mariage, il a été constaté un nombre élevé d'absences aux assemblées et des listes dépassant 30 personnes sont remises au comité. Et afin d'éviter ces absences considérées injustifiées, certaines dispositions sont prises :

- Sont autorisées uniquement les absences des membres de la famille restreinte (fils, frères et progénitures).
- Au cas où une famille ne dispose pas de personnes susceptibles de l'aider, Elle pourrait inviter au sein de la famille élargie, un nombre ne dépassant pas six(06) personnes.
- Pour les travaux de construction, une liste des bénévoles doit être déposée au niveau du comité de village.
- Pour les visites à l'hôpital, les citoyens doivent informer au préalable le comité afin que leur absence soit gérée convenablement.

ARTICLE 1.5 : Tout mensonge afin de justifier une absence est passible d'une amende de **200,00 DA**.

ARTICLE 1.6 : Pendant toute la durée de l'assemblée, la position assise est imposée à tout le monde, faute de quoi une amende de **100,00 DA** est infligée.

ARTICLE 1.7 : Toute personne qui intervienne dans un débat, doit respecter l'ordre et la durée. Toutefois, les interventions anarchiques et improvisées sans que l'intéressé soit invité sont verbalisées d'une amende de **200,00 DA**.



ARTICLE 1.8 : En cas où l'intervenant insulte, manque de respect à autrui, ou tente de perturber l'assemblée et essayant de défendre quelqu'un à tort est passible d'une amende de **500,00 DA**

ARTICLE 1.9 : Les citoyens, en cas de contrainte majeure pour s'absenter, doivent impérativement informer et avoir l'aval (autorisation) du comité de village.

ARTICLE 1.10 : les citoyens qui résident à l'extérieur et se trouvant au village le jour de l'assemblée, sont tenues à assister, Dans le cas contraire une amende de **200,00 DA** est prévue.

ARTICLE 1.11 : En cas d'une assemblée extraordinaire, les citoyens non-résidents au village sont tenus de respecter les convocations qui leur seront transmises, à défaut, ils seront verbalisés d'une amende de **500 DA**.

CHAPITRE II

ENTERREMENTS ET OBSEQUES

ARTICLE 2.1 : Dès l'annonce d'un décès au village, une assemblée générale est jugée utile afin de prendre en charge les obsèques.

ARTICLE 2.2 : La présence des citoyens majeurs à l'assemblée est indispensable et obligatoire. En cas d'absence, une amende de **200,00 DA** est imposée.

ARTICLE 2.3 : Le village dispose d'une équipe de Taleb, formée par l'Imam et mise à la disposition de toutes les familles des défunts. Faire appel aux Taleb étrangers est interdit. Le non respect de cet article est passible d'une amende de **5000,00 DA**, et l'intéressé est aussitôt blâmé.

ARTICLE 2.4 : En cas d'absences répétées et injustifiées (plusieurs fois), le comité peut les dénoncer publiquement à l'assemblée générale de village pour donner des explications sur leur cas. Et le comité pourrait suspendre l'appel de village le jour de leurs enterrements:

Exemple : Non application du chapitre 2 aux concernés.

ARTICLE 2.5 : À l'appel de la levée du corps, les citoyens sont invités à se regrouper devant la demeure du défunt. Le non-respect de l'article est passible d'une amende de **200,00 DA**.

ARTICLE 2.6 : Les commerçants sont appelés à fermer de 10H00 jusqu'à la fin de l'enterrement, et ce pour compatir avec la famille du défunt. A défaut, une amende de **400,00 DA** est prévue.

ARTICLE 2.7 : Tout stationnement de véhicules pouvant gêner le passage le jour de l'enterrement est passible d'une amende de **500,00 DA**.

ARTICLE 2.8 : L'enterrement doit se faire dans la dignité et le calme, en marquant notre émotion envers la famille endeuillée.

ARTICLE 2.9 : La prise de parole au moment de daawa lakhir est interdite, sauf l'Imam est autorisé. Le non-respect de l'article est passible d'une amende de **1000,00 DA**.

CHAPITRE III

EAU POTABLE

ARTICLE 3.1 : Pendant la période du relevé, tout citoyen a droit à 80L par jour gratuites, (ceux qui réside seul est de 120L et ceux en binôme est de 100L), avec possibilité d'augmenter ou de réduire ce quota selon la disponibilité de l'eau.

ARTICLE 3.2 : Tout branchement sans autorisation du comité est interdit. En ce sens, seul le comité est habilité à alimenter les nouvelles résidences. Les infractions sont pénalisées d'une amende de **5000,00 DA**, plus les dommages causés sur la conduite.

ARTICLE 3.3 : L'installation des compteurs devrait se faire à l'extérieur du domicile.

ARTICLE 3.4 : Le branchement sera à la charge du propriétaire. (La pièce + **700DA** frais de branchement).

ARTICLE 3.5 : L'ouverture des regards sans autorisation est passible d'une amende de **500,00 DA** plus les dommages causés. Et en cas d'accident endommageant les conduites d'eau, le comité procède à la réparation qui sera intégralement à la charge du fauteur.

ARTICLE 3.6 : Afin de préserver et assurer la disponibilité d'eau potable pour les habitations, l'alimentation des unités industrielles (poulaillers, unités de parpaings, etc.) ne peut être autorisée, elle est interdite. Par ailleurs, le



comité autorise les industriels à alimenter leurs unités à partir des fontaines.

ARTICLE 3.7 : Pour le relevé des compteurs, le comité est souverain de choisir les dates et les périodes.

ARTICLE 3.8 : Le comité est libre de procéder au relevé à tout moment de tout compteur suspect (en doute).

ARTICLE 3.9 : Le plombage des compteurs doit rester permanent, son enlèvement est soumis à l'autorisation du comité de village, faute de quoi une amende de **400,00 DA** est imposée.

ARTICLE 3.10 : Les réparations seront couvertes par les cotisations prévues dans le cadre de la maintenance du réseau.

ARTICLE 3.11 : Les citoyens qui refusent de régulariser leur situation vis-à-vis du village, leur droit à l'eau potable est automatiquement supprimé.

ARTICLE 3.12 : Pour les fêtes, le quota d'eau potable est limité à **6000L**.

ARTICLE 3.12 : une amande de : **5000 DA** pour chaque citoyens qu'on trouve son compteur ne marche pas le jour de relevé final ou relevé particulier (décès, fête et dalle), chaque cas d'anomalie doit être signalé immédiatement au comité

CHAPITRE IV

BASSINS ET FONTAINES

ARTICLE 4.1 : Le village dispose actuellement de cinq(05) bornes-fontaines qui sont alimentées par le trop-plein du château d'eau (Réservoir), donc à écoulement non-permanent.

ARTICLE 4.2 : Afin d'utiliser rationnellement ces fontaines, il est prévu ceci :

- L'horaire pour le remplissage des citernes est de 23H00 à 04H00 du matin.
- Pendant la journée, les bassins sont réservés à l'usage domestique.
- Les infractions sont soumises à une amende de
- **200 DA** pour les propriétaires de citernes et une amende de **100 DA** pour les usages domestiques en cas de conflits.

CHAPITRE V

COTISATIONS

ARTICLE 5.1 : La redevance des compteurs est fixée à **25 DA/Mois/Compteur**. Cette redevance s'inscrit dans le cadre de la maintenance du réseau.

ARTICLE 5.2 : Les émigrés ainsi que les retraités (en devise) dépassant les **100€/Mois** sont soumis à des cotisations qui sont répartis comme suit :

- De 100€ à 300€ —————→ 1,25€/mois
- De 300€ à 750€ —————→ 2,50€/mois
- De 750€ et plus —————→ 5€/mois

A cet effet et compte tenu de leur apport financier, cette catégorie est dispensée de tous les travaux, sauf s'ils le désirent.

CHAPITRE VI

SOCIAL

ARTICLE 6.1 : Dans l'intérêt de sauvegarder l'unité du village, toute discussion ou débat en rapport avec le passé et qui remuent dans des affaires déjà réglées, sont strictement interdits, une amende de **500,00 DA** est prévue.

ARTICLE 6.2 : En cas d'utilisation d'armes à feu ou d'armes blanches dans des conflits, la victime est libre de soumettre l'affaire devant la justice ; l'amende prévue est de **10.000 à 30.000 DA**.

ARTICLE 6.3: Tout acte de vol (violation de domicile) ; la victime est libre de soumettre l'affaire devant la justice ; une amende de **10.000 DA à 30.000 DA** sera infligée.

ARTICLE 6.4 : Le tapage nocturne est passible d'une amende de :

- **1000 DA** pour les majeurs
- **500 DA** pour les mineurs

ARTICLE 6.5 : Toute vente d'alcool ou de produit illicites dans le village est passible d'une amende de **5.000 DA à 10.000 DA**. Par ailleurs leur consommation avec excès en perturbant la vie sociale, une amende de **1000 à 5000 DA** est prévue +solliciter l'intervention de la police.

ARTICLE 6.6 : Tout jet d'ordures en dehors des excavations désignées par le comité sera sanctionné d'une amende de **200 DA** pour les mineur et de **500 DA** pour les majeur.

ARTICLE 6.7: Le non-respect des cimetières et des lieux sains, une amende de **200 DA** pour les mineur et de **500DA** pour les majeur.

ARTICLE 6.8: La violation des propriétés privées (champs) :
Amende de **1000 DA** + dommage (Majeurs)
Et de **500 DA** + dommage (Mineurs).

- Infraction dans des maisons ou vol des biens publiques et privés, une amende de :
5000 DA à 10.000 DA + Dommages (Majeurs)
2500 DA à 10.000 DA + Dommages (Mineurs)

ARTICLE 6.9 : Les marchands ambulants, pour vendre leur marchandise dans la sérénité, doivent se positionner aux endroits désignés à savoir : Agouni et Tizi-guires

- Les droits de place sont fixés a **200DA**.sauf les cordonniers est exonérer.

ARTICLE 6.10 : Les handicapés physiques et mentaux sont dispensés des travaux collectifs.

ARTICLE 6.11 : Les nouvelles constructions doivent respecter les voies publiques, cependant, les propriétaires peuvent solliciter le comité de village afin qu'il puisse délimiter le passage.

ARTICLE 6.12 : Tout stationnement gênant ou qui bloque la voie publique **sans motif valable** est passible d'une amende de **400 DA**.

ARTICLE 6.13 : Le bétail abandonné (appartenant à nos citoyens) qui endommage des propriétés privées est passible d'une amende de **200 DA /Tête.**

ARTICLE 6.14 : Toute agression physique ou morale (entre adultes) est passible d'une amende **1000DA.**

ARTICLE 6.15 : Tout manque de respect verbal ou gestuel envers un membre du comité, que ce soit au bureau ou à l'extérieur est passible d'une amende de **5000 DA,** Et de **400DA** si son geste est jugé intentionnel.

ARTICLE 6.16 : Toute vitesse jugée excessive dans le village est passible d'une amende de **500 DA.**

ARTICLE 6.17 : toute affaire réglé par le comité ou l'assemble générale du village avec le consentement de tout le monde, toute personne qui remet en cause cette décision est passible d'une amende de **5000 DA.**

CHAPITRE VII

FETES DE MARIAGE

ARTICLE 7.1 : En vue de leur assurer un bon accueil et préserver la quiétude de nos citoyens, les invités aux fêtes doivent être accompagnés durant leur séjour au village.

ARTICLE 7.2 : Les familles doivent limiter ou interdire l'utilisation non contrôlée des liqueurs au risque de créer des problèmes sérieux. A ce propos, dans le cas où le présent article est contrarié, le chef de famille est verbalisé d'une amende de **10.000 DA** et les personnes ivres verbalisées de **1000 DA**.

ARTICLE 7.3 : Durant les fêtes de mariage, la vigilance et l'organisation seront assurées par la famille et ceci en collaboration avec le comité de village.
Les cartes d'invitation seront attribuées obligatoirement aux étrangers.

ARTICLE 7.4 : L'utilisation d'armes à feu pendant les fêtes est strictement interdite. Faute de quoi une amende de **5000 DA** sera infligée au chef de famille.

ARTICLE 7.5: pour fête du mariage leur familles doivent informer le comité de village au plus tard une semaine à l'avance à défaut une amande :

De : **1000 DA** sans ourar

De : **5000 DA** avec ourar

CHAPITRE VIII

LA CONVOCATION

ARTICLE 8.1 : L'établissement des convocations permet de régulariser plusieurs situations dans le calme, ainsi permettre aux citoyens de s'expliquer. Par conséquent, le citoyen convoqué doit impérativement répondre à la convocation émise par le comité de village. A défaut, le comité impose une amende de **200 DA**.

ARTICLE 8.2 : Tout citoyen verbalisé et qui ne donne réponse à la convocation, l'amende est automatiquement augmentée de **50 DA** en un délai d'une semaine, mais à la troisième convocation l'amende est fixée à **1000 DA**.

CHAPITRE IX

INVENTAIRE

ARTICLE 9.1 : Afin de mieux suivre tout mouvement ou déplacement du matériel et des matériaux du village (Entrées et Sorties), un registre est mis à la disposition du comité pour un inventaire systématique et régulier.

CHAPITRE X

TRAVAUX

ARTICLE 10.1 : La méthode de travail s'inscrira à tour de rôle par rapport à la liste du village.

- Les absents aux travaux sans justification sont passibles d'une amende de **200 DA** et cela pour tous les citoyens. Et le comité décidera immédiatement au changement de la date de son tour.
- Les fonctionnaires et les citoyens résidents à l'extérieur ont le droit de choisir la journée qui leur convient pour passer leur tour de travail, qui sera communiquée au comité.
- Toutefois si le comité juge nécessaire de faire travailler tous les citoyens, ces derniers doivent s'y conformer.
- Les absences au travail général sont soumises à une amende de **400 DA**.

ARTICLE 10.2 : Les maçons du village, compte-tenu des projets envisagés sont appelés à participer à leur concrétisation. Ces maçons doivent passer leurs tours à l'instar des autres citoyens, et en cas de besoin, ils seront appelés à travailler pour des journées payées.

ARTICLE 10.3 : La convocation pour les travaux de tour doit être établie 48H à l'avance, afin de permettre aux convoqués de répondre.

N.B : Toute infraction ou dépassement non-cité dans le présent règlement, le comité est souverain d'appliquer, de traiter l'affaire et de fixer l'amende qui convient et ceci selon la gravité de l'affaire, avec consensus des membres du comité

**Ce document portant les principales lois du village
Amendé par l'Assemblée générale le : 09 Septembre 2011**

Le Président du comité



Annexe n°03 : Les figures



Figure 01 : Fontaine AGWNI



Figure 02 : Fontaine THIZI GUIRES

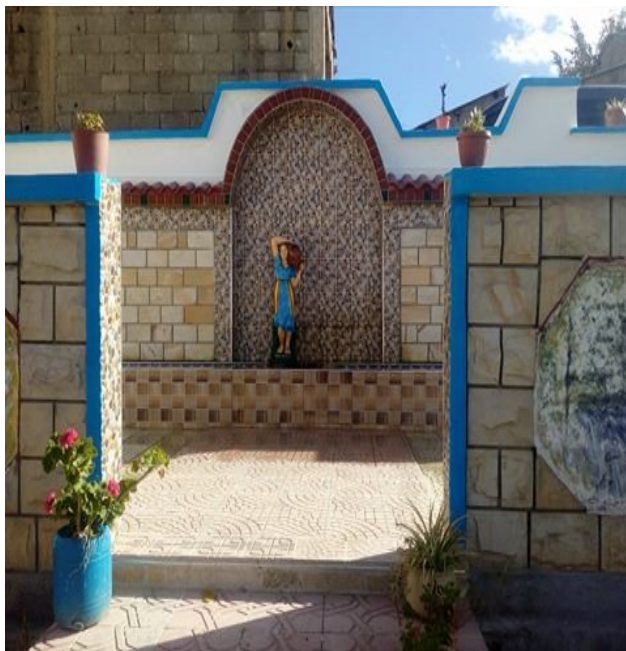


Figure 03 : Fontaine BOUCHIOUENE



Figure 04 : Fontaine THIKHLIDJT



Figure 05 : fontaine non dénommée



Figure 06 : fontaine non dénommée



Figure 07 : Fontaine non dénommée



Figure 08 : Fontaine non dénommée



Figure 09 : Première forme de réservoir d'eau



Figure 10 : Bassin d'eau utilisé pour le remplissage des citernes



Figure 11 : Château d'eau

Table des matières

Résumé	
Acronymes	
Sommaire	
Introduction générale.....	04
Chapitre I : Développement local et économie sociale et solidaire.....	09
Introduction.....	09
Section1 : Fondement théorique du développement local.....	10
1.1. Genèse et émergence du développement local.....	10
1.1.1. Développement exogène	11
1.1.1.1. L'Etat providence	12
1.1.1.2. La grande entreprise.....	12
1.1.1.3. Limites du développement exogène.....	13
1.1.2. Développement endogène.....	13
1.2. Territoire et développement local.....	15
1.2.1. Qu'est ce qu'un territoire ?.....	15
1.2.2. Développement local et aménagement du territoire.....	16
1.2.3. Systèmes productifs locaux.....	17
1.2.4. Développement territorial.....	18
1.3. Développement local : Définition et objectif et caractéristiques.....	19
1.3.1 Définitions de développement local.....	19
1.3.2. Outils et objectifs du développement local.....	20
1.3.3. Acteurs du développement local.....	21
1.3.3.1. L'Etat et collectivités locales.....	21
1.3.3.2. Les populations.....	22
1.3.3.3. Organisations de la Société Civile.....	22
1.3.3.4. Le secteur privé.....	23
1.4. Développement local durable.....	23
Section 2 : Développement local et économie sociale et solidaire.....	24
2.1. Approche communautaire du développement local.....	25

2.1.1 Définition du développement communautaire.....	25
2.1.2. Caractéristiques du développement communautaire.....	26
2.1.3. Les valeurs du travail communautaire.....	27
2.2. Initiatives et pratiques des organisations de l'économie sociale et solidaire.....	28
2.2.1. Définitions et principes l'ESS.....	28
2.2.1.1 Origines et définitions.....	29
2.2.1.2 Principes fondateurs de l'ESS.....	30
2.2.2. Organisations de l'économie sociale et solidaire.....	32
2.2.2.1. Les coopératives.....	32
2.2.2.2. Les mutuelles.....	33
2.2.2.3. Les associations.....	33
2.2.2.4. Les fondations.....	34
2.2.3. La place de l'économie sociale et solidaire dans le développement local.....	34
2.2.3.1. Valeurs communes entre le développement local et l'ESS.....	35
2.2.3.2. Contribution des OEES au développement local.....	36
2.2.3.2.1. L'ancrage territorial.....	36
2.2.3.2.2. Cohésion sociale.....	37
2.2.3.2.3. Création d'emplois.....	37
2.2.3.2.4. L'ESS porteuses d'innovation sociale.....	37
Conclusion.....	39
Chapitre II : La Gestion communautaire des biens communs.....	40
Introduction.....	40
Section 1 : Communauté et biens communs.....	41
1.1. Communauté et société.....	41
1.2. Communauté locale et actions de développement.....	42
1.3. Biens communs.....	43
1.3.1. Histoire des biens communs.....	43
1.3.2. Définition des biens communs.....	44
1.3.3. La différence entre bien commun et autres catégories de biens.....	45
Section 2 : Etude et approche d'E.Ostrom sur la gestion des biens communs.....	46
2.1. Réflexion sur les biens communs.....	47
2.1.1. Tragédie des biens communs.....	47
2.1.2. Théorie du dilemme du prisonnier.....	48

2.1.3. Logique d'action collective.....	48
2.2. Critiques des modèles et solutions traditionnels de gestion des biens communs.....	48
2.3 Modèle institutionnel de gestion des biens communs d'Ostrom.....	49
2.4 Principes de conception.....	50
2.5 Auto-organisation et Auto-gouvernance des biens communs.....	51
Section 3 : Gestion communautaire de l'eau.....	53
3.1. L'eau, source de vie.....	53
3.2. Gouvernance de la ressource en eau.....	55
3.2.1. Gouvernance privée.....	55
3.2.2. Gouvernance public.....	55
3.2.3. Gouvernance participative.....	56
3.3. Principes de bonne gestion de l'eau.....	56
3.4. Définition de la gestion communautaire de l'eau.....	58
3.5. Les différents types de la gestion communautaire de l'eau.....	59
3.5.1. Gestion traditionnelle individuelle.....	59
3.5.2. Gestion traditionnelle participative.....	60
3.6. Acteurs et instruments financières de la gestion communautaire de l'eau.....	61
3.6.1. Les Organisations non gouvernementales et société civil.....	61
3.6.2. Exemples de gestion communautaire de l'eau.....	62
3.6.2.1. Gestion de l'eau potable en Amérique latine.....	62
3.6.2.2. Répartition de l'eau d'irrigation.....	63
3.6.2.3 : Gestion de l'eau en Inde du Sud.....	63
3.6.2.4 : village de Mbankana.....	63
Conclusion.....	67
Chapitre III : Gestion communautaire de l'eau : cas de village Iguersafene.....	68
Introduction.....	68
Section1 : Démarche Méthodologique.....	69
1.1. Collecte des données.....	69
1.1.1. La documentation.....	69
1.1.2. Techniques.....	70
1.2. Déroulement de l'enquête.....	71
1.3. Choix du village.....	71

Section 2 : Présentation et organisation sociale du village.....	72
2.1. Éléments monographiques.....	72
2.2. Organisation sociale du village.....	73
2.2.1. Comité du village.....	73
2.2.2. Code du village.....	73
2.2.3. Financement solidaire.....	74
2.2.4. Les Associations.....	75
Section 03 : Gestion de l'eau au village.....	77
3.1. Histoire de l'aménagement de l'eau au village.....	77
3.1.1. Captage et construction des châteaux d'eau.....	78
3.1.2. Distribution et réglementation de l'eau.....	79
3.2. État des lieux d'eau dans le village.....	80
Conclusion.....	81
Conclusion Générale.....	82
Références bibliographiques.....	84
Liste des tableaux et figures	89
Annexes	90
Table des matières.....	117